



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 septembre 2022

Secrétariat Général
LS/KP/SC

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Bernard COMBES, Mme Ayse TARI par M. Fabrice MARTHON, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

Etaient absents : M. Michel BREUILH, M. Grégory HUGUE, Mme Micheline GENEIX.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Bernard COMBES : « Chers collègues, bonsoir à vous toutes et à vous tous. Merci c'être là pour ce Conseil Municipal qu'on peut qualifier de rentrée.

C'est un Conseil Municipal important.

J'espère que vous avez passé un été, bien que chaud, sympathique, le plus sympathique possible.

Nous allons laisser les derniers élus arriver. Nous sommes tenus par les horaires aussi et je vous rappelle que nous sommes en direct sur les réseaux sociaux et que nous avons mis en place un nouveau système.

Il faudra veiller à ne pas parler trop près du micro.

On souhaite la bienvenue aux personnes qui sont chez elles et qui veulent assister, en tout ou partie à ce Conseil Municipal parce que je rappelle que le Conseil Municipal est un espace totalement public, que le où les personnes peuvent y assister physiquement et nous avons, ce soir, quelques personnes qui sont venues directement. On peut être aussi présents sur les écrans.

Chers collègues, je vous souhaite donc la bienvenue et avant de commencer ces travaux, je souhaiterais que le Service des Archives Municipales de la Ville de Tulle puisse vous proposer la diffusion d'une archive visuelle tout à fait étonnante, je l'espère.

Je vais vous en laisser le détail et la surprise par la présentation qu'en fera Monsieur Nicolas GINER qui est notre agent en responsabilité du service des Archives Municipales.

Je vais le laisser vous la présenter puisque c'est à son initiative. Cela va à la fois vous faire plaisir puisque cela va vous replonger parfois dans des années où vous étiez fort jeunes, parfois peut être même pas nés. Vous allez voir des images qu'on peut qualifier d'étonnantes.

Je vous laisse la parole Nicolas. »

Monsieur Nicolas GINER : « Merci Monsieur le Maire.

Le service des Archives Municipales a vocation, comme vous le savez, à conserver les archives de la collectivité mais aussi à collecter des archives privées, des documents qui sont donnés à la Ville et qui sont parfois exceptionnels.

Ce sont souvent des documents papier mais ce n'est pas toujours le cas. Ce sont tous les formats, tous les supports et notamment la vidéo.

Le document que je vais vous présenter ici est un document assez exceptionnel parce que nous n'avions que très peu de documents sur cet événement. Il s'agit de la visite du Général DE GAULLE à Tulle le 17 mai 1962.

C'est une vidéo qui n'a pas de son mais qui nous replonge dans les années 60. Le Général DE GAULLE est arrivé par le Lot, est passé à Brive et est arrivé en soirée à Tulle. Nous sommes vers 18 heures et on voit arriver le long cortège.

Nous sommes après les Accords d'Evian et avant l'attentat du petit Clamart le 22 août 1962.

On le voit arriver dans sa DS avec Jean MONTALAT à ses côtés.

Ce qu'il est intéressant de voir c'est qu'il n'y a pas grande foule sur le trajet et ça peut poser question.

Le Général DE GAULLE va se rendre à l'Hôtel de Ville puis ensuite prononcer un discours Place Berteaud où on voit énormément de monde autour de lui pour assurer sa protection. Ce discours n'est pas très long et il va évoquer trois grands thèmes : tout d'abord le redressement de la France, ensuite la conclusion de la Guerre d'Algérie et enfin la Guerre Froide et la place de l'Europe face aux deux grands blocs Américain et Soviétique et notamment il va prôner, être favorable à la réalisation d'une union Européenne alors que la CEE n'a que quatre ans. C'est vraiment un discours assez intéressant.

Je tiens à préciser que cette vidéo est une donation d'un particulier qui s'appelle Monsieur MOUSSOURS-EYROLLES.

Au départ c'est un film en 16 mm et qui a été numérisé par la Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine qui est l'un de nos partenaires et avec qui nous avons passé une convention.

Le soir, le Général DE GAULLE va se rendre à la Préfecture et la petite histoire, pour ceux qui la connaissent, c'est que dans la mesure où il mesurait 1,93 mètre, les lits de la Préfecture n'étaient pas assez grands pour qu'il puisse y dormir. Du coup, il a fallu trouver d'urgence un lit.

C'est vraiment un document exceptionnel parce que nous n'avions qu'une photographie qui présentait sa visite à Tulle. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci beaucoup Nicolas. »

Monsieur Yvon DELCHET : « J'étais présent. J'avais 12 ans et j'habitais la maison où il y a le cadran solaire. Je me souviens qu'il est monté à pieds jusqu'à la Mairie. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Il y a peut-être une autre analyse à faire qui est plus sujet à polémique.

De GAULLE à Tulle ! On aurait cru quand même qu'il y aurait eu une multitude pour l'accueillir parce que 15 ans plus tôt PETAIN à Tulle, il y a vraiment une multitude autour de lui. Il y a même eu une marée humaine.

15 ans plus tard, il y a l'Algérie, il y a aussi un Communisme qui « vampirise » déjà ce territoire.

Je pense qu'il y a une lecture qui peut se faire aussi parce qu'on est quand même étonnés par le peu de personnes qu'il y a ».

Monsieur Bernard COMBES : « Vous voulez dire qu'il y avait plus de monde le 6 mai 2012, Monsieur CHAUMEIL ?

C'était un jour ouvrable et ça aide bien.

En tout cas il y a un parallèle entre ce 17 mai 1962 et ce 6 mai 2012, ce qui fait que Tulle a quand même été à l'honneur par deux fois et par trois fois, bien sûr, avec Jacques CHIRAC mais il y venait plus souvent.

C'est un moment important et je crois que c'était bien que nous puissions revoir aussi des images d'archives et de l'aménagement aussi de la Ville qui a progressé depuis, on peut le voir.

L'état de la Préfecture était déjà bon et est sans doute meilleur aujourd'hui depuis sa réfection. »

Madame Christine MAGRY-JOSPIN : « Je peux ajouter quelque chose ? »

Monsieur Bernard COMBES : « Bien sûr. »

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « J'avais le même âge mais je n'étais pas là sauf que j'ai regardé un petit peu parce que je ne me souvenais plus très bien du contexte historique et, en fait, c'est très peu avant le référendum.

Est-ce que les Tullistes ont dit non au référendum de 1962 pour l'élection du Président de la République au suffrage universel ?

C'est peut-être pour ça aussi qu'il n'y avait pas beaucoup de monde. Je n'en sais rien mais peut-être. On ne sait jamais.

Monsieur Bernard COMBES : « En tout cas c'est vrai que le contexte politique est à noter puisque, effectivement, il n'y avait pas une foule importante. Mais 15 ans plus tôt, c'était encore autre chose aussi.

C'est toujours un plaisir de travailler avec vous Monsieur GINER et avec votre service. Si vous en avez d'autre comme ça, vous êtes le bienvenu. »

Avant d'entamer plus avant l'ordre du jour du Conseil Municipal, je souhaitais dire quelques mots sur le contexte qui est le nôtre en matière énergétique et environnementale.

Ce contexte, chers collègues, vous le savez tous, n'est pas, bien sûr, propre à notre Ville mais il est beaucoup plus global.

Au regard de l'accélération du réchauffement climatique dont les multiples répercussions ont marqué avec encore plus d'intensité notre été ainsi que des difficultés d'acheminement en gaz et en énergies liées à la Guerre en Ukraine, le Gouvernement a décidé de mettre en place un vaste plan de sobriété énergétique.

Ainsi, pour faire face à ce risque de pénurie liée à la Guerre en Ukraine et aux opérations de maintenance de nombreuses centrales nucléaires, je vous rappelle qu'un très grand nombre de réacteurs sont à l'arrêt dans notre pays, ce pays doit faire face impérativement à la situation et réduire drastiquement sa consommation d'énergie.

C'est, je cite le Président de la République, la fin de l'abondance. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas pour tout un chacun.

A Tulle, cela fait bien longtemps que nous avons pris en considération ces enjeux. Il est toujours bon de rappeler que nous avons mis en place l'extinction de l'éclairage public dans les quartiers en 2015. Ça n'avait pas été très facile à faire.

Les économies générées nous ont permis d'investir dans le changement des lampadaires en privilégiant ce qu'on appelle les lampes à Led qui sont moins énergivores en électricité.

On a fait aussi de très nombreux travaux pour améliorer la performance énergétique de nos bâtiments. Beaucoup dans nos écoles ainsi qu'à l'Hôtel de Ville.

Nous avons investi de manière très importante dans le renouvellement de la flotte automobile. Ça peut s'observer à travers la vision des véhicules qui circulent à ce titre dans la Ville et qui permettent de privilégier des véhicules moins consommateurs en énergie et en carburant.

Nous avons mis en place l'éco-pâturage. Certes cela peut paraître anecdotique mais c'est, d'une certaine façon, une réponse et, en tout cas, une expérimentation qui pourra être étendue si nous le décidons ensemble.

En bref, l'économie d'énergie, la préservation de la ressource sont dans l'ADN des politiques publiques que nous pouvons ou devons mettre en place depuis de nombreuses années.

Reste qu'il faut aller beaucoup plus loin, plus fort dans le contexte que je viens de vous rappeler d'autant plus que l'augmentation du coût de l'énergie vient compromettre les efforts de gestion que nous avons pu faire jusqu'à présent.

En 2019, on dépensait 613 000 € dans la fourniture d'électricité. En 2022, nous étions déjà à 519 000 € dépensés au 6 septembre alors que l'hiver n'a pas encore débuté.

En 2019, on dépensait 209 000 € pour le gaz. En 2022, nous avons déjà dépensé 575 000 € au 6 septembre.

En 2019, on dépensait 175 000 € pour le carburant. Le 6 septembre 2022, on a déjà dépensé 140 000 € consacré à ce poste des dépenses.

En 2022, nous avons dépassé la volumétrie consacrée à ces achats très rapidement même si nous avons fait des investissements pour économiser de l'énergie. Le surcoût de cette énergie est estimé à environ 400 000 € pour l'année 2022.

A cela s'ajoute l'augmentation de la masse salariale avec l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet qui est aussi de 300 000 € en année pleine.

La question qu'il faut se poser aujourd'hui est la suivante : comment la Ville de Tulle peut rentrer dans un cadre de sobriété énergétique ?

Les élus de la Ville de Tulle, ici réunis, ont demandé aux directeurs généraux et aux chefs des services municipaux de travailler à des mesures visant à réduire nos consommations, des mesures de court, de moyen et de long termes.

J'ai souhaité, dès le début du mois de septembre, associer à cette démarche les élus de l'Opposition qui ont répondu présents, et la réflexion collective qui doit être la nôtre aujourd'hui ne doit souffrir d'aucune « chamaillerie politique » même si les choix peuvent varier et on peut discuter de ces choix-là.

Elle doit, au contraire, nous rassembler pour que nous portions ensemble et rapidement des solutions et je remercie les élus de l'Opposition d'avoir répondu favorablement à cet appel et d'être prêts à travailler ensemble à l'amélioration de tous nos dispositifs d'économie.

Dans les jours qui viennent, les services présenteront à tous les élus municipaux, les actions possibles à mettre en place. Nous statuerons ensemble en responsabilité mais aussi en concertation avec les acteurs associatifs et institutionnels car nous devons associer largement la population et les citoyens à cet effort-là.

En ce début d'automne, voilà où doit se trouver notre priorité. Priorité qui est aussi celle des Tullistes qui voient les dépenses de leur foyer augmenter en raison de la flambée du prix de l'électricité, du gaz, du fioul, du bois et des carburants.

J'espère que le bouclier tarifaire mis en place par l'Etat permettra de limiter la hausse pour les particuliers mais aussi pour les commerces et les entreprises.

Donc nous aurons à faire un travail très important et dans moins d'un mois la Ville devra présenter un plan global d'adaptation. Ce plan global comprendra quatre axes ou quatre sortes de plans :

- un plan de résilience énergétique le plus fort possible qui pourra comprendre des mesures extrêmement fortes ou drastiques.
- un plan pour la lutte contre la sécheresse et d'adaptation climatique parallèlement au premier plan de résilience.
- un plan général d'économies, toutes sortes d'économies confondues, si j'ose dire.

- un plan pluriannuel d'investissement revu de fond en comble pour donner naissance à un nouveau temps de la politique municipale de la période 2023 à 2026.

Voilà les enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui.

Beaucoup de communes vont connaître des moments extrêmement difficiles, budgétairement parlant, puisque vous savez que c'est sur la section de fonctionnement que vont peser tous ces frais majorés et pas sur la section d'investissement et que la section de fonctionnement à Tulle, comme ailleurs dans d'autres villes, était déjà extrêmement contrainte.

Donc ce travail- là, il est de notre responsabilité. Ce que je peux vous dire c'est que l'Etat va aider les toutes petites communes, celles apparemment de moins de 1 000 habitants. C'est, en tout cas, ce qui est proposé par le Gouvernement.

Ce ne sont pas forcément les communes qui ont le plus de charges de personnel ou d'infrastructures. J'aurais préféré qu'on travaille de manière différente en fonction, bien sûr, de la manière dont les villes sont équipées, ce qu'elles rendent comme services de centralité, ce qui est le cas de la Ville de Tulle et je vous rappelle que la Ville de Tulle c'est toujours les charges de centralité qui la préoccupent et l'occupent.

Donc j'aurais souhaité que cette aide soit plus formelle. Pour l'instant, elle ne vient pas et il va falloir qu'on trouve les moyens de travailler ensemble.

Des faillites municipales sont prévisibles et possibles. Je le dis en toute transparence. Je n'ai pas dit que la Ville de Tulle pouvait vivre une faillite. Ce n'est pas le cas mais l'année prochaine avec des charges d'un million d'euros supplémentaires sur la section de fonctionnement, je ne vois pas comment elle pourra honorer ce million d'euros sans trouver les ressources pour y faire face.

Un million de plus c'est beaucoup d'argent compte tenu de ce que nous avons déjà fait.

Donc notre responsabilité collective est celle que nous ont confié les Tullistes à tous égards, Opposition comme Majorité. Il s'agit de trouver des solutions ensemble pour résoudre ces difficultés-là.

Je vous remercie. La parole est, bien sûr, donnée à Monsieur CHAUMEIL. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Merci Monsieur le Maire.

D'abord, je voulais vous remercier pour le travail d'association que vous avez bien voulu construire avec les membres de l'Opposition. Mais cet œcuménisme-là n'empêche pas quelques critiques, quand même, qui sont de bon aloi.

On sait que l'accent n'est pas encore Churchillien. Ce n'est pas « du sang et des larmes » et puis on a quand même en ligne de mire l'Ukraine, des réalités qui sont quand même plus difficiles à traverser que celles que nous allons pouvoir avoir cet hiver.

Je pense qu'il était normal et juste et attendu que vous ayez une présentation qui soit une sensibilisation aux efforts et aux difficultés de cette collectivité comme tant d'autres en France.

Je lisais encore un article ce matin sur l'Université de Strasbourg qui a une augmentation de 600% de ses coûts d'énergie, qui le met dans une situation de très grande tension.

Notre collectivité avait fait des efforts de désendettement. On ne peut pas non plus suggérer qu'elle n'a pas été dans une logique vertueuse.

Tous les Tullistes, bien sûr, vont penser à cet équipement surnuméraire du Musée et qui arrive mal à propos.

Il va y avoir un tempo qui va être très difficile à tenir, avec une population qui, peut-être du temps de DE GAULLE a connu le froid et qui est prête à supporter ces températures-là.

Il est évident que la collectivité se doit d'être attentive avec ceux qui sont les plus fragiles mais là encore et résonnent aussi, et vous ne m'empêchez pas de le dire à nouveau, les formidables ratés de l'Agglo et de la Ville d'il y a 10 ans sur les réseaux de chaleur au moment où l'énergie ne valait pas grand-chose et nous nous interrogeons sur les richesses, les ressources qui étaient les nôtres sur ce territoire rural, forestier. C'est un rendez-vous manqué qui, aujourd'hui, nous fait cruellement défaut.

Pour l'instant personne ne peut présupposer de ce qui va se passer cet hiver. Les hivers Corrèziens peuvent être pluvieux, humides, très froids. On ne sait pas non plus au niveau tarifaire ce qui va véritablement se dessiner.

Tout comme moi, vous entendez autour de vous des gens qui s'interrogent déjà sur l'augmentation progressive des prix de l'électricité, du gaz et ils sentent déjà sur leur pouvoir d'achat combien s'est difficile.

Beaucoup ont fait le choix du pellet, comme étant la manne. Malheureusement, il n'y a pas de sacs. Il n'y a pas de palettes.

On voit qu'il est en train de se construire aussi une course à l'inflation avec des gens qui retiennent des ressources énergétiques pour alimenter un surenchérissement des matières.

C'est une période très préoccupante.

La préoccupation qu'on peut avoir collectivement est, bien sûr qu'on s'associera à vos efforts, c'est surtout pour la population vieillissante Tulliste parce que c'est celle qui a de très petites retraites et pour qui ce delta va être très difficile à traverser parce que ce sont des retraites qui sont contraintes et même s'il y a quelques aménagements qui peuvent être faits en marge, ce sera toujours très difficile.

Après, que les jeunes gens, les quadras, les quinquas fassent des efforts vestimentaires, que tout le monde se remette à tricoter et à faire des pulls et des chaussettes, c'est très bien. On retrouvera une économie circulaire. On a des moutons qu'on a pu tondre. La laine ne s'est pas vendue cet été. C'est aussi un signe tangible. Les tondeurs de laine n'ont pas pris la laine cette année parce qu'elle n'était pas payée à son juste prix. Elle est restée en ballots chez les agriculteurs.

Il va peut-être falloir retrouver une réactivité, une capacité aussi à affronter ces grands enjeux climatiques et nous serons, bien sûr, très attentifs à tous les gestes que pourra faire cette collectivité pour accompagner les besoins de nos Tullistes. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci beaucoup Monsieur CHAUMEIL de ces apports. Ils sont nécessaires.

Effectivement vous avez raison, à un moment donné les réseaux de chaleur étaient à l'étude. Les coûts des réseaux de chaleur étaient tels que comparativement au coût de l'énergie, on avait tendance à ne pas faire ce choix.

Je m'interroge quand même sur la réalité des réseaux de chaleur demain avec un prix du bois qui peut exploser aussi et les difficultés d'approvisionnement.

Je m'interroge aussi, je vous le dis ici, sur la façon dont les coupes rases prennent en Corrèze un tour extrêmement dangereux et grave. On est en train de déforester dangereusement ce territoire.

Les coupes rases c'est, sans doute, un des plus grands dangers de notre territoire pour les paysages forestiers et les équilibres naturels de notre espace.

Je vais donner la parole à Sylvie CHRISTOPHE, en charge des Affaires Sociales, pour indiquer dans quelles conditions l'accompagnement des personnes les plus fragiles pourra être fait, a été fait et sera fait dans ce contexte. »

Madame Sylvie CHRISTOPHE : « Je suis contente de pouvoir prendre la parole à ce sujet puisque c'est une aide qui existe depuis de très nombreuses années mais je pense qu'il est nécessaire qu'on ait tous à l'esprit qu'elle existe et d'en faire aussi état quand on rencontre des personnes et notamment les personnes âgées qui auraient des problématiques pour payer effectivement leur chauffage.

Il existe donc une aide de fin d'année qui s'appelle « l'aide chauffage » qui existe depuis longtemps et donc ça va être la période pour s'inscrire pour cette aide.

Il y a toutes les indications dans le Tulle Mag.

N'hésitez pas si vous rencontrez des personnes qui vous semblent en avoir besoin, elles peuvent venir s'inscrire au CCAS pour cette aide chauffage qui permet effectivement de pouvoir payer une partie des factures d'énergie.

Par ailleurs, il existe aussi une commission de coordination des aides. Ce ne sont pas des aides directes versées par le CCAS mais en tout cas dans le cadre de cette commission, via l'instruction des dossiers par les travailleurs sociaux, on peut aussi, suivant les situations, aider au paiement des factures d'énergie, qu'elles soient de gaz, d'électricité, d'eau également. On analyse, bien sûr, en fonction de la situation de la famille.

Mais en tout cas, on prend en compte toutes les situations particulières et les situations de toute personne vulnérable qui est dans la difficulté et cet hiver on sera particulièrement vigilants et attentifs que ce soit nous au CCAS mais aussi les associations partenaires. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci Sylvie.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet-là ? »

Madame Christèle COURSAT : « Merci Monsieur le Maire.

Je souhaitais intervenir par rapport à la question sur l'absence de travail fait au sein de Tulle Agglo.

Certes, Monsieur le Président est excusé ce soir. Il est à l'extérieur du territoire. Cependant, je suis Vice-Présidente en charge de la Culture et non en charge de cette question d'énergie qui est portée par notre collègue, Eric BELLOIN.

Je tenais simplement à préciser que des actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre il y a cela quelques temps heureusement.

L'exemple typique c'est la mise en place de la Maison de l'Habitat qui permet à tout un chacun de se rendre sur ce lieu pour avoir toutes les informations nécessaires pour réduire sa consommation énergétique au sein de son foyer.

Vous le savez sur notre territoire, il y a de nombreuses maisons et la Ville de Tulle en fait également partie, qui sont énergivores de façon exceptionnelle, donc il est nécessaire pour nous de faire un accompagnement de nos citoyens.

Par rapport à cela, des actions bien particulières ont également été entreprises notamment avec des actions sur la notion du vélo, la mise à disposition des vélos. D'ailleurs, pas plus tard que lundi en Bureau de l'Agglo, nous avons pris des décisions sur le renouvellement du parc vélos.

Nous avons fait des actions également dans le domaine de l'énergie consommée au titre des véhicules de l'Agglo.

Au-delà de ça, nous faisons partie de l'association SIRENA avec les énergies partagées pour améliorer, effectivement, la recherche avec les citoyens de la mise en place des énergies renouvelables à l'échelle de tout un chacun dans le cadre d'une démarche citoyenne.

Ceci étant, à l'échelle de l'Agglo, nous avons un travail qui s'établit sur l'ensemble du territoire, la Ville de Tulle en fait naturellement partie et nous travaillons encore une fois pour réduire notre facture énergétique.

Là aussi, il est facile aujourd'hui de dire « si on avait su » mais avec des si nous n'aurions pas, effectivement, la situation que nous rencontrons aujourd'hui parce que nous aurions tous trouvé la réponse auparavant. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci pour cet apport.

L'équilibre est à ce prix.

Simplement quand je parle d'économies, de plan d'économies à venir, on va le décliner ensemble la semaine prochaine dans le cadre d'une réunion large où on va vraiment travailler sur les questions d'économies parce qu'il y a celles qu'on peut faire tout de suite et puis il y a celles qui engagent des moyens techniques, des investissements nouveaux comme ce qui peut concerner les horloges sur les appareils électriques, donc qui vont demander des achats, donc de l'investissement puis ensuite des installations. Ça va être important.

Je me pose des questions toutes simples. Est-ce qu'on peut se doucher après un match ou un entraînement impunément pendant une demi-heure ?

Je pose la question et je dis aujourd'hui qu'on a la réponse.

Ce n'est pas quatre ballons d'eau chaude à recharger en quelques minutes qui vont arranger la situation. Combien il y a de douches et combien il y a de salles de sport et combien il y a de structures d'entraînement ? Fois combien dirait l'instituteur de base ?

C'est simple. Est-ce qu'on va continuer à éclairer la Ville même entre 1h00 et 6h00 du matin quand il n'y a pas un chat qui passe?

Ce sont des sujets très importants et c'est là que sont les sources d'économies les plus importantes.

On peut aller faire son jogging dans un des stades de la Ville, déclencher les lumières nécessaires à son petit running et puis parfois ne pas les éteindre quand on a fini !

Où peut-on courir dans d'autres conditions ? Il y a des appareils qui peuvent servir aujourd'hui à courir individuellement sans dépenser l'énergie collective.

Et combien d'autres exemples comme ça !

Est-ce qu'on peut partir impunément de n'importe quel bureau d'associations ou de structures municipales en laissant l'appareil électrique, le « grille-pain » si j'ose dire, le chauffage de base, chauffer « plein pot » ?

Il sera, bien évidemment, de bon ton d'aller chercher tous ces appareils et de les confisquer. Je vous le dis. Ce sont des choses comme ça dont on va discuter mardi prochain et peut-être, sans doute, de beaucoup d'autres choses.

Mais le décor est planté !

Est-ce qu'il y a besoin d'avoir une salle de sport quand on arrive à 15°C alors qu'on va faire du sport et qu'on va se dépenser beaucoup. Ça peut être beaucoup moins.

Il y a des gens qui m'ont dit « quand j'arrive au Pôle Judo, au centre LAGER, on a déjà chaud et on n'a pas commencé à travailler ». Il y a quelque chose à faire.

Par contre, on est en Délégation de Service Public sur les chaufferies. Les sociétés qui sont en Délégation de Service Public ne nous rendent pas compte des températures qui doivent s'afficher. Il y a aussi un travail à faire de ce côté-là. Donc c'est tout le monde qui va devoir s'y mettre.

Est-ce qu'on laisse les photocopieurs en veille parce qu'ils sont plus vite rallumés le lendemain alors qu'on peut attendre, peut-être, deux minutes pour les rallumer ?

Oui, je vous pose la question.

Est-ce que vous le faites chez vous ? Est-ce que chez vous tout est en veille ?

En tout cas si c'est encore en veille chez vous, cela ne va pas tarder à s'arrêter parce qu'un jour vous allez vous apercevoir que même la box, vous avez intérêt à la couper ne serait-ce que pour un geste pour l'environnement. Et combien d'autres mesures comme ça !

Ça il faudra bien qu'on y pense.

Et je ne parle pas des décorations de Noël. On ne va supprimer les décorations de Noël tout d'un coup et faire de cette Ville à Noël une absence totale de fête collective. Mais est-ce qu'il faut mettre des guirlandes de Pounot à la Gare de Tulle ? Je ne sais pas.

Il faut peut-être réfléchir.

J'ouvre le débat. Je plante quelques décors comme ça pas par hasard parce qu'à un moment donné il faut quand même regarder les choses en face.

C'est par là que ça passera de manière très forte.

Et puis il y a aussi un patrimoine Tulliste dont on est propriétaire et qu'il faut absolument céder.

Est-ce qu'on va continuer à offrir gratuitement des salles polyvalentes municipales à tout le monde sans que personne ne prenne en charge l'énergie qui va s'y dépenser ?

Je pose la question. C'est social, c'est de l'activité, c'est le rayonnement, c'est tout ça. Par quoi on commence ?

On commence par tout.

Donc c'est posé. Rendez-vous dans trois semaines à un mois pour que nous remettions ensemble à la Presse et à la population les recommandations ou les décisions que nous prendrons.

Et également j'associerai la population qui a des propositions à faire parce que ce que nous avons aujourd'hui et que nous n'avons pas avant, ce sont des appels téléphoniques, des messages sur les réseaux sociaux qui nous disent « c'est « marrant » que vous laissiez allumé tel ou tel endroit alors qu'il ne s'y passe rien et que ça pourrait être éteint ».

Il y a des citoyens qui font ça, qui nous préviennent de ces situations.

Donc, ces choses-là, tout le monde en a conscience. Tout le monde comprend que la planète est en danger et qu'on ne pourra pas suivre.

Tous les efforts sont à partager et les solutions sont collectives. On n'en a pas d'individuelles. Elles sont individuelles à la maison.

Il y aura des baisses de température dans les classes. C'est obligé.

Tout ça va être mis en place et ça sera, je crois, plus ou moins bien accepté. Ça fera peut-être les délices de la crétinerie digitale sur les réseaux sociaux mais ce n'est pas grave. On a l'habitude et on l'assumera. »

Madame Stéphanie PERRIER : « Je trouve dommage qu'on commence à vraiment prendre conscience de la réalité de l'enjeu environnemental qu'au moment où, justement, on a « le couteau sous la gorge » économiquement et on se dit qu'il va falloir faire de la sobriété énergétique, qu'il va falloir trouver de l'argent.

Certes, il va falloir le faire. Ça fait longtemps qu'on aurait dû commencer à se pencher dessus et je pense qu'il ne va pas falloir s'arrêter là parce qu'il y a d'autres problématiques qui vont émerger dans les années qui viennent et qui vont nous tomber dessus, pas au dernier moment puisqu'on les connaît déjà mais il ne faut pas qu'on attende le dernier moment pour les traiter.

Ça va être avec les modes de déplacement que ce soit au niveau de l'Agglo ou de Tulle. Il faut favoriser les déplacements, le désengorgement de la voiture individuelle, les déplacements doux, favoriser les circulations des vélos.

Il va falloir voir aussi au niveau de l'accès à l'eau. On a vu l'état des rivières cet été.

On a vu la problématique des arbres qui meurent sur les collines. Vous avez vu l'état du Bois des Malades, par exemple, qui devenait marron.

Les arbres ne se relèveront pas de plusieurs étés comme ça. Ils font ce qu'on appelle des embolies. Après les branches extérieures meurent et ensuite les arbres meurent jusqu'au cœur.

Il y a le problème de l'accès à l'eau potable pour tout le monde. Tout le monde n'a pas forcément accès à l'eau potable.

Il va falloir réfléchir à la végétalisation qui permettra de rafraichir aussi mais c'est pareil, ce n'est pas dans 10 ans quand il fera tellement chaud, qu'on n'aura plus d'eau et qu'on sera incapable d'arroser ce qu'on plante, qu'il faudra planter. C'est maintenant qu'il faut le faire et il faut le faire en masse.

Il faudra aussi réfléchir à un moment à l'autonomie alimentaire du territoire puisque les difficultés d'approvisionnement, les baisses de rendement des productions agricoles vont nous impacter à un moment ou un autre.

Donc il faudra réfléchir à ça. C'est plus global. Ça ne touche pas que l'énergie. On sent ça moins pressant mais il va falloir s'y pencher sérieusement. »

Monsieur Bernard COMBES : « Ça c'était aussi en préparation dans le programme de l'élection municipale 2020-2026, donc il faudra réactualiser.

Il y aura aussi, je le dis, des questions plus larges. C'est vrai que les déplacements, ça va devoir être pris en compte. Vous avez raison.

Je voulais quand même signaler que cet été les Tullistes n'ont pas manqué d'eau. Ni les Tullistes, ni les institutions telles que l'Hôpital ou l'Ecole de Gendarmerie, tout ça parce que, j'ai une pensée pour lui, Pierre BARLERIN et d'autres élus à l'époque, dont moi, ont fait le choix de l'adduction d'eau avec la Vézère. Sinon je vous assure qu'on aurait « citerné » de manière compulsive tout l'été à Tulle.

Donc vous voyez quelque fois les élus prennent de bonnes décisions même si elles sont difficiles à prendre parce que ça a coûté 25 millions d'euros. C'est un gros investissement et tout le monde, à l'époque, n'y voyait pas l'intérêt qu'on y voit aujourd'hui. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Il ne faudrait pas non plus que le Conseil Municipal de ce soir soit celui de l'apocalypse.

Je pense qu'il y a un sentiment d'urgence qui est réel.

Je pense que les Tullistes vont véritablement comprendre quels sont les enjeux. A titre individuel, je ne sais pas comment vous vivez au quotidien, mais je n'ai pas attendu la crise énergétique pour éteindre la lumière dès que je sors d'une pièce.

Ce sont des réflexes qui sont peut-être des réflexes paysans, je ne sais pas, mais cette ruralité elle est quand même aussi ancrée dans le réel. Puis ce rapport à la nature on peut le lire au quotidien. On vit dans la nature donc on sait ce qu'elle est.

Je crois surtout que ce qu'il faut préciser c'est les rapports à la collectivité. La sensibilité que vous voulez mettre ce soir en exergue dans votre discours c'est cela.

Qu'est-ce que l'on fait des offres de la collectivité et où est-ce qu'on peut les restreindre pour consommer moins ou pour consommer autrement?

Et là c'est un sens civique aussi. C'est évident que peut-être qu'il ne faut plus se doucher à l'entraînement mais se doucher chez soi. C'est tout.

C'est vrai que c'est une révolution parce que moi, comme tout le monde, après avoir des entraînements d'arts martiaux, j'aimais bien me doucher juste après. Et bien peut être qu'il va falloir le faire autrement, tout simplement.

Quant au Dojo, quand on arrivait il faisait 12°C mais on courait et on savait pourquoi on courait.

C'est évident que ce confort est plutôt le signe d'un « cocoonisme » qui n'a cessé de se déployer et puis ce sont des modèles dominants quand même depuis au moins 30 ans.

Il va falloir peut-être y mettre un terme.

Après l'urgence climatique, je veux bien que la collectivité y réponde mais, ce soir, je crois qu'il ne faut pas mélanger tous les enjeux. Je crois que le cap qu'il faut passer c'est celui de l'hiver et voir comment on peut être à même de ne pas nous mettre dans une situation délicate financièrement et faire comprendre aux Tullistes qu'il va falloir que, dans un cadre individuel, privé comme un espace public, il faut changer nos comportements parce que la collectivité ne pourra pas les tenir.

Je ne les crois pas plus sots que d'autres. Ils feront cet effort-là. Ils le comprendront.

Peut-être que le délégué aux Sports va prendre quelques mercuriales mais il est élu pour ça. Donc le premier bouclier, il est là !

Ce n'est pas le Maire, c'est lui qui va le prendre. »

Monsieur Bernard COMBES : « Il est ravi, rien qu'à l'idée. Il y aura aussi le Boulodrome à vérifier parce qu'il y fait très chaud au Boulodrome.

On va réfléchir ensemble à toutes ces questions. »

AFFAIRE A DELIBERER

Monsieur Bernard COMBES : « Je vais demander à Sandy LACROIX, notre maire-adjointe en charge des Affaires Scolaires, qui a fait une belle rentrée collective, j'entends, avec les élèves notamment de l'élémentaire, de nous retracer un peu cette rentrée que j'ai trouvée très qualitative avec des enseignants qui étaient contents de ne pas avoir de mesures COVID à gérer, je le dis, et puis des conditions de rentrée qui étaient agréables pour les parents aussi.

C'était une rentrée que j'ai trouvée heureuse. C'était plaisant à faire et je crois que c'était partagé par beaucoup d'enseignants, beaucoup de parents d'élèves. Ça fait du bien d'avoir aussi des élèves qui sourient et qui sont contents de rentrer à l'école. »

Rapporteur : Madame Sandy LACROIX

-Point sur la rentrée scolaire 2022/2023

Cette rentrée 2022/2023 se passe dans un contexte « apaisé » par rapport à la crise sanitaire que nous traversons depuis plus de deux ans. Nous espérons tous que la situation demeure ainsi tout au long de cette année scolaire.

Les actions de la Ville en faveur des écoles sont marquées en particulier par les éléments suivants:

- En plus des travaux de rénovation, d'aménagements et d'entretien sur les différents sites, la Ville a acheté du matériel informatique pour compléter ou renouveler l'équipement des écoles.

- Concernant la restauration, face à la hausse du coût des matières premières, de l'énergie et des charges de personnel, la Ville va relancer l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire afin de réduire la nourriture jetée. C'est la Ville qui prendra en charge l'essentiel des augmentations (environ 50 000 € pour l'année) afin de limiter la hausse du tarif pour les familles à seulement 9 à 12 centimes par repas, soit une quinzaine d'euros par élève pour toute l'année scolaire.

- Malgré ces contraintes, la Ville continuera aussi à financer l'essentiel des fournitures scolaires afin de limiter autant que possible les dépenses pour les familles.

La seconde année scolaire après la décision de retour à la semaine de 4 jours

L'organisation de la semaine à 4 jours, mise en place depuis septembre 2021 à la suite d'une consultation des parents d'élèves, ne fera pas l'objet de modification car elle semble convenir à la communauté éducative.

Les horaires des temps d'enseignement resteront les suivants :

- Pour les élèves de maternelle : 8h30 - 11h45 13h45 - 16h30
- Pour les élèves d'élémentaire : 8h30 - 12h00 14h00 - 16h30

Afin d'accompagner au mieux les élèves dans leur scolarité, la Ville maintiendra le dispositif d'études surveillées dans les garderies les lundis et jeudis soirs.

De plus, le dispositif municipal « Campus Junior » du mercredi matin sera maintenu. En effet, cette première année de fonctionnement a démontré tout son intérêt.

Ce sont en moyenne 140 enfants qui ont participé aux activités proposées par des animateurs issus de structures associatives et de la collectivité, qui a mobilisé l'ensemble de ses ATSEM et personnels d'animation.

Il est à noter que le coût de ce dispositif (**un peu plus de 100 000 euros**) est pris en charge à 87 % par la collectivité puisque les familles ne participent financièrement qu'au service de garderie (si elles sont amenées à y faire appel).

Enfin, les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) sont toujours pris en charge par la collectivité pour les temps de garderie ou de cantine.

Jusqu'à l'année dernière ces personnels salariés par le ministère de l'Education Nationale intervenaient sur ces temps périscolaires dans le cadre de leur mission. Cette prise en charge représente un surcoût de **30 000 euros** pour la Ville de Tulle.

Les effectifs dans les écoles de Tulle

Avec 870 élèves inscrits dans les différentes écoles Tullistes, l'effectif global est stable. Néanmoins, il est constaté une baisse sensible des effectifs à l'Ecole Turgot élémentaire et une hausse sur le site de Virevialle.

Un programme pluriannuel de travaux dans les sites scolaires

Comme cela a été annoncé, il a été décidé, en concertation avec les directeurs d'écoles, un programme pluriannuel de travaux dans l'ensemble des sites scolaires. Ainsi, ce sont environ **150 000 euros en moyenne par an** qui sont mobilisés pour assurer des opérations d'entretien ou de rénovation des sites scolaires.

Pour cette rentrée 2022, des travaux par des entreprises ont été réalisés :

- Ecole Joliot Curie : réfection d'une salle de classe (peinture, éclairage, rideaux).
- Ecole Turgot maternelle : réhabilitation complète de la garderie (revêtement des sols, faux plafond, peintures éclairage rideaux).
- Ecole Clément Chausson : rénovation et insonorisation de la garderie (réfection des sols, des peintures, de l'éclairage et installation de panneaux acoustiques)
- Ecole Virevialle : sécurisation des accès.
- Ecole Auzelou : réhabilitation d'une salle de décroisement (sol, peinture, éclairage).

Des aménagements spécifiques (changement de mobilier, redistribution des plans de lavage...) dans les offices des écoles de La Croix de Bar, de l'Auzelou et de Turgot ont été réalisés pour un coût de **26 000 euros**.

Il convient de rappeler qu'au printemps l'ensemble des sols des aires de jeux ont fait l'objet d'une réfection pour un coût de **100 000 euros**. Tous les sites scolaires et l'Accueil de Loisirs du Chambon ont bénéficié de ces travaux.

Par ailleurs, d'autres travaux réalisés par les services de régie ont permis de répondre aux attentes des enseignants : petits travaux d'entretien, confection ou réfection de meubles, installation de panneaux d'affichage ...

Des équipes pédagogiques accompagnées au mieux par la collectivité

La municipalité a toujours fait le choix de bien accompagner ses écoles et d'offrir aux enseignants les meilleures conditions de travail :

- Cette rentrée scolaire 2022/2023 verra aussi la reconduction du parcours culturel Tulliste qui permet de faciliter l'accès des écoles aux structures culturelles locales.

- Afin de favoriser l'utilisation des outils numériques dans les sites scolaires, la Ville, après concertation des équipes pédagogiques et de l'Inspection de l'éducation nationale, a décidé de prolonger le plan d'acquisition et de renouvellement des matériels pour un coût global de **18 000 euros** :

- ✓ Installation / renouvellement quatre tableaux interactifs :
 - Ecole Joliot Curie (2) : classe Ulis (remplacement VPI) + ouverture de classe rentrée 2022 (remplacement TBI existant)

- Ecole Turgot élémentaire : classe CP (remplacement TBI existant)
 - Ecole Turgot maternelle : classe PS / MS (remplacement TBI existant)
 - ✓ Renouvellement pc portable (7) : toutes les écoles suivant besoins.
 - ✓ Renouvellement pc fixe (direction et autres) : toutes les écoles suivant besoins.
 - ✓ Renouvellement tablettes numériques (19) : toutes les écoles suivant besoins.
 - ✓ Installation fibre optique (rentrée scolaire 2022) : toutes les écoles sauf école Joliot Curie déjà équipée.
- L'accompagnement renforcé des classes maternelles avec une ATSEM par classe est maintenu.

La restauration scolaire les efforts d'amélioration maintenus

Pour cette rentrée scolaire, des investissements pour renouveler des matériels anciens ont été réalisés pour une enveloppe de **56 000 euros** :

- Réhabilitation bureau modulaire
- Mixeur plongeant
- Coupes légumes
- Matériels de cuisine
- Chariot enfournement
- Chariot variomobile
- Balances campagne lutte gaspillage alimentaire
- Remplacement groupe froid
- Marmite bain marie
- Matériels entretien

La volonté est de maintenir la meilleure qualité de repas servis dans les assiettes des élèves.

Au regard de l'augmentation du coût des matières premières, des fluides et des charges de personnels, il a été décidé de réactiver la démarche visant à lutter contre le gaspillage alimentaire. Ce travail, organisé dans les sites scolaires, facilite aussi les relations entre les personnels de production, les agents chargés d'accompagner et de servir les repas et les élèves. Ces échanges permettent notamment d'adapter les recettes.

Le sujet de la tarification des cantines s'est invité à l'occasion de cette rentrée scolaire dans un contexte de forte augmentation des prix.

Il convient tout d'abord de rappeler quels sont éléments qui rentrent dans le coût d'un repas servi aux enfants dans les restaurants scolaires de la Ville de Tulle (**10,37 euros à ce jour, augmentation de 0,563 euros**) :

1) Les coûts de production et de livraison des repas soit environ 57% du coût global (5,93 euros)

- Matière première 1,95 euros (plus 20% en 1 an) (1,63 euros en 2021)
- Energie 0,478 euros (plus 4%)
- Personnel de production 2,744 euros (plus 3,3%)
- Matériel entretien location 0,74 euros (plus 2%)

2) Les coûts de remise en température, de service et de surveillance soit environ

- Personnel 3,66 euros (plus 3,3%)
- Fluides 0,52 euros (plus 4%)
- Matériel entretien 0,225 euros (plus 2%)

A ce jour l'augmentation du coût de production et de service des repas pour la collectivité est évaluée à **0,56 euros par repas**. (108 000 repas par an)

En ce qui concerne le financement de ce service, il est assuré pour un tiers par les usagers.

La politique tarifaire appliquée tient compte à la fois de la capacité contributive des familles mais aussi de la structure de ces dernières.

L'évolution des tarifs est calculée tous les ans en utilisant les données INSEE de l'évolution des prix (à la consommation et dans la restauration) sur la période précédente de mars à mars.

Cette méthode a permis une évolution très limitée des tarifs depuis 2019 (+0,7 et +0,8%).

Pour l'année à venir, la même méthode de calcul a amené le conseil municipal à appliquer une augmentation des tarifs de 3,74%. Ce qui se traduit pour les familles par une augmentation des tarifs de **9 à 12 cts par repas soit une quinzaine d'euros pour l'année scolaire**.

C'est la collectivité qui assumera l'essentiel de cette **augmentation (80%)** et devra financer sur une année complète cette évolution du reste à charge de **50 000 euros**.

Enfin, il convient de rappeler que la commission de coordination des aides, composée du Centre Communal d'Action Sociale et des associations caritatives et des services sociaux du Département, continuera à accompagner les familles les plus fragilisées.

Un bon niveau de crédits pour les fournitures scolaires maintenu

Dans ce contexte de forte augmentation des prix et malgré les contraintes qui pèsent sur le budget de la collectivité, il a été décidé de maintenir un bon niveau de crédits accordés aux écoles. Cela permet de limiter fortement les dépenses des familles pour la rentrée de leurs enfants.

Elèves en élémentaire :

Catégorie	Budget alloué
Fournitures scolaires	35 €/élève
Livres scolaires	24 €/élève
Crédit bibliothèque	40€/classe

Elèves en maternelle :

Catégorie	Budget alloué
Fournitures scolaires	35,00 €/élève
Abonnements maternelles	113 €/classe
Crédit bibliothèque	40 €/classe
Jouets de Noël	15 €/élève

Une augmentation importante du coût des transports

Avant l'été, les contrats des transports scolaires (activités organisées sur le temps scolaires) ont été renégociés dans le cadre de marchés publics. L'augmentation très importante des forfaits transports imposera aux écoles de limiter les déplacements et de favoriser les activités au sein des établissements.

Une plaquette pour mieux informer les familles

Cette rentrée scolaire est aussi l'occasion de présenter un nouveau dépliant à destination des familles qui a pour ambition de leur faciliter l'accès aux services offerts par la collectivité. Ce document sera distribué aux enfants dans les prochains jours.

Madame Sandy LACROIX : « Oui, effectivement, une rentrée apaisée. C'est le terme. Les parents ont pu, pour la première fois depuis la crise sanitaire, revenir dans les classes et ça a certainement contribué à ce qu'il y ait peu de pleurs. Dans toutes les écoles que nous avons visité, c'était plutôt des sourires sur tous les visages que ce soient ceux des enfants ou des adultes.

Une rentrée que l'on espère dans la même veine toute l'année. On verra au fur et à mesure mais c'est vrai que les années passées sur les écoles ça restait, bien évidemment comme ailleurs, difficile avec les protocoles qui changeaient très régulièrement donc une année qui part de meilleure manière cette année.

Les services de la Ville ont aussi travaillé cet été. On en reparlera parce que les vacances scolaires c'est un temps où on essaye de mettre en place tout ce qui doit être fait pour qu'à la rentrée les conditions soient les plus adaptées.

On a les travaux de rénovation, d'aménagement, d'entretien, d'achat de matériel informatique.

Sur un point qu'on peut préciser, vous avez parlé tout à l'heure de l'énergie, des coûts et des impacts pour l'ensemble des foyers parce que c'est pareil pour l'ensemble des familles, on a un axe sur la restauration qui implique des augmentations assez importantes.

On a les matières premières qui ont augmenté, l'énergie, différentes charges et donc on a deux axes de travail qui ont déjà commencé à être menés tant sur la lutte contre le gaspillage alimentaire pour essayer de réduire, bien évidemment, les nourritures qui seraient jetées mais aussi des augmentations qui sont factuelles sur un plan économique et la Ville a essayé de prendre en charge le maximum de cette augmentation pour que les familles n'aient pas un impact qui soit trop lourd pour leur budget.

Il faut savoir que l'augmentation est de 60 000 € par an et la Ville prendra à sa charge 50 000 € euros par an, ce qui représente, bien évidemment, une augmentation pour les familles mais qui reste mesurée de 9 à 12 centimes par repas et donc sur l'année, pour avoir une vision plus claire, ça représente une quinzaine d'euros par élève.

On a un budget qui est, bien évidemment, supporté majoritairement par la Ville et on continue aussi à financer l'essentiel des fournitures scolaires. Donc c'est aussi ça qui vient ne pas trop impacter les budgets des familles.

Sur cette rentrée, on est sur une deuxième année scolaire avec la décision de retour à la semaine de 4 jours. La mise en place est identique à celle de septembre 2021 avec des horaires qui sont inchangés. Des dispositifs qui sont les mêmes avec des études surveillées qui ont été reconduites deux fois par semaine, les lundis et les jeudis, pour que les enfants puissent faire leurs devoirs dans un lieu calme et pouvoir rentrer chez eux peut être plus tranquilles.

On a, dans le cadre de l'organisation de la semaine de 4 jours, le dispositif du « Campus Junior » qui est maintenu. On a eu une première année de fonctionnement qui a démontré un intérêt et une moyenne relativement soutenue d'enfants qui ont fréquenté le Campus, soit 140 enfants en moyenne.

On a une capacité de 180 et, la plupart du temps, l'accueil est complet.

Ça mobilise, bien évidemment, les associations auxquelles on fait appel mais aussi les personnels de la Ville que ce soient les ATSEM ou les personnels d'animation.

Et si on regarde un coût global parce que c'est aussi ce retour là qu'on peut faire sur le changement et le retour à la semaine de 4 jours, ça a eu un impact aussi.

On a fait une analyse complète de ce que ça coûte à la collectivité. On est à peu près à 100 000 € et c'est pris en charge à près de 90% par la collectivité, les familles ne réglant que les frais de garderie. Les activités, elles, sont gratuites.

C'est important d'avoir cette indication parce que la Ville finance beaucoup de choses pour les élèves de la commune et l'Etat modifie un peu les règles, notamment pour les accompagnants des élèves en situation de handicap qui étaient, au départ, pris en charge par l'Education Nationale et qui ne le sont plus. Cette dépense est donc supportée par la Ville puisque sur les temps qui appartiennent, on va dire, à la responsabilité de la collectivité, de garderie ou de cantine, il faut aussi pouvoir avoir des accompagnants pour les élèves qui sont en situation de handicap. Et donc ça a eu un impact supplémentaire de 30 000 € par an pour la Ville.

On va laisser un peu le côté budgétaire. On est surtout sur une rentrée avec des effectifs qui se sont stabilisés voire qui ont un peu augmentés. On a eu 1% d'augmentation avec 870 élèves inscrits dans les écoles. Et puis on a une augmentation qui a été assez sensible sur le site de Virevialle mais aussi une baisse sur l'école élémentaire Turgot mais qui reste certainement mesurée puisque l'école maternelle a une capacité assez importante et donc, certainement, permettra de remonter les effectifs de l'école élémentaire les années suivantes.

Comme je le disais en préambule, il y a des travaux dans les sites scolaires. C'est vrai que l'on essaye de faire au maximum les travaux pendant les vacances scolaires pour ne pas désorganiser les activités scolaires.

Il y a eu un premier programme pluriannuel qui a été décidé de manière à ce qu'on puisse, en concertation avec les services et les directeurs d'écoles, déterminer les priorités et savoir comment organiser au mieux ces travaux.

L'enveloppe annuelle est de 150 000 € en moyenne pour les opérations d'entretien et de rénovation sur l'ensemble des sites scolaires.

On peut citer des opérations qui ont été réalisées, notamment à l'école Turgot maternelle où il y a eu la réhabilitation complète de la garderie (revêtement de sol, faux plafonds, peintures, éclairage, rideaux) avec, effectivement, une vue magnifique sur la Cathédrale.

Il y a eu la même chose à l'école Clément Chausson avec une rénovation et insonorisation de la garderie.

C'est vrai que ce sont des espaces qui sont importants, qui accueillent beaucoup d'enfants et il faut aussi que les conditions soient optimales.

Des aménagements ont également été faits dans les cuisines des écoles de la Croix de Bar, Auzelou et Turgot avec le changement de mobilier et la redistribution des plans de lavage et ce, pour un coût de 26 000 €.

L'ensemble des sols des aires de jeux qui ont été l'objet d'une réflexion pour, encore une fois, remettre aux normes. Pour autant, on n'avait pas des sols qui étaient tout à fait inadaptés.

C'est un coût de 100 000 € qui a dû être imposé parce qu'on n'avait, pour le coup, pas d'autre choix que de refaire ces sols.

Il y a, bien évidemment, tous les petits travaux d'entretien qui sont faits aussi par nos services. Chaque rentrée a son lot de renouvellements réguliers.

La municipalité accompagne toujours les écoles. On a un dispositif qui existe maintenant depuis un certain nombre d'années et il est reconduit. Le parcours culturel Tulliste permet de faciliter l'accès des écoles aux structures culturelles locales.

Il y a d'autres parcours qui existent, notamment sportifs.

Et puis, on a aussi renouvelé les outils numériques parce que dans tous les sites scolaires il y a des outils numériques que ce soient des tableaux blancs interactifs, des vidéoprojecteurs. Il y a des renouvellements de PC portables, de tout un tas de matériels informatiques et aussi l'installation de la fibre optique qui était très attendue avec toutes les difficultés que cela peut comporter. Elle est en train d'être installée et qui, dans les quelques jours ou semaines qui arrivent, sera complètement mise en place sur tous les sites scolaires.

Et puis, on le rappelle chaque année, mais c'est un point toujours très important. On maintient le principe d'une ATSEM par classe alors qu'on pourrait très bien n'avoir qu'une ATSEM par classe de maternelle.

On maintient cet accompagnement renforcé dans les écoles maternelles.

Je parlais de la restauration tout à l'heure notamment sur le coût du repas. Pour vous donner un ordre d'idée, le coût d'un repas est de 10,37 €, bien évidemment quand on tient compte de tout ce qui est dans l'assiette mais aussi du personnel pour pouvoir remettre en chauffe, servir les enfants et être là à leurs côtés.

Au-delà des coûts des matières premières, des fluides, des charges de personnel, il y a aussi du renouvellement de matériel. On avait du matériel qui était ancien et qui a été renouvelé tels que des mixers, des charriots, etc,...pour un coût de 56 000 €.

Je préciserais, Sylvie CHRISTOPHE parlait tout à l'heure de la coordination des aides par rapport aux factures d'énergie, que cette commission de coordination intervient aussi pour les difficultés des familles dans les prises en charge de factures de cantine ou de garderie.

On ne peut que rappeler aux familles qui seraient en difficulté qu'elles peuvent se tourner vers le CCAS ou les assistantes sociales du Département afin de faire passer le dossier sur ce type de commission.

Juste un dernier point. Vous l'avez compris, l'idée c'est de maintenir tout ce qui était alloué au budget pour les écoles : les fournitures scolaires, les livres, les crédits bibliothèque, etc,...tout est maintenu.

Mais on a quand même à faire attention à un point qui est très important. C'est le coût des transports parce que la Ville finance énormément d'activités, énormément de choses mais pour amener les enfants sur site, il y a aussi les transports.

Et, dans le cadre des nouveaux marchés publics qui ont été mis en place, on est face à une augmentation qui est très importante des forfaits transport et donc on va nécessairement être amenés à limiter les déplacements et favoriser les activités au sein des établissements parce que là aussi, au même titre que les choix sur le plan énergétique, on est obligé de faire des choix pour respecter aussi les budgets tout en garantissant des activités variées pour les enfants.

Je terminerai ce point sur la rentrée en indiquant que toutes les familles ont pu bénéficier d'un dépliant à leur intention pour faciliter l'accès aux différents services avec les coordonnées de chacun et ce qui est proposé. Cela a dû être distribué aux familles dans le mois. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci beaucoup Sandy. C'était extrêmement précis et complet.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette rentrée scolaire à poser à Sandy LACROIX? »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Nous avons pu, de façon informelle, obtenir une réponse.

C'est vrai que j'ai été interpellé par le directeur d'une école primaire qui s'étonnait qu'on ne puisse plus faire une sortie en canoë kayak avec les élèves de primaire qui je pense, était un fort moment de connexion avec la nature aussi et ces expériences sur l'eau, moi-même quand j'étais enfant on le faisait déjà, c'est pour vous dire ça laisse de formidables souvenirs.

C'est déjà les choix drastiques que doit faire la collectivité et qui sacrifie des offres tout simplement.

Monsieur Bernard COMBES : « Les transports scolaires traditionnels sont bien sûr assurés. Je rappelle que l'Agglo finance les déplacements de tous les territoires en élémentaire pour l'apprentissage de la natation.

Je ne vous dis pas comment ça va être renchéri en termes de coût cette année, l'année prochaine et les autres années, si tenté que la piscine reste ouverte. Ce sera le cas car on a la chance d'être en Délégation de Service Public mais jusqu'à quand ?

Je voulais remercier vraiment Sandy et aussi tout le service scolaire, Jean-Luc CAPELLI, tous les services techniques qui ont travaillé tout l'été pour rendre les écoles très agréables et permettre une belle rentrée dans l'élémentaire, ce qui est quand même une compétence majeure de la commune pour que ça se passe bien et qu'on puisse offrir tous les services attendus et avoir un bon périmètre aussi de restauration scolaire.

Ça a été dit : 60 000 € de charges en plus. 50 000 € pris par la Ville, 10 000 € par les familles. C'est un choix budgétaire. 50 000 € c'est un poste et demi d'agents municipaux pour vous donner une idée de ce que cela représente.

On ne le met pas dans la charge mais on l'assume quand même.

Et pour vous donner juste une indication plus générale, plus systémique comme on dit aujourd'hui, l'Académie de Limoges, la Ville de Tulle et le Département de la Corrèze offrent un taux de couverture enseignants titulaires, postes disponibles, de 93% à 96%. En Seine Saint Denis c'est 23%. Ça veut dire qu'en Seine Saint Denis vous avez 23% de titulaires sur les postes. Voilà où on en est aussi dans ce pays.

Donc je dis aux parents d'élèves qu'ils ont beaucoup de chance d'envoyer leurs enfants dans les écoles élémentaires, les collèges et les lycées de la Corrèze et je les invite, d'ailleurs, à se déplacer, y compris ceux de la Seine Saint Denis, pour trouver des conditions d'apprentissage qui sont peut-être beaucoup plus sûres à bien des égards et des conditions de vie peut-être meilleures.

Il faudra bien penser aussi à rééquilibrer les territoires puisque depuis tant d'années, on a concentré et on voit les limites de l'exercice.

Merci beaucoup Sandy. Merci beaucoup aux élus du Pôle Education qui accompagnent Sandy et à l'Opposition qui suit les dossiers pour votre partie à vous. »

On passe au Pôle Aménagement, Cadre de Vie et Urbanisme avec Fabrice MARTHON. »

I - PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

URBANISME -

Rapporteur : Madame Ana-Maria FERREIRA

1-Prorogation de l'appel à projet « Réinventons nos Cœurs de Ville »

Dans le cadre de l'opération « Cœur de Ville » 2019, la commune de Tulle a été retenue en octobre 2019 au concours national « Réinventons nos cœurs de ville ».

A ce titre, la commune a pu prétendre à une subvention de 30 000 € de crédits Etat (FNADT) pour financer un projet d'ingénierie destiné à revitaliser les fonciers urbains, plus spécifiquement pour lancer un appel à projet portant sur un programme immobilier mixte sur l'îlot Maison situé 17-19 et 19 bis, rue Jean Jaurès à Tulle.

Cet appel ayant été infructueux (le projet proposé par le candidat retenu n'ayant pas trouvé d'équilibre financier), l'Etat, par arrêté du 19 octobre 2020 a accordé à la commune un délai supplémentaire pour lancer un nouvel appel à projet ciblant un nouveau bâtiment à savoir l'ancien Tribunal de Commerce sis avenue Charles de Gaulle.

Ce nouvel appel à projet a conduit au même résultat : un programme immobilier de qualité non réalisable en raison des coûts de réhabilitation.

Les dépenses engagées pour ces deux appels à projet s'élèvent à la somme de 19 956 €.

Afin de pouvoir bénéficier de la totalité de la subvention attribuée à la commune de Tulle, une nouvelle prorogation de l'arrêté a été demandée à l'Etat afin de lancer un appel à projet en vue de rechercher un promoteur immobilier susceptible de réaliser le programme immobilier en lieu et place de l'ancien cinéma le Palace.

Plan de financement :

Dépenses engagées au 1 ^{er} septembre 2022	19 956 €
Publicité appel à projet	3 044 €
Indemnisation du candidat non retenu	7 000 €
TOTAL	30 000 €

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver le plan de financement,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'Etat pour obtenir une nouvelle prorogation de l'arrêté d'attribution de la subvention FNADT,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant**

Monsieur Fabrice MARTHON : « La Ville de Tulle est dans le programme Cœur de Ville depuis fin 2018. Bon nombre de dispositifs sont mis à disposition des collectivités notamment celui qui nous concerne ici et qui s'appelle « réinventons nos cœurs de ville » et qui consiste tout simplement en la mise à disposition d'une enveloppe financière pour nous permettre de faire appel à de l'ingénierie dont on n'est pas doté.

Je rappelle que ce programme était destiné à des villes moyennes et dans les villes moyennes, malheureusement, on n'a pas toujours au niveau des personnels, des personnes qualifiées pour porter ce genre de projets.

Cette délibération, en fait, consiste à proroger l'appel à projet puisqu'on n'a pas consommé l'intégralité de l'enveloppe qui nous avait été allouée à savoir 30 000 €.

Pour rappel, le premier dossier qui avait été étudié, c'est l'ilot Maison, avenue Jean Jaurès. Le projet n'a pas pu sortir en l'état puisqu'il y avait un problème d'équilibre financier. Malgré tout, le fait d'avoir fait travailler des architectes de la maîtrise d'œuvre sur le secteur nous a permis derrière, d'aller chercher un promoteur, NOALIS, qui va débiter logiquement ses travaux dans le dernier trimestre de cette année avec une démolition-reconstruction pour de la résidence jeunes actifs meublée.

Ça n'a pas servi à rien.

Le deuxième appel à projet concernait l'ancien Tribunal de Commerce avec Charles de Gaulle. Là aussi, on a eu un projet assez sympathique et intéressant mais, encore une fois, problème d'adéquation entre les dépenses et les recettes puisqu'il y a beaucoup de travaux sur un bâtiment qui est très compliqué à réaménager.

Il y a des spécificités architecturales avec, notamment, une partie métallique qui supporte l'édifice et qui génère des coûts de travaux très importants et donc le projet n'a pas pu sortir aussi pour cause d'équilibre financier.

Donc il nous reste un petit peu à consommer, à savoir à peu près 10 000 €. Donc on demande la prorogation de cet appel à projet. »

APPROUVE à l'unanimité

2- Cession d'un pavillon sis à Beaugard Sud par POLYGONE - Autorisation de cette vente par la commune et fixation du prix de vente du terrain

Monsieur Stéphane BENONI souhaite acquérir le pavillon qu'il occupe au 8, avenue Louis Aragon - Beaugard sud (parcelles AE 640, AE 642, AE 643 - voir plan cadastral joint).

Pour rappel, le pavillon est la propriété de Polygone. Il a cependant été construit sur un terrain propriété de la Ville de Tulle. Monsieur BENONI et sa famille occupent le bien depuis juin 2013.

Aussi, Polygone a sollicité la Ville, sur demande de Monsieur BENONI pour que ce dernier puisse acquérir l'ensemble (terrain et pavillon).

Ce terrain de 1 572 m² a été estimé par les services des Domaines à environ 8 € le m² soit 12 500 €.

A ce montant s'ajoutera pour l'acquéreur le coût d'achat du pavillon.

Les frais d'acte seront à la charge du demandeur.

Il est demandé au conseil municipal :

- **de valider le prix de cession du terrain**
- **d'autoriser la cession de ce bien**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité de ladite cession**

APPROUVE à l'unanimité

3- Mise au point de la cession d'un terrain (parking de la Médiathèque) à PITCH Immobilier.

a-Décision relative au déclassement avec désaffectation immédiate et à la cession d'une partie de la parcelle cadastrée BM 462 sise Avenue Winston Churchill

Par délibération du Conseil Municipal en date du 14 février 2018, il a été décidé de céder une partie de terrain d'une superficie de 2 700 m² située Avenue Winston Churchill, pour la réalisation d'une opération de promotion immobilière. Le projet présenté par l'opérateur PITCH PROMOTION (PITCH Immo) correspondait à un pôle d'attractivité tertiaire d'intérêt public et, plus précisément, un ensemble immobilier comprenant une offre d'hébergement, des espaces de bureaux ainsi que du stationnement.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2019, et après conclusions de l'enquête publique, il a été décidé le déclassement et la cession d'une partie de la parcelle cadastrée BM 462 sise Avenue Winston Churchill (document d'arpentage en cours de réalisation) au prix de 225 000 € HT soit 270 000 TTC.

Afin de permettre la cession mais également à la Ville de Tulle de conserver la jouissance du parking, en attendant le démarrage des travaux, il convient de procéder au déclassement avec désaffectation immédiate (article L 2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques CGPPP).

De plus, il est porté à l'attention du Conseil Municipal que le projet initial a fait l'objet de modification.

- l'offre d'hébergement tournée vers la clientèle d'affaires et les étudiants a été abandonnée. Le bâtiment sera uniquement pourvu de bureaux. Le stationnement reste présent pour le futur projet mais réduit.

Au vu des modifications apportées au projet de la SAS TULLE 14 CHURCHILL, il est demandé au conseil municipal :

- **d'autoriser le déclassement avec désaffectation immédiate**
- **d'autoriser la cession au profit de la SAS TULLE 14 CHURCHILL ou toute personne qui s'y substituerait sous la condition résolutoire de désaffectation**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à la cession de cette parcelle.**

APPROUVE à l'unanimité

b- Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse et à titre temporaire d'un terrain situé Avenue Winston Churchill à Tulle

La Ville de Tulle va prochainement céder à la Société SAS TULLE 14 CHURCHILL un terrain municipal situé avenue Winston Churchill et cadastré, avant division en cours, BM 462 pour 2 656 m². Ce terrain constitue l'assiette de la construction que la société SAS TULLE 14 CHURCHILL va lancer pour accueillir le siège de la CPAM de la Corrèze.

Ce terrain est actuellement à usage de parking public et a fait l'objet d'un déclassement dans le domaine privé préalablement à la cession. Il doit également être désaffecté de son usage public puisqu'il conditionne l'accord de la CPAM pour signer avec la société SAS TULLE 14 CHURCHILL la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) du bâtiment à construire.

Le délai entre la cession juridique du terrain et le lancement des opérations de terrassement préalables aux travaux de construction peut s'étendre sur plusieurs mois. Sur cette période, il serait utile de pouvoir maintenir l'usage actuel du terrain en parking public et gratuit.

La société SAS TULLE 14 CHURCHILL a donné son accord pour laisser à disposition de la ville de Tulle le terrain qu'elle s'apprête à acquérir auprès d'elle sur la période préalable au lancement des travaux.

Cette mise à disposition s'effectuera à titre gracieux.

La convention prendra effet au jour de la signature de l'acte de cession du terrain objet des présentes, à intervenir entre le propriétaire et le bénéficiaire. Elle s'éteindra de plein droit.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je me souviens d'un temps où il y avait un projet presque « babylonien » sur ce site. Il faut croire que l'ouïe s'est dégonflée !

Vous pensez qu'ils ont une possibilité de louer leurs bureaux ? »

Monsieur Bernard COMBES : « Vu que ce sera, a priori, l'immeuble de la CPAM qui s'y réalisera, je pense que les bureaux seront occupés. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Ils n'auraient pas poursuivi le projet s'ils n'avaient pas eu d'occupants à venir. Tous les personnels de la CPAM seront recentrés sur ce site. »

Madame Anne BOUYER : « Je me posais la question exactement de savoir où c'était. A côté du petit parking de la Médiathèque ? »

Monsieur Bernard COMBES : « Très exactement, au droit de la Médiathèque, on continue sur la partie de ce parking qui est actuellement requise.

Et le petit qu'on a rajouté après, qui avait été acheté à la SNCF, était destiné, justement, à augmenter la capacité de stationnement puisque si l'immeuble PITCH est construit à destination de cette unité départementale de Sécurité Sociale, ils auront besoin des places qui sont sous le bâtiment puisqu'il sera, a priori, bâti de la même façon que la Médiathèque avec un espace protégé dessous lié au risque d'inondation.

En tout cas, ça permettrait, normalement si on arrive au bout de ce sujet, à faire ce qui a été imaginé ensuite, c'est-à-dire racheter le site de la CPAM, Rue Souham/Avenue de Paris, de le démolir et faire ce parking à destination de la patientèle et de tous les usagers de ce secteur et surtout de sécuriser le siège départemental de la CPAM qui aurait pu être appelé à être régionalisé si on n'avait pas fait ce travail.

C'est entre 180 et 220 agents qui vont y travailler puisque parallèlement tous les sites de la CPAM seront ou cédés ou démolis : le site principal de la Rue Souham, le site de l'Avenue Victor Hugo, les bureaux et le cabinet du dentiste de la Sécurité Sociale et une partie aussi du service médical qui était situé à Brive et qui est rapatrié sur Tulle.

C'était l'obligation qui était faite par CNAM d'avoir dans chaque département une recentralisation et une économie d'échelle sur ces différents sites.

C'est un dossier de quatre ans d'âge parce que ça a été très compliqué d'arriver à monter un dossier comme ça parce qu'il y avait toujours des priorités justement pour fabriquer les sièges départementaux de la Sécurité Sociale. Or, il s'avère qu'avec la crise COVID tous les projets ont été ralentis et on a donc bénéficié d'une ré intensification du projet. »

APPROUVE à l'unanimité

4-Approbation de la composition de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Le Site Patrimonial Remarquable (SPR) – Aire de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la Commune de Tulle a été approuvé par délibération du 12 décembre 2019.

L'article L 631-3 du code du patrimoine précise qu'il doit être institué une commission locale du site patrimonial remarquable (CLSPR) consultée au moment de l'élaboration, de la révision ou de la modification du document de gestion à savoir l'AVAP.

L'article D.631-5 de ce même code fixe la liste des membres devant siéger au sein de cette commission qui doit comprendre :

1° Des membres de droit :

- le président de la commission
- le ou les maires des communes concernées par un site patrimonial remarquable ou son représentant, le cas échéant leurs représentants
- le Préfet ou son représentant
- le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant
- l'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant

2° Un maximum de quinze membres nommés dont :

- un tiers de représentants désignés par le conseil municipal en son sein ou, le cas échéant, désignés en son sein par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent. Lorsque plusieurs communes sont concernées ou qu'elles font partie de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, ces représentants peuvent être désignés par les conseils municipaux concernés en leur sein ou, le cas échéant, par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale compétents en leur sein ;

- un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine ;

- un tiers de personnalités qualifiées.

Lorsque la commission locale est présidée par le Maire de la commune concernée par le site patrimonial remarquable, y siège également à ses côtés un second représentant de la collectivité désigné par ses soins.

Les représentants d'associations et les personnalités qualifiées sont désignés par l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale après avis du préfet.

Pour chacun des membres nommés, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions. Il siège en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire.

Il est donc proposé d'approuver la nouvelle composition de ladite commission telle que détaillée ci-dessous :

Membres de droit :

Maire de Tulle, président de la commission
Préfet
Directrice Régionale des Affaires culturelles
Architecte des Bâtiments de France

Représentants du Conseil Municipal (maximum 5):

Titulaires	Suppléants
Fabrice Marthon	Stéphanie Perrier
Ana Maria Ferreira	Christine Combe
Christiane Magry	Christine Deffontaine
Henry Turlier	Raphaël Chaumeil

Représentants d'associations pour la protection, la promotion ou mise en valeur du patrimoine (maximum 5):

Titulaires	Suppléants
CAUE – Sandra Nicolle	CAUE – Maxime Estrade
Fondation du patrimoine - Yves Fleury	Fondation du patrimoine - Agathe Hébras
Corrèze environnement - Josiane Brassac-Dijoux	Corrèze environnement - Catherine Dubois-Sallon
Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze

Personnes qualifiées (maximum 5) :

Titulaires	Suppléants
Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Jean-François Robert	Chambre des Métiers et de l'Artisanat – William Asquin
Chambre de Commerce et de l'Industrie – Olivier Marquet	Chambre de Commerce et de l'Industrie - Frédéric Vergne
Office de Tourisme – Basile Leymond	Office de Tourisme – Fabien Lespinas
Soliha - Grégoire Remark	Soliha - Olivier Bernard

Conformément aux dispositions citées ci-dessus, la commune de Tulle a soumis la composition de la Commission Locale du SPR à Monsieur le Préfet, lequel a émis un avis favorable par courrier en date du 27 septembre 2022.

APPROUVE à l'unanimité

5-Révision Triennale du montant du loyer du bail à construction pour la location du terrain au profit de la société VEO TULLE - Approbation de l'avenant n°2 afférent

Par délibération en date du 1^{er} octobre 2013 et par bail à construction en date du 21 février 2014 la Ville de Tulle loue un terrain où est implantée une partie du cinéma à la société VEO TULLE.

Le bail à construction a été consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 2 000 € payable à terme échu.

Le bail précisait que le loyer serait révisable par période triennale à compter de l'achèvement des travaux et en fonction des variations de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE, l'indice de base étant publié au jour de l'achèvement des travaux soit 1^{er} janvier 2016 - indice de référence 3^{ème} trimestre 2015 : 1608.

Vu sa délibération n° 11 du 12 février 2019 relative à la révision triennale du montant du loyer du bail à construction pour la location du terrain au profit de la société VEO TULLE,

Considérant qu'il convient de procéder à la révision du montant du loyer conformément aux termes du bail à construction consenti à la Société VEO TULLE,

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°2 d'augmentation du loyer du bail à construction de la société VEO TULLE et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Monsieur Pascal CAVITTE : « Je voulais juste dire un mot sur le cinéma. Vous avez sans doute vu dans la Presse que c'était une activité qui est en difficulté.

Notre cinéma n'y échappe pas. On a tous des échos là-dessus. Cela représente à peu près une baisse de 30% de fréquentation liés à l'après COVID.

C'est simplement un message de soutien à l'activité. Il s'agit d'inciter les Tullistes qui nous regardent et puis les collègues du Conseil Municipal à aller au cinéma.

Demain, il y a une opération sur le sport, financée par le Conseil Régional, et qui serait l'occasion de reprendre pied avec le cinéma mais, trêve de plaisanterie, je pense que c'est un équipement qui est très important.

On est une ville moyenne et si cet équipement devait souffrir, il serait dans les premiers à souffrir vraiment par rapport à des grandes villes où il y a plus de flux possibles, donc il faut vraiment qu'on soigne cet équipement qui est très important pour notre territoire. »

Monsieur Bernard COMBES : « D'autant plus qu'ils auront leurs charges aussi en augmentation.

Ça repart un petit peu. Il m'a semblé que ce mois-ci cela avait repris. En plus, il y avait de très belles opérations aussi menées par la directrice de VEO qui fait vraiment un travail d'animation de cet espace extraordinaire. C'est toujours agréable de revenir au cinéma.

Vous avez, peut-être des grands écrans chez vous, vous avez peut être NETFLIX mais ça ne vaudra jamais de se réunir dans une salle avec le même objectif : regarder un film. »

APPROUVE à l'unanimité

6-Approbation de la préemption de l'immeuble sis 44 avenue Victor Hugo

Par délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2007, la Ville de Tulle a mis en place le droit de préemption urbain renforcé (DPUR), modifié par délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2011 en l'instituant sur la totalité des zones urbaines (U) et la totalité des zones à urbaniser (1AU, 1AUX, 2AU) du plan local d'urbanisme.

Le DPUR implique l'envoi à la commune, auprès du Maire (art L 213-2 du Code de l'Urbanisme), d'une demande d'acquisition comportant notamment l'adresse du bien, le nom de l'acquéreur et le prix demandé, dans les formes d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA).

Par déclaration de droit de préemption urbain arrivée en Mairie de Tulle le 11 juillet 2022, Maître Valérie Lapotre-Rouzade, Notaire à Agen, a fait part de l'intention de Monsieur Quentin Robin Roques d'aliéner son immeuble sis 44 avenue Victor Hugo à Tulle, figurant au plan cadastral section AS, numéro 8 et comprenant un local commercial et deux appartements, bien ciblé par la Ville de Tulle dans le cadre de sa stratégie foncière et d'aménagement urbain.

En effet, la Ville de Tulle a engagé en 2019 une étude de programmation urbaine qui a été confiée au bureau d'études VE2A. Un diagnostic territorial stratégique, complété par des études pré-opérationnelles sur l'habitat et le commerce ainsi que par une grande campagne de concertation auprès des habitants de Tulle Agglo, a été réalisé au préalable de cette étude de programmation urbaine, dévoilant ainsi des enjeux importants en matière notamment d'habitat, de mobilité, de requalification des espaces publics, de connexion entre les différents « pôles » de la ville.

Il a conduit à définir 3 périmètres (cf annexe) :

- un périmètre « centre-ville » dont l'identification et la transformation font l'objet d'un programme détaillé sous forme d'actions à conduire sur des secteurs d'intervention prioritaires. L'avenue Victor Hugo en est un : tant par la reconfiguration de l'avenue en retravaillant le stationnement, la mobilité douce, la déambulation, le verdissement ... que par la restructuration d'îlots notamment celui situé du 44 au 54 av. V. Hugo pour relocaliser des commerces existants ou en accueillir de nouveaux dans un ensemble neuf comprenant également des logements, ouvert sur la Corrèze.
- un périmètre d'opération de revitalisation de territoire (ORT) offrant ainsi des outils et leviers d'action,
- Un périmètre OPAH RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain).

Outre des périmètres déterminés, ce travail a mené la Ville de Tulle à mettre en place une stratégie de mise en œuvre sous plusieurs formes :

- Afin d'offrir une identification au nouveau périmètre « centre-ville » qui réunit les 3 secteurs souvent considérés comme étant respectivement « un centre-ville » (Du Trech à la gare, la Corrèze, fil conducteur du centre-ville), la Ville de Tulle a missionné, sur ledit périmètre, et dans le cadre d'un accord-cadre, une maîtrise d'œuvre urbaine, pour une durée de 6 ans. Elle a pour objectif de proposer des aménagements urbains sur les secteurs définis au sein de ce « centre-ville » et de veiller à la création de ce centre-ville « identitaire »
- En vue de restructurer l'îlot avenue Victor Hugo cité ci-dessus, elle a décidé, après une étude d'opportunité réalisée par la SCET, de mettre en place une nouvelle concession d'aménagement, confiant ainsi à un aménageur, sous la gouvernance de la ville, cette requalification ainsi que la création d'un lotissement.
- En attendant la sélection de l'aménageur, de demander à l'Etablissement Public de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) d'engager la maîtrise foncière amiable sur ce dit îlot par l'acquisition du bien 44 bis avenue Victor Hugo cadastré AS 5, AS 6, AS 7, AS 9, AS 11. Le compromis de vente a été signé et la signature de l'acte authentique prévue avant la fin de l'année.

L'EPFNA ne peut, en revanche, préempter sur cet îlot, la délégation du DPU décidée par délibération du Conseil Municipal du 18 septembre 2018 portant exclusivement sur trois emprises foncières situées avenue Victor Hugo et rue Jean Jaurès - 17-19b rue Jean Jaurès

(AW 119, 121, 122, 208 et 192), 2b rue Jean Jaurès (AW 94) et 106 avenue Victor Hugo (AS 49).

Afin de poursuivre sa stratégie et la maîtrise foncière de l'îlot avenue Victor Hugo, la Ville de Tulle souhaite préempter le bien sis 44 avenue Victor Hugo.

Vu les articles L213-2, R213-7 et D213-13 du Code de l'Urbanisme, le titulaire du droit de préemption peut, « *dans le délai de deux mois, adresser au propriétaire une demande unique de communication des documents permettant d'apprécier la consistance et l'état de l'immeuble, ainsi que, le cas échéant, la situation sociale, financière et patrimoniale de la société civile immobilière. La liste des documents susceptibles d'être demandés est fixée limitativement par décret en Conseil d'Etat* » mais également demander une visite du bien par écrit.

Par courrier en date du 30 juillet 2022, la Ville de Tulle a, conformément aux articles susmentionnés, demandé au propriétaire le dossier mentionné à l'article L. 271-4 du code de la construction et de l'habitation, les extraits de l'avant-contrat de vente contenant les éléments significatifs relatifs à la consistance et l'état de l'immeuble et la visite de son bien.

L'étude de Maître Valérie Lapotre-Rouzade a remis à la Ville le 14 septembre 2022, à la demande de son client, les documents listés. L'agence immobilière CITYA, mandatée par Monsieur Roques, a assuré la visite en présence du service des Domaines le 15 septembre 2022.

Monsieur Roques a acquis en janvier 2021 l'immeuble 44 avenue Victor Hugo pour un montant de 110 000 € auquel s'ajoute la commission de l'agence immobilière (5 000 €) et les frais de notaire (9 500 €). Il cède aujourd'hui son bien pour un montant de 149 000 € net vendeur. Le service des Domaines a évalué la valeur du bien à 79 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Monsieur Roques a été contacté et ne souhaite pas céder son bien pour une valeur inférieure à son investissement voire au prix défini avec le futur acquéreur. Il considère que son bien a pris de la valeur en raison des travaux réalisés par le gérant de son commerce, aujourd'hui vacant ainsi que les deux appartements.

La Ville de Tulle a plusieurs possibilités :

- Préempter pour le montant figurant sur la DIA soit 149 000 €
- Préempter pour un montant inférieur

Elle souhaite préempter pour un montant inférieur à savoir 132 000 €, montant négocié avec le propriétaire.

En fonction de la décision prise par l'assemblée, la Ville devra la notifier au propriétaire qui disposera de deux mois pour se positionner. A défaut d'accord entre les parties, la vente du bien est bloquée. Le blocage ne peut être levé que par une nouvelle tentative d'accord amiable ou par l'intervention du juge de l'expropriation qui fixera le prix opposable aux deux parties. Le propriétaire peut également retirer le bien de la vente.

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'autoriser l'exercice du droit de préemption pour le bien sis 44 avenue Victor Hugo et son acquisition pour un montant de 132 000 €**
- **d'autoriser le Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de préemption et l'acquisition.**

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Dans votre préambule, vous disiez, Monsieur le Maire, combien il fallait être attentif à la vente des biens municipaux et donc là, on fait le choix de la préemption, donc on fait le choix de rentrer ce produit immobilier dans « l'escarcelle » municipale. Il faut le valider aussi derrière.

Pourquoi ? Ce pâté de maison, il a un enjeu stratégique dans l'aménagement qui peut être envisagé ? »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Oui absolument. C'est ce que j'ai dit juste avant.

Depuis 2018, on est quand même engagé dans une programmation urbaine au travers du programme action Cœur de Ville qui nous a conduit à faire une concertation d'abord en 2019 à laquelle bon nombre de Tullistes ont participé.

Derrière on a engagé un Bureau d'Etudes pour nous faire, justement, une étude stratégique de programmation urbaine.

On a eu différents points de passage avec notamment derrière des restitutions sur les secteurs prioritaires et nous nous sommes positionnés sur des secteurs prioritaires d'interventions. Dedans vous avez notamment le secteur de l'Hôpital, du Trech pour lequel s'en suivra aussi une délibération. Ça fait partie des secteurs prioritaires qu'on souhaite pouvoir traiter.

L'avenue Victor Hugo, pour partie aussi. Il avait été identifié des secteurs stratégiques sur la partie Dunant, puis ensuite sur la partie de l'ancien cinéma et enfin sur la partie de cet îlot que l'on appelle « l'îlot JOUVE ».

En mai 2021, on a, suite aux préconisations et aux choix de stratégie de périmètre, engagé une maîtrise d'œuvre pour 6 ans dans le cadre de cette stratégie et de l'application et de la déclinaison de celle-ci pour, justement, rentrer dans une phase pré-opérationnelle, opérationnelle, d'esquisses et donc s'en suit forcément le fait de devenir propriétaire si on veut intervenir et pouvoir faire ce qu'on pense être nécessaire pour la Ville de Tulle et, en l'occurrence ici, un programme neuf d'habitat.

Je rappelle que le dernier date de 2005 où il y a eu un programme de construction des « Terrasses ». Depuis il n'y a rien eu et je pense que ça manque beaucoup et donc, à ce titre-là, on souhaite acquérir certaines parcelles, celle-là en fait partie, et ensuite on décline et on avance sur ce qu'on a posé comme stratégie urbaine maintenant il y a à peu près deux ans. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « C'est un discours qui reste pour moi très nébuleux.

Ça veut dire que ce bâtiment-là est voué à la destruction pour une réhabilitation ? »

Monsieur Fabrice MARTHON : « Oui ».

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Il faut dire les choses clairement, il est amené à être détruit, tout simplement. »

Monsieur Fabrice MARTHON : « J'ai dit à l'instant que c'était un programme de construction de neuf.

Depuis qu'on a posé les besoins, on a fait quand même du recensement aussi de ce qu'il manquait en termes d'offre d'habitat.

Il manque de la construction neuve de pavillons aussi. Ce n'est pas des quantités énormes mais il manque des emprises aussi de terrains pour permettre à des ménages de construire du résidentiel donc ça fait partie de la stratégie globale tout comme l'OPAH RU pour la réhabilitation du plus ancien pour ceux qui préfèrent investir dans ce type d'immeuble. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je pense que ça s'est éclairci pour vous.

C'est normal de partager votre vision. Démolition égal reconstruction mais ré-urbanisation d'un site complet, c'est-à-dire un grand morceau du pâté de maisons qui, en gros part de « l'îlot JOUVE » jusqu'au commerce BRIVAL. Il faut regarder avec quels opérateurs on peut travailler bien sûr parce qu'il y a des équations économiques qui sont posées.

On le voit pour l'ancien cinéma de Tulle où, effectivement, l'équation économique à trouver pour réaliser cette opération en la transformant en logements et en commerces est très compliquée à faire même en ayant une aide exceptionnelle obtenue par moi-même auprès de la Région, c'est-à-dire 500 000 € de dotation sur ce programme avec des exigences d'application qui sont complexes. »

APPROUVE à l'unanimité

TRAVAUX -

Rapporteur : Monsieur Jérémie NOVAIS

7-Demandes de subventions à l'Europe au titre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et au Département pour l'aménagement des places Maschat et Roosevelt

Un rappel bref du contexte, de notre constat et des enjeux d'aménagement du secteur

La Ville de Tulle, par sa situation géographique, dispose à l'échelle du territoire d'une accessibilité remarquable et en fait la troisième ville du Limousin. Son patrimoine remarquable, marqué aussi par la présence de la Corrèze est un atout majeur et un terreau formidable à la mise en scène et à l'impulsion des futurs aménagements. Sa classification en Site Patrimonial Remarquable (SPR) devra prendre tout son sens dans les propositions d'aménagements et de requalifications.

Le secteur de l'hôpital, périmètre opérationnel ici concerné, fait partie du cœur de ville historique de Tulle, dont l'aménagement aura un important impact sur le cadre de vie des habitants et visiteurs.

Sa configuration urbaine et géométrique, oblige à de nombreux et longs déplacements en automobile, aujourd'hui peu tolérables et rentrant en conflit direct avec les autres usagers. **Adopter une stratégie de résilience, de gestion durable des eaux, d'économie circulaire et de mobilités actives dans l'aménagement est indispensable pour prévenir des enjeux climatiques actuels et de demain. L'autre enjeu sera de recréer du liant, du lien entre les habitants, du lien entre les différents espaces traversés de manière que chacun trouve sa place mais jamais au dépend de l'autre.**

La notion de confort est de plus en plus présente dans la manière d'aménager un espace public. Derrière cette notion de « confort » émerge notamment l'idée d'un « **urbanisme climatique** », avec notamment la nécessité de lutter contre les îlots de chaleur qui est une problématique majeure aujourd'hui et dans les années à venir. Ces questionnements doivent être appréhendés **de manière globale** : composition urbaine de la ville ou du quartier, traitement énergétique des bâtiments, traitement des espaces publics.

Concernant l'espace public du projet d'aménagement du quartier de l'hôpital, il s'agira :

- de **réduire les surfaces minéralisées** au profit de surfaces drainantes (revêtements poreux, terre végétale). Pour les surfaces minéralisées restantes, il conviendra de travailler sur des matières ainsi que des couleurs qui soient réfléchissantes des rayons du soleil et donc non absorbantes (bande active).
- **d'introduire de manière massive des plantations** de la strate basse à la strate arborée qui vont favoriser l'évapotranspiration ou l'ombrage des usagers, mais aussi reconstituer des micro-habitats pour la faune urbaine.
- de faire de **l'eau l'élément central du projet**, en gérant durablement leur écoulement et la perméabilité.

Pour le réaménagement du secteur de l'hôpital, la notion de **rue Jardin** prend tout son sens. La rue Jardin dans laquelle on peut déambuler, se retrouver, échanger.

La rue Jardin qui apporte fraîcheur, qualité de vie. La rue Jardin témoin du paysage de berges lié à la Corrèze : le parcours de l'eau ... l'expansion de sa ripisylve...

L'identité même du projet est de donner du souffle au vivant. Le vivant sous toutes ses formes. Il s'agit donc de proposer un cœur de ville du vivre ensemble et de la résilience, où les aménagements climatiques et d'usages fonctionnent directement ensemble. Le projet propose donc une stratégie de résilience, de gestion durable des eaux, d'économie circulaire et de mobilités actives, génératrice de micro-habitats et de liens humains.

LA RESILIENCE, LE VEGETAL, LA GESTION DES EAUX ET L'ECONOMIE DE RESSOURCES

Les places Maschat et Roosevelt qui composent le secteur de l'hôpital font l'objet d'un aménagement climatique et d'usages qui fonctionnent directement ensemble. En plus de valoriser les entités architecturales et patrimoniales bâties du site par la mise en place de fonds de perspectives cadrés, il s'agit surtout de **réintégrer la nature de proximité** pour combattre les îlots de chaleur et faire de Tulle une **ville exemplaire en termes de résilience**.

Les trames écologiques portées par le projet d'aménagement :

TRAME VERTE : continuité écologique via les espaces végétalisés

TRAME BLEUE : continuité écologique via le parcours de l'eau et le réseau hydrographique

TRAME BRUNE : réseau écologique pour la biodiversité du sol

TRAME AERIENNE: continuité écologique pour les espèces volantes

TRAME NOIRE : continuité écologique pour la vie la nuit

1/ LA RESILIENCE PAR LA DENSIFICATION VEGETALE ET LA DESIMPERMEABILISATION DES SOLS

Loin de relever d'un luxe ornemental, la nature en ville est, en effet, un allié indispensable pour conserver des villes vivables. L'enjeu du projet réside dans sa capacité à développer une nature en ville en plantant avec une densité forte. Il apparaît clairement au regard des déambulations actuelles dans Tulle, qu'il subsiste un déficit criant en termes de végétation...la Corrèze se retrouve amputée de sa matrice végétale qui permettrait d'unifier et de mettre en cohérence bâtis et espaces publics qui constituent ses berges.

La matrice végétale projetée s'exprime également dans la diminution des surfaces imperméabilisées pour lutter contre les îlots de chaleur.

La biodiversité ne peut pas être créée de toutes pièces mais elle peut être encouragée, par le choix d'espèces végétales locales, complémentaires, offrant refuge à une petite faune et aux insectes.

Le projet de paysage est à concevoir pour nous, comme un écosystème propre à un site en particulier, qui doit s'intégrer dans un paysage à grande échelle et dans les trames écologiques du territoire.

La conception cherche dans le projet à réintroduire une perméabilité globale des sols, par un travail « d'incision » des structures existantes permettant de désimpermeabiliser les sols et d'y introduire une strate végétale étudiée de façon étroite avec les services de la Ville afin de proposer un entretien durable à faible consommation de ressources.

Le projet a pour ambition de redonner une image positive d'un espace très minéral au caractère routier, vecteur d'îlots de chaleur, pour créer de véritables îlots de fraîcheur dans la ville, encore trop rares à Tulle. Sur les places Maschat et Roosevelt, la quasi-totalité de l'espace public est minéralisé.

La démarche est ici d'apporter de manière significative une proposition végétale forte, permettant de réaliser au gré de la déambulation des espaces où les usagers peuvent effectuer une pause, et la petite faune locale se réfugier.

2/ LA RESILIENCE PAR UNE GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Réinventer la gestion des eaux pluviales constitue un des enjeux prioritaires pour lutter contre les îlots de chaleur urbains dans la ville. Afin de gérer ces îlots de chaleur, un des principes fondamentaux passe par la désimperméabilisation des sols qui peuvent à nouveau «respirer», transpirer et infiltrer. Les sols perméables limitent également le risque d'inondation. Le secteur Maschat - Roosevelt, de par la présence de la Solane enterrée, est concerné par le PPRI. Cette gestion des sols perméables sous-entend une forte végétalisation de l'espace public apportant une réelle valeur qualitative au foncier. La requalification des espaces dans son entièreté permet de penser de manière globale la gestion des eaux de ruissellement et participera ainsi à changer durablement les façons de faire. Un important travail sur la topographie naturelle du site permettra de conduire ces eaux de haut en bas de la place en passant par tous les îlots végétalisés proposés.

L'installation d'îlots végétalisés sur la place Maschat et la trame végétale installée sur l'ensemble du secteur axent cette stratégie sur **différentes actions** :

- Utiliser le végétal comme support de la dépollution des eaux avant leur rejet
- Favoriser l'infiltration des eaux in-situ, au plus près de la goutte d'eau pour limiter les systèmes de transport et de gestion des EP
- Des espaces verts en pleine terre pour une meilleure infiltration en pied d'îlots
- Une strate arborée et une strate basse arbustive pour créer un écosystème urbain
- Mutualiser les ouvrages de stockages des EP avec les espaces plantés et les arbres via des ouvrages alternatifs
- Proposer des revêtements alternatifs pour les places de stationnement, les places et les allées piétonnes secondaires

3/ LA RESILIENCE PAR LA GESTION ECONOMIQUE DES RESSOURCES NATURELLES

Mise en place d'une démarche d'économie circulaire afin d'optimiser les ressources et limiter l'apport de matériaux extérieurs.

La ville s'est longtemps développée en grignotant les périphéries, en consommant l'espace disponible ainsi que ses ressources naturelles, telles que les terres agricoles par exemple. Aujourd'hui, la ville se reconstruit sur elle-même, ne disposant plus de ces ressources naturelles mais en devant réutiliser ce qu'elle trouve « in situ ». Nous abordons alors la notion de « recyclage », d'« économie circulaire » dans un cycle vertueux.

Cela concerne la réutilisation par la transformation des matériaux en place, du mobilier urbain, la recherche d'un équilibre déblais / remblais proche de zéro, la reconstitution des sols fertiles sans apport de terre végétale extérieure, du maintien de la végétation en place, etc...

Il s'agit donc de faire preuve de bon sens en s'appuyant sur les ressources locales disponibles à disposition en privilégiant toujours les « circuits courts » qui sont une réponse extrêmement positive au développement durable.

Concrètement ici, pour le réaménagement du secteur, le projet met en action :

- Des études fines du nivellement et des mouvements des terres afin de respecter la compensation hydraulique sur le périmètre de la place Maschat et Roosevelt
- Le réemploi de ressources existantes et leurs revalorisations lorsque cela est possible
- Le circuit court et le local pour tout import de matériaux extérieurs notamment de pierres naturelles
- La valorisation des déchets de chantier et recyclage (agrégats d'enrobés et déblais non réutilisables sur place).
- La fertilisation des terres excavées (selon études géotechniques) in situ ou dans des zones de stockage de proximité (selon foncier temporairement disponible) des terres excavées pour éviter tout apport de terre végétale venant de l'extérieur
- Une compensation déblais/remblais quasi-totale

Maitriser la provenance des matériaux et privilégier les filières locales courtes sont des volontés fortes du projet. Il en est de même pour les pépinières afin d'être très vite acclimatées aux conditions locales. Le projet cherche à privilégier les filières « industrielles » qui proposent des éléments préfabriqués et qui évitent d'attendre la pièce spécifique qui n'arrive pas ou qui arrive épaufrée. Mais aussi à privilégier des matériaux dont les rendements journaliers sont importants afin de rétablir dès que possible les accès aux commerces, aux habitations.

Ce processus de construction de projet ne fait en aucun cas la concession sur la qualité des espaces publics.

VERS UNE MOBILITÉ URBAINE DURABLE GÉNÉRATRICE DE LIEN SOCIAL

La notion de confort d'usage doit être de plus en plus évidente dans la manière d'aménager un espace public. Aujourd'hui la Ville de Tulle fonctionne encore trop sur le modèle du « tout voiture », et les conflits d'usages entre piétons et véhicules sont trop présents. Le cœur historique de Tulle notamment en souffre particulièrement. Encombrées trop souvent de nappes de stationnements en premier plan, les places Maschat et Roosevelt présentent une richesse patrimoniale peu valorisée, et une lecture urbaine complexe pour le piéton. Le projet cherche ici d'une part :

- A pacifier les lieux et favoriser le vivre-ensemble où les commerces de proximité et le vivre ensemble sont valorisés
- A tendre vers une mobilité urbaine durable et une baisse des émissions carbone en privilégiant les modes actifs sans laisser aucun usager à la marge

UNE MOBILITE URBAINE DURABLE ET PACIFIÉE

La Ville de Tulle, souffre d'une superposition de fonctions peu lisibles, mal adaptées, mal dimensionnées. Le premier enjeu est donc de rendre un espace dédié à chaque fonction de manière adaptée et sécurisée. Il s'agit ici de la **ville intuitive**, c'est à dire la ville qui se pratique sans mode d'emploi, de manière très lisible et efficace. Le trottoir est suffisamment large et distinct de la voirie, le passage piéton positionné au bon endroit, visible de loin, l'entrée charretière bien identifiée, etc. **La recherche d'une mobilité universelle et d'accessibilité dans l'espace public** est donc centrale sur ce secteur où le nivellement actuel est très contrasté.

Le projet de réaménagement du secteur de l'hôpital est un enjeu majeur pour la pacification du cœur de ville et présente plusieurs ambitions en termes d'usages et de mobilités.

La proposition du projet de réaménagement du secteur de l'hôpital visant à pacifier l'espace public dans le cadre d'une mobilité durable s'appuie avant tout sur les entrants suivants :

- La démolition du bâti déclassé de la parcelle 209
- La création d'une nouvelle entrée véhicule (et dépose minute) pour l'hôpital sur la parcelle 209 (dont le bâti aura été démoli) afin de piétonniser entièrement l'entrée actuelle de l'hôpital sur la place Maschat.
- La création d'un parking silo sur l'emprise actuelle de la CPAM rue Poincaré, afin de désengorger en grande partie les places Maschat et Roosevelt et par conséquent le cœur de ville historique.

En tenant compte de ces actions, le projet offre la possibilité au cœur de ville et ses habitants d'y trouver leurs places sans conflits d'usages et sans perturbation de la vie commerciale du quartier, bien au contraire. Ainsi, en termes de mobilités, l'aménagement propose :

- d'entrer depuis la rue Poincaré dans une zone entièrement partagée piétonne (zone 30)
- un sens de circulation en boucle autour de l'îlot bâti central avec d'éviter l'engorgement des flux de circulation présent actuellement
- de supprimer le vocabulaire routier des places Maschat et Roosevelt, en proposant un espace libéré de toutes bordures de façades à façades et d'inciter à la cohabitation entre voiture et modes actifs
- de mettre en accessibilité PMR les espaces publics et l'accès aux commerces du secteur

En complément de ce fonctionnement de circulation, des sous espaces sont délimités par de fins jeux de niveaux (jeux de gradins et de promontoires). Ceux-là sont en liens étroits avec les îlots végétalisés dessinés et orientent intuitivement les déplacements actifs au sein du secteur tout en dissuadant la vitesse de la voiture.

Cette pacification totale du secteur de l'hôpital a la double ambition de favoriser l'économie locale à travers des espaces publics dédiés aux piétons et donnant envie de s'y promener, d'y rester, de consommer.

Stationner en point fixe en amont (parking silo de la rue Poincaré ou Parking Saint-Pierre existant) reste cependant la condition nécessaire au bon fonctionnement de l'aménagement.

DES VALEURS DE LIEN SOCIAL ET DU VIVRE ENSEMBLE

L'ambition du projet en plus d'être davantage fonctionnel et sécuritaire cherche à recréer des espaces de vie et d'animation au sein de la ville. Les espaces publics sont des espaces qui collent aux usages. Or, les usages varient selon les temporalités. Ainsi, l'aménagement proposé cherche à proposer des espaces réversibles appréhendant différentes configurations de rue : **la rue quotidienne, la rue animée, la rue en fête ...** autant de configurations qui correspondent au rythme de vie des habitants et acteurs du centre-ville.

Cette ambition va de pair avec l'animation nocturne. C'est pourquoi une attention particulière a été menée sur la **stratégie lumière. A la fois prise en compte de la strate sécuritaire au niveau des voiries et mise en valeur de la place, la réflexion a permis d'introduire des notions d'économie d'énergie, de mutualisation des éléments d'éclairage afin de limiter leur prégnance** mais aussi de limiter les quantités de mâts par exemple. La proposition permet de réinterroger l'approche et la philosophie lumière au cœur de la Ville par l'utilisation d'un matériel adapté et en cohérence avec les problématiques de maintenance et de pérennité.

Le montant des travaux est estimé à de 1 667 000 € HT.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- **de solliciter une aide financière aussi élevée que possible, auprès de l'Europe, de l'Agence de l'eau et du Département en vue de financer la réalisation de cette opération,**
- **d'approuver le plan de financement afférent à cette opération**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

Monsieur Jérémy NOVAIS : « Il faut savoir une chose c'est que c'est le Bureau d'Etudes qui a travaillé.

On attaque souvent par des demandes de subventions et on verra donc par la suite mais il nous faut, pour être clair, de l'argent, des aides. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci beaucoup Jérémy.

Vous avez dans l'annexe de cette délibération, quelques plans d'aménagements possibles étant entendu que c'est le Cabinet qui a travaillé sur des esquisses et qu'il n'y a là rien de définitif dans les aménagements.

C'est une base de départ pour la végétalisation de ces espaces. Et vous noterez sur ces esquisses de l'aménagement possible par la démolition de l'ancien immeuble DDASS de l'accès à l'Hôpital.

Il paraît comme ça facile à faire mais on a une grande difficulté liée à un immeuble qui est classé en zone AVAP alors qu'en fait il n'a aucune caractéristique. C'est le fameux immeuble où vous disiez, assez justement aussi, Monsieur CHAUMEIL, qu'on aurait pu l'affecter à l'usage des réserves du Musée. Je le reprends parce que ça a été l'une des possibilités.

Vous pourrez noter quand même que l'accès à l'hôpital se trouverait quand même largement facilité et organisé si on avait en plus en face de cette entrée, le siège de la CPAM avec un parking en lieu et place.

Vous avez ensuite les esquisses des managements sur la Place Roosevelt et la Place Maschat. Je dis bien esquisses.

Il n'y a rien de dessiné mais on est obligé d'avoir ce niveau de travail pour obtenir de la part de l'Europe des subventions qui peuvent arriver. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « J'ai une interrogation. L'Adour-Garonne, pourquoi est-elle sollicitée ? Parce qu'il y a la Solane ? »

Monsieur Bernard COMBES : « Oui.

On peut passer au vote. »

APPROUVE à l'unanimité

8- Approbation de conventions de servitudes de passage liant la Ville de Tulle et ENEDIS

a- Pour la pose d'un coffret borne 2, Place du Docteur Maschat

Dans le cadre de travaux électriques, ENEDIS doit procéder à la pose d'un coffret borne à encastrer dans un muret existant pour l'alimentation électrique du Musée « Cité de l'Accordéon et des patrimoines de Tulle »

La parcelle cadastrée BH N°0210 sise 2, Place du Docteur Maschat est concernée par ces travaux et est propriété de la Ville de Tulle.

Il convient qu'ENEDIS puisse intervenir sur cette parcelle.

Une convention en définissant les modalités doit ainsi être formalisée.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

b- Pour la pose d'une ligne HTA en souterrain Avenue Alsace Lorraine

Dans le cadre de travaux électriques, ENEDIS doit procéder à la pose d'une ligne HTA en souterrain sur une longueur d'environ 125 mètres ainsi que ses accessoires dans une bande de 3 mètres de large.

Les parcelles cadastrées BM N° 0020 et BM N°0354 sises Avenue Alsace Lorraine sont concernées par ces travaux et sont propriétés de la Ville de Tulle.

Il convient qu'ENEDIS puisse intervenir sur ces parcelles.

Une convention en définissant les modalités doit ainsi être formalisée.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur Bernard COMBES : « J'en viens à préciser que tout ce qui concerne ces petites armoires que l'on trouve partout et qui « fleurissent » plus ou moins et qui sont souvent portes ouvertes au vent.

Ces espaces-là, où il y a les lignes de téléphone et certains points de branchement, sont parfois ouverts à tous vents.

Il paraît que France Telecom avait la clé de ces armoires et que, n'en étant plus propriétaire à elle seule, elle n'a pas souhaité donner les clés aux différents opérateurs, ce qui fait que les opérateurs en question, quand ils viennent, font comme s'ils avaient la clé, si vous voyez ce que je veux dire, mais après ils ne remettent pas l'armoire en état donc on a quand même là, je pense, un risque objectif de dégradation publique parce que ça n'est pas protégé et c'est surtout aussi extrêmement disgracieux.

Sur le parking Victor Hugo, vous en avez une assez importante qui est entourée de rubalise, récupérée par je ne sais qui et qui ferme l'armoire.

Ça n'est pas à la Ville de le faire et elle ne le fera pas.

Par contre, je mets en garde les opérateurs contre le risque de dégradation et aussi le risque météorologique puisque de toute façon, il va pleuvoir sur ces armoires. »

APPROUVE à l'unanimité

9-Décision relative à la vente d'un véhicule à une société

Par délibération du 25 juin 2022, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la vente de véhicules et matériels à des sociétés, notamment une Citroën C3 immatriculée 8481 SD 19.

La société qui avait souhaité l'acquérir n'ayant pas donné suite, ledit véhicule a de nouveau été mis en vente via le site AGORASTORE pour la période d'enchère du 18 au 22 juillet 2022.

Vu l'offre formulée, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la vente d'une Citroën C3 immatriculée 8481 SD 19 à la SA MOTOSPORT - 27, rue Durand - 34400 LUNEL au prix de 1 131 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la vente de ce véhicule et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Monsieur Jérémy NOVAIS : « Les précédents n'ont pas donné suite. Cela arrive.

Les véhicules sont mis sur le site AGORASTORE. Les potentiels acheteurs peuvent venir aussi voir les véhicules au Centre Technique Municipal. Ils peuvent de pas donner suite. »

Monsieur Bernard COMBES : « Le site Internet a ses limites. Il faut quand même aller voir ce qu'on achète et parfois quand on regarde ce qu'on achète, on n'achète pas. C'est intelligent, je trouve.

Du moment qu'on trouve quelqu'un pour acheter, ça nous suffit. »

Monsieur Jérémie NOVAIS : « La personne précédente s'était engagée via le site AGORASTORE mais n'a jamais donné suite. C'est pour cela qu'on a mis de nouveau ce véhicule sur le site. »

APPROUVE à l'unanimité

DENOMINATION DE VOIES -

Rapporteur : Monsieur Michel BOUYOU

10-Dénomination de voies dans le secteur du Touron

Afin d'accompagner au mieux les administrés dans leurs démarches et d'améliorer les systèmes de géolocalisation nécessaires à de nombreux services : distribution du courrier et livraison de colis, accès des services de secours et de sécurité, des services à domicile, interventions sur les réseaux d'eau, d'énergie et de télécommunication, gestion des listes électorales et du recensement, etc., et pour faire suite à la demande du Conseil Départemental relative à l'adressage de ses bâtiments situés sur le site des Archives Départementales, les services municipaux ont effectué un travail de diagnostic et d'étude sur les numérotations et les dénominations de voies dans le **secteur du Touron**.

Il est au préalable établi de conserver les adresses complètes existantes et de compléter les identifications partielles ou erronées pour les parcelles restantes.

Les services se sont attachés à conserver une identité de lieu dans le cadre des propositions de dénominations des nouvelles voies : Route du Touron

Le plan de situation et le listing des parcelles nouvellement adressées sont fournis en PJ.

Il est précisé que la voie desservant les bâtiments indiqués est une voie privée ouverte à la circulation appartenant au Conseil Départemental.

Bien que la pratique ait pu avoir lieu, jusqu'à récemment la dénomination de voies privées ne relevait pas des compétences des communes.

Désormais l'article 169 de la loi du 21 février 2022, dite loi 3DS, permet au conseil municipal de dénommer les voies privées ouvertes à la circulation.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver :

- **La dénomination de la voie : Route du Touron**
- **Le plan de numérotation global du secteur**

Monsieur Bernard COMBES : « Voilà pour ce sujet.

Vous avez pu voir que le Pont de la Gendarmerie a été endommagé par un véhicule qui n'a pas pris le virage, en fait, et qui a fini dans la Corrèze.

Je crois qu'on a un délit de fuite sur le propriétaire du véhicule. Mais il s'agit d'un pont départemental en fait. Il va avoir besoin d'une réfection importante et la poutre qui soutient le trottoir est endommagée. Donc, je vais m'adresser à Pascal COSTE, sous peu, pour qu'on arrange ça. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Il y a une signification à ce geste. C'était une façon de dénoncer la renaturation et ses effets cet été, puisqu'il a fallu faire, je vous le rappelle, des pêches électriques parce qu'il n'y avait plus assez d'eau.

Si on avait eu des bassins comme à l'accoutumée, les poissons auraient été très certainement moins en danger. »

Monsieur Bernard COMBES : « C'est dit, je ne commente pas. »

Madame Stéphanie PERRIER : « Peut-être que 30 km/heure c'est encore trop alors ! »

Monsieur Bernard COMBES : « Tout dépend de qui conduit. »

APPROUVE à l'unanimité

POLICE MUNICIPALE -

Rapporteur : Monsieur Michel BOUYOU

11-Approbation de la convention de partenariat liant la Ville de Tulle, l'Association « Vivre en Pays de Tulle » et le Tulle Athlétique Club relative au 37^{ème} championnat de France cross-country 2023 des polices municipales

La Ville de Tulle a été retenue pour accueillir le 37^e championnat de France Cross-Country des polices municipales les 6, 7 et 8 octobre 2023. Elle souhaite organiser cet évènement en partenariat avec le Tulle Athlétique Club (gestion des courses) et l'association « Vivre en Pays de Tulle » (animations - repas).

L'accueil des participants et le Gala auront lieu à la salle de l'Auzelou à Tulle. La partie sportive se déroulera sur le site du Coiroux à Aubazine. Le dernier jour sera dédié à un accueil café sur Tulle et un parcours touristique en lien avec l'Office du Tourisme.

Compte-tenu du champ de compétences de chacune des parties signataires de la présente convention, il est convenu que :

- la Ville de Tulle détient la propriété intellectuelle de ladite manifestation
- l'association loi 1901 « le TAC », conformément à son objet social et à ses missions, sera chargée de la gestion sportive et financière des courses

- l'association loi 1901 « Vivre en Pays de Tulle » organisera la « Pasta Party » du vendredi soir et le Gala du samedi. Elle sera également chargée de la gestion financière de ces événements
- divers autres partenaires pourront fournir une aide technique, logistique ou humaine pour la préparation et le déroulement de la manifestation.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention de partenariat afférente à cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « J'ai une petite inquiétude. La Police Municipale sera-t-elle engagée dans l'épreuve et qui va assurer la sécurité pendant ces trois jours s'ils courent de concert avec l'ensemble de l'hexagone? »

Monsieur Bernard COMBES : « On va demander à l'Ecole de Gendarmerie de s'en occuper.

Je crois que la sécurité est organisée et prévue.

Après, le seul but de cette affaire c'est d'avoir une capacité de recrutement à venir sur la Police Municipale. Quand elle sera venue courir ici, je vous garantis qu'on n'aura plus de problèmes et on pourra en recruter tant et plus au grand plaisir d'une partie de ma Majorité. »

Monsieur Jérémy NOVAIS : « Il faut préciser que c'est un beau projet. C'est environ 300 policiers municipaux. Et peuvent se rajouter aussi à cette compétition toutes les forces de l'ordre : Police Nationale et Gendarmerie.

Derrière économiquement, cela va forcément attirer du monde, des familles. C'est vraiment bien.

La précédente était à Reims. Je crois que Michel s'y rendra pour aller chercher le flambeau et le trophée.

Il y avait d'autres villes candidates mais c'est la Ville de Tulle qui a été sélectionnée. Et on ne peut que s'en féliciter »

Madame Christèle COURSAT : « Je tenais à me féliciter et permettez-moi d'expliquer le pourquoi du comment de ce terme, parce que tout simplement il a fallu que l'on monte le dossier de présentation de cette manifestation donc on ne peut que se féliciter et, en particulier je me félicite, parce qu'en ce qui concerne la valorisation du territoire du Coiroux, j'ai été, effectivement, associée à l'équipe pour monter le dossier.

Pardon, à un moment donné, d'avoir tourné la caméra sur moi, je m'en excuse.

Je trouve qu'il est particulièrement intéressant de savoir que la commune de Tulle participe financièrement au Syndicat Intercommunal de la vallée du Coiroux parce qu'il y a une opération qui peut se mettre en place, en association avec la Ville, et je trouve cela tout à fait normal et logique.

Par rapport à ça, nous sommes un site touristique qui se situe entre Brive et Tulle. Je trouve que c'est un espace qui est tout à fait en capacité d'accueillir ce genre de manifestation.

Encore une fois merci d'avoir retenu cette opération et en ce qui concerne l'accueil qui lui sera donné sur le site du Coiroux, tout sera mis en œuvre par rapport à ça.

Ce qui me permet de vous dire que le site du Coiroux n'est pas uniquement un golf.

C'est un site touristique qui a accueilli en cette période d'été, fortement haut en température, de nombreux baigneurs. Il n'y avait pas d'algues vertes en cette période-là. »

Monsieur Bernard COMBES : « Il faut toujours valoriser son territoire. »

Monsieur Michel BOUYOU : « Une petite précision tant qu'on en parle. Il y aura également une course « Open », c'est-à-dire qu'on peut tous s'y présenter. »

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur Cédric BEAUSSONIE

Rapport d'activité du manager commercial de la Ville de Tulle de l'année 2021 et du 1^{er} semestre 2022

- **Création et mise à jour d'un observatoire du commerce**, avec l'objectif de bien maîtriser l'existant commercial.

Document regroupant les données suivantes : bâtis disponibles, typologie des activités, surfaces des locaux, coordonnées des propriétaires ou des gestionnaires et loyers pratiqués.

- **Accueil de porteurs de projets économiques** : accompagnement à la création de nouvelles activités ou au développement d'activités existantes.

Dans ce cadre, 75 porteurs de projets ont été reçus par le manager de commerce au cours de l'année 2021. Depuis le début de l'année 2022, 40 porteurs de projets ont été reçus. En termes d'occupation des cellules commerciales du Cœur de Ville, 16 cellules vacantes ont été réoccupées au cours de l'année 2021, 4 ont été libérées.

Depuis le début de l'année 2022, 20 cellules vacantes ont été réoccupées, 11 cellules se sont libérées.

- Animation sur la Ville de Tulle du **dispositif ECO PULSE de l'Agglo de Tulle** permettant le versement d'aides directes aux entreprises pour la création et le développement des activités commerciales et artisanales.

Pour la Ville de Tulle, 18 dossiers d'aides ont été suivis et validés par le Conseil Communautaire de l'Agglo de Tulle en 2021.

En 2022, 9 dossiers ont été avalisés depuis le début d'année et d'autres le seront d'ici la fin de l'exercice 2022.

- **Boutiques à l'Essai** : mise en place d'un dispositif « **Boutiques à l'Essai** » (pépinière commerciale), en lien avec Corrèze Initiative et la Fédération Nationale des Boutiques à l'Essai. Lancement de l'action à l'automne 2022.

- Travail sur l'occupation de boutiques du Cœur de Ville par **des activités éphémères** : 10 boutiques ont été occupées de façon éphémère au cours de l'année 2021.

- Suivi de la création de la plateforme de e-commerce 100% locale « **Shopin Tulle** », site marchand virtuel pour les commerces et artisans tullistes : 16 boutiques tullistes ont adhéré à cette plateforme depuis sa création à l'été 2021. Ce site a été développé en concertation avec les associations de commerçants de la Ville.

Le peu de trafic sur le site (pas de vente constatée depuis la création) a entraîné la décision de cesser le fonctionnement de cette plateforme. Le budget affecté à cette action (maintenance et administration du site) est redirigé sur l'opération Boutiques à l'Essai.

Dans le cadre de cette démarche Shopin Tulle, un travail de réflexion sur la structuration d'une entité fédérant les associations de commerçants communales a été amorcé en 2021 et se prolongera en 2022.

Monsieur Bernard COMBES : « Ce rapport d'activité comprend donc la période de l'année 2021 et du premier semestre 2022 dont on sait qu'il a été affecté par la crise du COVID aussi donc qui est à considérer à l'aune de ces événements-là.

Merci Monsieur BEAUSSONIE de vous prêter au jeu. »

Monsieur Cédric BEAUSSONIE : « Bonsoir à tous.

Nous avons transmis une petite synthèse du travail « mission économique » qui a été effectué depuis mon arrivée, c'est-à-dire en janvier 2021, avec tout d'abord la première opération « création d'un observatoire du commerce ».

La base, comme je vous avais présenté lors de ma première venue en Conseil Municipal, la maîtrise de l'offre c'est-à-dire avoir une vue assez claire de tout l'existant en termes de bâti, chose très importante lorsqu'on accueille des porteurs de projet.

La mission principale exercée depuis un an et demi maintenant, ça va être l'accueil du porteur de projet économique.

On s'est surtout astreint à vous donner des chiffres. Beaucoup de monde accueilli, surtout en 2021, comme vous avez pu le voir.

75 porteurs de projet chiffrés qui ont été reçus. Tout ça c'est en lien, bien sûr, avec le réseau c'est-à-dire les partenaires de la Ville, les services de la Ville, le Pôle économique de l'Agglo, le réseau des consulaires aussi avec qui on travaille au quotidien.

En 2022, il y a eu un petit peu moins de monde. On a ressenti une petite baisse d'activité en termes d'accueil de porteurs de projet, surtout au printemps, mais on ressent une reprise depuis fin août.

Ce chiffrage a été réalisé début septembre. Depuis début septembre, on en a quand même accueilli quelques-uns. Ça agrmente un peu le chiffre présenté de 40 porteurs de projets. On sent vraiment une vraie reprise.

Après, je vous ai mis des chiffres en termes de « lutte contre la vacance » avec les cellules vacantes occupées de nouveau.

On est sur des balances positives depuis un an et demi. En 2021 : 16 cellules réoccupées, 4 libérées. Un peu plus de réoccupées en 2022 et un peu plus de libérées.

C'est suivi au quotidien dans le cadre de l'Observatoire du commerce.

C'est bon d'avoir des chiffres parce que ça quantifie le travail qui est réalisé.

Concernant le dispositif en partenariat avec les services de l'Agglo : aides directes à l'investissement, que ce soit aménagements de locaux ou achat de matériels productifs avec, au cours de l'année 2021, 18 dossiers réalisés d'aides à l'investissement approuvés par le Conseil Communautaire. Cela correspond à peu près à 74 000 € d'aides directes.

En 2022, un peu moins : 9 dossiers ont été réalisés depuis le début de l'année. Il y en a 3 dans les tuyaux qui sont complets et qui vont être votés au mois d'octobre-novembre.

Il y en a 3 ou 4 qui sont en préparation. On sera quasiment à volume constant sur les deux années. Donc environ 17-18 dossiers par année, ce qui correspond, comme je vous l'ai dit, à à peu près 70 000 € d'aides directes.

On a, c'est important de le souligner, un dispositif spécifique d'aide au numérique.

On a de l'aide donc développement numérique : conception de site Internet, travail sur la communication, sur la charte graphique qui demande à se développer un peu. On a fait 8 dossiers depuis le lancement, depuis à peu près un an.

On a des dossiers qui commencent à venir. On a des entreprises qui commencent à se manifester sur ce plan- là.

C'est une chose importante parce que ça va devenir essentiel pour les activités commerciales de passer au développement numérique.

Ensuite on a le dispositif des « Boutiques à l'Essai » que vous avez voté au mois de juin et qui va se lancer à la fin de l'année.

Il y a un partenariat avec la Fédération des Boutiques à l'Essai. C'est la plateforme d'initiatives « Corrèze Initiative » qui donne des prêts à la création et à la reprise d'activité.

On commencera par deux boutiques sur l'avenue Victor Hugo.

C'est un dispositif qui ne demande qu'à essaimer sur toute la Ville. Ça permettra aux créateurs d'entreprises dans le domaine commercial de mettre le pied à l'étrier, avec des loyers modérés et toutes les conditions en termes d'accompagnement pour réussir.

Ensuite on a aussi lancé la plateforme « Shopin Tulle » qui n'a pas fonctionné pour différentes raisons. Les élus ont décidé, au lancement des « Boutiques à l'Essai » de rediriger les crédits qui étaient fléchés vers cette opération.

Enfin, sur la synthèse que je vous ai présentée, il y a aussi surtout le travail qui est réalisé depuis un an et demi avec les élus, Michel BOUYOU et Sébastien BRAZ, en relation avec les associations de commerçants pour les aider à se fédérer pour permettre de développer des actions d'animation sur la Ville.

Voilà pour la synthèse. N'hésitez pas si vous avez des questions. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Au regard de l'expérience qui est la vôtre depuis cette année et demi, vous avez signalé dans votre document que vous aviez une dizaine de boutiques qui étaient éphémères. J'aurais une petite question à vous poser.

Quel est le profil de ces acteurs économiques qui viennent et à quelles périodes saisonnières ?

Est-ce que vous pensez qu'il y a un espace économique l'été pour faire un travail plus pointu sur des produits qui seraient des produits plus régionaux, plus locaux ?
Comment vous percevez ce marché ? »

Monsieur Cédric BEAUSSONIE : « Ce qu'on a pu voir l'année dernière c'est que l'installation se fait l'hiver, du 1^{er} novembre au 31 décembre.

Concernant les dix boutiques qui se sont installées, on en avait dans l'avenue Victor Hugo, dans le Trech et elles se sont toutes faites à cette période-là.

Après, est-ce qu'il faut tester l'été ? Peut-être mais il faut un afflux touristique.

On a des opérations qui se passent à Sarlat, Figeac aussi avec de l'afflux touristique où la demande se fait naturellement. La demande d'artisans d'art, par exemple, se fait naturellement en disant « est-ce que je peux venir m'installer à ce moment-là ? »

Je n'ai pas eu beaucoup de demandes en direct me demandant « est-ce qu'on peut utiliser vos boutiques de façon éphémère en juillet et août à Tulle ? »

Aujourd'hui on a des demandes qui commencent à revenir ? Je pense à un producteur de Sainte Fortunade qui est venu l'année dernière et qui veut revenir cet hiver.

Après, l'été, il faut peut-être susciter la demande. A voir. Tout peut se réfléchir.

La Chambre de Métiers travaille dessus en relation avec la Ville.

Je n'ai pas eu de demandes pour juillet-août. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Il ne s'agit pas de vous mettre « entre le marteau et l'enclume ».

Je pense que c'est une des faiblesses de l'agglomération de ne pas mettre suffisamment en valeur ses artisans d'art ou l'ensemble des acteurs économiques qui font vivre ce territoire.

On voit fleurir dans des petits villages, de petite dimension, je pense à Corrèze, par exemple, où il n'y a pas quand même un flux structurant, des potiers qui mettent en devanture leurs produits, qui essayent de construire des synergies.

Je trouve que la Ville, pendant cette période, est beaucoup trop atone.

Et là il faudrait qu'on ait un travail beaucoup plus conséquent à l'Agglo et qu'on sorte des logiques, des voies tracées, des habitudes. Il y a une vraie faiblesse, pour moi, de deux collectivités macro et micro.

La Ville de Tulle peut construire de la polarité pendant l'été, j'en suis persuadé. Mais là, on est complètement exsangue.

Il faut dire les choses comme elles sont. »

Monsieur Michel BOUYOU : « Effectivement on n'a pas encore l'attractivité sur l'été même si on a quand même des animations.

Je pense qu'effectivement, elles se construisent peu à peu. On le voit parce qu'on n'est pas sollicité. C'est peut-être à nous d'aller au-devant des personnes qui sont dans l'artisanat pour, effectivement, essayer de créer une attractivité parce qu'ils ne viennent pas naturellement.

On le voit parce que l'hiver, automatiquement, on est sollicité. C'est là où on voit la différence entre l'été et l'hiver.

Après, au niveau des animations, du commerce aussi, il faudra qu'on se penche sur ce qu'on peut faire l'été parce que souvent, malheureusement, c'est un effet supplémentaire. Comme il n'y a pas d'attractivité, les commerçants ne veulent rien faire l'été.

Là, c'est à nous de, peut-être, mettre en place une synergie. Et le commerce, et les animations et peut être les artisanats avec, effectivement, l'Agglo.

Je pense que c'est une voie à explorer, effectivement. »

Monsieur Henry TURLIER : « J'avais deux questions à poser.

La première concerne l'Observatoire du Commerce. Comment fait-on pour pouvoir consulter ces documents ? »

Monsieur Cédric BEAUSSONIE : « C'est un document interne, un document de travail mais si vous souhaitez le consulter, vous pouvez passer nous voir.

Après, est-ce qu'il faut le diffuser parce qu'il y a des informations qui sont parfois un peu confidentielles (surfaces, loyers, noms des propriétaires) ?

Monsieur Henry TURLIER : « Ce n'est pas pour moi.

Il y a des commerçants qui sont en recherche de lieux pour pouvoir agrandir leur commerce et qui ne savent pas trop comment s'y prendre. »

Monsieur Michel BOUYOU : « Ça, en général, on a le contact.

Disons que ce que l'on ne peut pas faire et on l'a encore vu récemment et souvent, c'est que communiquer sur des projets, c'est toujours compliqué, parce que parfois ils échouent au dernier moment en raison d'un ou plusieurs facteurs et ça c'est assez difficile.

Et les commerçants eux-mêmes qui veulent s'installer, souvent nous demandent d'être particulièrement discrets. C'est le business.

Mais après, effectivement, nous sommes toujours aptes à vous recevoir et voir si vous avez des interrogations et questions. Nous sommes tout à fait disponibles. »

Monsieur Henry TURLIER : « Ma question était surtout sur le bâti.

J'avais une autre question concernant les franchises qu'il y a sur Tulle. Je sais qu'il va y avoir pas mal de départs au niveau des franchises et je me demandais qu'elle était la position de l'Observatoire et voulais savoir s'il y avait des actions qui étaient prévues pour ça. ?

Monsieur Michel BOUYOU : « Sur les franchises, effectivement c'est une inquiétude.

D'abord parce que ce n'est pas nous qui maîtrisons, malheureusement, les franchises.

On ne sait pas ce que va donner l'effet de crise actuellement. Est-ce qu'ils vont venir vers des villes moyennes ou plus petites, venir vers des surfaces plus petites, avec des loyers plus faibles ?

On aura quand même une possibilité de négocier avec eux mais, effectivement, c'est un sujet sur lequel je me suis penché parce que je pense que c'est un sujet qui est compliqué pour une Ville comme Tulle.

Il y a des demandes de leur part sur des fréquentations qui ne sont pas en adéquation avec la fréquentation à Tulle.

La question est exclusivement là puisqu'ils comptent le nombre de personnes qui rentrent. Il y a des compteurs et en dessous d'un certain nombre, ils décident d'arrêter. C'est ça un peu la problématique. »

Monsieur Henry TURLIER : « Est-ce qu'il y a des actions qui sont prévues pour essayer de faire venir d'autres personnes ? »

Monsieur Michel BOUYOU : « Je vous rassure. Oui, on essaye de travailler sur des franchises moins exigeantes et on explore à peu près toutes les pistes forcément. »

Monsieur Bernard COMBES : « En général, dans le cadre des Salons de la Franchise qui sont organisés en métropole, notamment à Paris, le chargé de commerce et l' élu en charge de ce secteur se rendent sur ces Salons.

Aujourd'hui on observe que ça a été fait, en son temps, par Madame TOUR.

On observe des seuils de nombre d'habitants aujourd'hui pour les franchises qui sont sans commune mesure dans ce qu'on est capable d'offrir. Même à l'échelle départementale on n'a pas le nombre.

Quand on vous dit « il faut 200 000 personnes », « il faut 300 000 personnes parce que sinon on ne s'installe pas », on voit qu'il y a toute une catégorie de franchises qui en sont à ce niveau d'exigence, évidemment ils ne viennent pas.

Par contre, vous avez d'autres franchises, des structures, des enseignes qui commencent à privilégier le local ou la proximité avec les citoyens ou la zone de chalandise.

Ceux-là, on peut arriver à les faire venir mais je peux vous assurer qu'on les reçoit systématiquement et il y a plus souvent du refus, clair et net, compte tenu aussi de la crise du pouvoir d'achat qui font que, de toute façon, ces enseignes-là ne viennent pas, ne viendront pas ou partiront.

Si on veut bien conjuguer ce qui va se passer au niveau de la digitalisation aussi des banques, vous aurez observé que la Société Générale a été absorbée récemment et, à Tulle, elle va aller s'installer dans les locaux de la Banque Tarneaud, rue Jean Jaurès.

Donc, cette agence-là qui avait quand même pignon sur rue, sur quai plutôt, en bas de la Mairie va fermer ses portes ou les a déjà fermées, je crois.

Il y a aussi cette attitude des banques qui consiste à fermer.

Il y a l'attitude aussi des agences d'assurance qui ont tendance à réduire aussi leurs pôles et devantures.

Donc on va avoir une reconfiguration du commerce mais on a aussi, et c'est assez intéressant, des porteurs de projet qui viennent en local.

Vous avez la DEPAYSANTE qui ouvre rue Jean Jaurès.

Vous avez d'autres porteurs de projet qui viennent nous voir pour installer des structures de ce type.

Evidemment, « tout bio » ne va pas suffire à réinvestir toutes les zones commerciales, mais, par exemple, quand vous avez le magasin DEPECHE MODE qui a fermé il y a quelques années et qui a été racheté par un commerçant Tulliste, il le met aujourd'hui à la location.

Le prix de la location est tel que les porteurs de projet nous disent : Non, non. Nous, on n'a pas la rentabilité d'un magasin comme celui-là. Ce n'est pas sept ans, c'est au minimum douze ans. »

Donc si le loyer est à 2 500 €, vous n'avez personne parce que pour 2 500 €, il faut vendre de la carotte à LA VIE CLAIRE et il faut en vendre beaucoup quand même.

Donc, qu'est ce qui se passe ?

Il y a un refus tout simplement. Ils ne rentrent pas dans le schéma.

On a beaucoup ça, beaucoup de ces situations où les loyers ne sont pas en adéquation et aussi les surfaces commerciales parfois ne sont pas adaptées. On l'a vu

Boutiques qui n'arrivent pas à ouvrir parce que les loyers sont trop élevés. 500-600 €, franchement, pour démarrer des loyers, c'est trop cher. Il faut voir tout ça.

Je rejoins assez votre observation sur la question du caractère estival de ces commerces qu'on pourrait avoir mais j'observe aussi, et vous l'avez sans doute éprouvé, si vous venez un lundi du mois d'août, par 40°C, à traverser quelque artère que ce soit dans Tulle, vous allez quand même vous dire que « peut-être on va passer un petit peu notre chemin. Un, il fait chaud, deux, c'est pas ouvert et trois, on n'a rien besoin d'acheter. »

C'est aussi la réalité.

Les restaurateurs ont bien travaillé cet été. Ils l'ont tous dit dans différents canaux, notamment de communication. Ça été dit.

Il y a aussi des matins du mois d'août, si vous voulez un café à 9h00 dans le Trech, je dis bien un café, vous ne pouvez pas en avoir. Il y a quand même un problème.

Donc s'il faut installer des food truck café derrière la Cathédrale pour compenser cette absence d'établissements ouverts, on peut l'imaginer mais ça paraît quand même assez dommageable.

Donc la question est : comment ça se passe parce que si les commerçants vous disent « comme il n'y a pas beaucoup de monde, je préfère fermer », ce qui se conçoit parce que vous restez quinze jours dans votre magasin à ne voir que peu de gens, à un moment donné vous avez peut-être aussi envie et besoin de partir en vacances. C'est très humain.

Ces questions-là sont complexes à faire fonctionner, à prendre en compte. Mais c'est vrai que les commerçants de bouche ont travaillé cet été.

Il y a des adaptations à faire ».

Monsieur Fabrice MARTHON : « Juste aussi là-dessus.

Il y a un vrai paradoxe lié au commerce et potentiellement au fait d'attirer des franchises, c'est qu'on n'a pas l'offre en termes de volumes et de surfaces. C'est-à-dire qu'on a un bâti qui est relativement ancien avec des propriétaires qui, en plus, ne font pas l'effort de rénovation la plupart du temps sur ce qu'ils ont et la difficulté de fusionner des locaux commerciaux entre eux, c'est très complexe parce que, justement, on a plusieurs propriétaires.

D'où la nécessité aussi d'essayer de travailler sur l'acquisition et le fait d'aller sur l'achat d'emprises pour essayer, dans les programmes qu'on pourrait essayer de sortir, d'avoir des surfaces qui puissent « coller » à la demande.

Monsieur le Maire ne le dit pas mais il est aussi bien placé pour le savoir, c'est qu'il y a des franchises qui cherchent, qui viennent nous voir régulièrement, tous les ans, et qui nous disent « je suis prêt à venir mais je n'ai pas la surface adéquate disponible. » Et donc ils ne viennent pas alors qu'il y en a plusieurs.

C'est aussi une vraie réalité et on a du mal à agir sur, justement, l'offre actuelle.

Sur les dispositifs qu'on a mis en place, notamment sur l'OPAH, on essaye de financer et d'aller vers cette logique-là de fusion mais dans les faits, aujourd'hui avec le coût de la construction, c'est aussi complexe et puis on est face à du bâti, encore une fois, qui n'est pas adapté aujourd'hui à ce que les gens recherchent.

C'est un paradoxe : en même temps on souffre, en même temps on serait intéressant en termes de collectivité pour certaines enseignes mais on ne peut pas accéder à leurs demandes. C'est compliqué. »

Monsieur Jérémie NOVAIS : « Je vais revenir sur l'été.

Il y a eu un gros travail de fait par l'Office de Tourisme et la Ville sur les animations et moi, professionnellement je peux vous en parler, cela a attiré quand même beaucoup de touristes.

Pour une fois on va dire, on a récupéré ce qu'il y avait autour dans les villages pour les jeudis de l'été dans le Trech, les apéros du vendredi. Ça a plutôt bien fonctionné et c'est vrai qu'après avoir fait un point avec les autres restaurateurs, c'est une belle saison.

On a eu beaucoup d'Allemands, du touriste qui est passé à Tulle et ça fait plaisir.

Après c'est pareil, je suis d'accord avec Monsieur le Maire, souvent ne sont pas nombreux ceux qui sont ouverts l'été aussi. Après j'entends, quand on est tout seul à travailler toute l'année, c'est compliqué aussi. Tout le monde a le droit d'avoir ses vacances mais c'est vrai que des fois l'été à Tulle, ça donne pas envie !

Nous, on le voit. On est des fois seuls. Pour ma société c'est le plus gros chiffre l'été mais pourquoi ? Parce que peut être que tout le monde est fermé.

Ça mériterait d'avoir quand même un peu plus de boutiques ouvertes. C'est plus agréable aussi pour la ville. Je pense que ça donnerait un peu plus envie. »

Monsieur Pascal CAVITTE : « Effectivement les franchises, c'est un débat. Ça fait longtemps qu'on en parle.

Je crois beaucoup aux actions locales, aux porteurs de projets locaux parce que les franchises, malheureusement, on les maîtrise mal et même dans des villes de plus grande dimension, d'après ce qu'on lit et ce qu'on entend, c'est souvent compliqué.

On a quelques belles surprises. On a des commerces qui se sont installés récemment dans l'Avenue Victor Hugo. Un commerce qui fait des produits locaux de marque. Tout le monde disait « ça marchera à six mois ce truc-là ».

Un autre fait des vêtements de montagne. C'est pareil, pour l'instant, ce sont des commerces qui ont plutôt l'air de fonctionner.

Tout ça c'est plutôt de belles surprises mais sur les franchises, on verra.

Je crois aux franchises moyennement dans des villes comme les nôtres et pas seulement dans des villes comme les nôtres, mais c'est un avis personnel.

La deuxième chose que je voulais dire c'est que je partage ce que vous disiez sur l'été, Monsieur CHAUMEIL.

Je trouve qu'on a une équipe à l'Office de Tourisme qui s'est « bien bougée ». On a une responsable qui a une bonne vision des choses. Tous les commerces chez qui on va, les restaurateurs ont tous dit qu'ils avaient bien travaillé.

Il nous manque peut-être deux ou trois moments un peu massifs, avec du monde comme il y a eu au 14 juillet. Il y avait du monde au marché de pays du 14 juillet.

J'ai eu l'occasion d'aller à Naves ou à Sainte Fortunade cet été. Il y a 2 000 personnes parfois certains soirs au marché de pays de Naves et on y voit les jeunes Tullistes.

Donc je me dis qu'il y a aussi la place pour faire des choses à Tulle qui pourraient compléter l'offre qu'on a eu cet été et qui permettrait de faire venir du monde.

C'est plutôt le soir et je ne sais pas si cela ferait marcher les commerces mais je pense que ça pourrait être intéressant si tenté qu'on le travaille aussi avec les restaurateurs parce que la particularité qu'on a quand même par rapport à ces communes autour, c'est qu'on a des restaurateurs et qu'il faut trouver une formule qui les fasse travailler aussi. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Les franchises, c'est le péri-urbain. Il ne faut pas se tromper. Elles ne sont plus dans les centres - villes.

Donc, s'il y a un centre-ville à réanimer, il faut l'animer avec d'autres types d'acteurs.

Là aussi, pour moi, un formidable raté de l'Agglo parce que aussi ce soir on peut faire des constats.

Je suis allé une énième fois voir l'exposition sur Gaston VUILLIER et il y avait un petit documentaire, je ne sais pas si vous l'avez écouté. C'est assez intéressant de voir Gaston VUILLIER au XIXème siècle qui veut créer un pôle touristique avec un organisme hexagonal.

Monsieur LAGARDE le disait « il y a deux sites importants en Corrèze. C'est les cascades de Gimel et le site de Tintignac. »

C'est évident que là encore on a raté quelque chose sur le site de Gimel parce qu'on aurait pu le réarticuler à toute l'Ecole de Barbizon, à toute l'Ecole de la Creuse avec Gaston VUILLIER.

Les périphéries ont des projets. Regardez, par exemple, la Foire à la poterie d'Argentat. Elle draine combien ? 2 000 -3 000 personnes.

Regardez, c'est ce que j'ai dit dans le Tulle Mag, il n'y a pas un rond-point cet été où il n'y avait pas une petite collectivité qui faisait une animation.

J'étais « vert de rage ».

Je pense que cette ville a des potentialités. Il ne faut pas toujours la regarder comme une ville moribonde en été.

L'offre culturelle en été est exsangue, je le répète.

Pourquoi le Théâtre n'est pas un lieu de vie en été ?

Pourquoi il ne redevient pas un lieu de vie ? Parce qu'on a des intermittents qui vont faire des festivals à droite et à gauche pour chercher les cachets ?

La réalité elle est là.

Il faut le faire vivre. On ne peut pas accepter, par exemple, qu'il y ait un théâtre d'amateurs à Seilhac et qu'on n'ait rien à Tulle. Nous avons des structures pour ça.

Pourquoi on n'a pas cette capacité à construire de l'évènement. Cela fait 20 ans qu'on ne le fait plus. Ça fait 20 ans qu'on regarde cette ville avec le 14 juillet. Il faut reconnaître que c'est une convivialité que les gens recherchent. Donc ça veut dire que cette polarité Tulliste peut exister. A nous de la construire.

Ne regardons pas un moribond qui est dans un état léthargique et qui est là sous nos yeux.

Il y a beaucoup de choses à faire. Il y a un patrimoine culturel qui n'est pas suffisamment valorisé à mon sens parce qu'on va toujours sur les mêmes sentes. On regarde cette Ville toujours de la même façon et le Syndicat d'Initiative est dans des habitudes.

Il faut réformer tout ça. Tulle ce n'est pas seulement les voies vertes sur les côtés. Vous avez énormément de produits culturels qui pourraient être valorisés mais qui ne le sont pas parce qu'ils n'existent pas.

Là, on est un peu paresseux à Tulle. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je vois ce que vous voulez dire. On peut y travailler.

Je pense que le bilan de l'Office de Tourisme qui nous a été présenté aujourd'hui, pourra être présenté au Conseil Municipal. Je pense que c'est important qu'on puisse voir comment les choses évoluent et positivement.

Ensuite, vous posez beaucoup de questions et sur les réponses on aura des difficultés à les apporter. En tout cas, on ne pourra les apporter que collectivement.

Sur le commerce, on voit des difficultés qui sont structurelles et conjoncturelles, contre lesquelles il faudra lutter.

Si vous prenez, par exemple, le cas de CITEA, le Groupe AMUNDI a la propriété de la quasi-totalité de ce site en termes d'enseignes et de locaux, sauf, bien sûr, l'INTERMARCHE qui appartient à Monsieur VALADE, la pharmacie et quelques autres enseignes.

Sinon ça appartient au Groupe AMUNDI. Il a mis en vente la totalité de sa propriété sur CITEA depuis environ quelques mois au motif qu'ils sont tout simplement en retour sur investissement.

Ils ont largement gagné ce qu'ils avaient dépensé.

Donc ils se débarrassent, si j'ose dire, par la vente de ce site sauf qu'il faut compter environ 20 millions d'euros pour devenir propriétaire de ce site avec des loyers à 4 000 € dans certains locaux.

Donc, qui a les reins assez solides à Tulle pour s'engager sur l'achat d'une structure entre 17 et 20 millions d'euros dont il faudra, bien évidemment, considérer que l'entretien de ces espaces doit être réinvesti. On le voit à travers l'étage supérieur qui va être réparé.

En tout cas des acquéreurs avaient regardé l'équation mais ont reculé devant le risque mais un risque qui est mesuré.

Donc le Groupe AMUNDI reste propriétaire et continue à encaisser les loyers mais c'est pour vous dire que quand on a créé ce site, personne n'y croyait, personne n'en voulait. Tout le monde disait « ça ne marchera jamais et il n'y aura personne dedans. »

Ça a mis longtemps certes mais aujourd'hui, il y a un produit de 17 millions d'euros à la vente. Donc il y a quand même des possibilités.

D'autre part, on a aussi et je le dis, des porteurs de projet qui ne veulent entendre parler que de la route de Brive. En dehors de la route de Brive c'est « niet ».

« Ce n'est pas la peine. Tant que vous n'aurez pas quelque chose à nous proposer route de Brive, on ne viendra pas. »

Route de Brive, il n'y a pas de place. Tout est pris et utilisé.

Il y a un projet de Monsieur POUQUET sur une cellule entre l'Imprimerie MAUGEIN et, je crois, une entreprise de matériels de location. Il va créer une double cellule de 600 m² fois deux ou une fois 600 m² et deux fois 300 m².

Il est prêt à la proposer.

On aura des porteurs de projet qui viendront mais c'est toujours de l'évasion. Alors, de l'évasion qui reste puisqu'ils achètent à Tulle et l'impôt foncier est sur Tulle. Mais néanmoins, on a quand même cette idée.

Depuis la création du LEROY MERLIN, c'est terrible pour le Centre LECLERC et Monsieur BRICOLAGE.

En vingt minutes, vous voulez une cabine de douche, vous en avez soixante en exposition à LEROY MERLIN et vous en avez dix à Tulle.

C'est comme ça. Pourquoi on trouve autant de Tullistes dans les allées du LEROY MERLIN ?

Faites l'expérience. La campagne électorale vous pouvez la faire à LEROY MERLIN.

J'y vais aussi, ça m'arrive parce que je ne trouve pas forcément les produits que je recherche non plus et puis, je suis comme les autres.

J'observe que je ne suis pas le seul Tulliste à le fréquenter et de manière assez rare. C'est quand c'est un produit que je ne trouve pas ailleurs. Je le redis. Ce n'est pas la question des prix. C'est aussi l'offre.

On a aussi à considérer tout ça avec attention.

Je vous le dis aussi, les porteurs de projet regardent une équation économique et les banques regardent de plus en plus comment ça va se passer.

Donc comment fait-on pour traiter ces questions d'une manière globale ?

Sur l'attractivité estivale, vous avez raison de la poser. On fait des choses toute l'année. A Seilhac, ils font une session de théâtre au mois d'août. C'est bien. C'est facile à faire. Je vous donne 20 000 € et puis le reste de l'année, je ne fais rien.

Ici ce n'est pas comme ça. On donne un million d'euros aux associations pour qu'elles vivent toute l'année.

Après, quand il faut trouver 100 000 € pour animer en plus l'été, on a un problème. Ça je le reconnais et on n'a pas traité ce problème. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « On a plutôt l'impression, si vous me permettez, que la culture à Tulle reste endogamique c'est-à-dire que pendant la période estivale, on n'offre rien et c'est ça qui est terrible. »

Madame Christèle COURSAT : « Je remettrais simplement en ligne qu'on ne parle plus de Syndicat d'Initiative à Tulle. C'est un Office de Tourisme Intercommunal.

N'oubliez pas quand même qu'elle est la fonction même de cet Office de Tourisme. Il n'est pas là que pour valoriser une seule commune mais un ensemble de communes appartenant à un territoire.

La ville centre étant l'élément majeur, elle doit porter ce projet. Il faut savoir simplement que le rôle est de porter un territoire dans sa globalité.

Si on veut avoir une attractivité touristique, ce n'est pas une commune plus une commune mais c'est un ensemble de communes qui doit avoir une politique dans le même sens pour attirer le client potentiel. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Il ne faut pas que Tulle ne soit pas « l'œil du cyclone ». »

Madame Christèle COURSAT : « Ce n'est pas « l'œil du cyclone ». »

L'Office de Tourisme est en plein milieu de la Ville de Tulle et c'est justement le lieu d'implantation.

En ce qui concerne le manque d'attractivité culturelle, heureusement, encore une fois, que le site de la Médiathèque tourne, a adapté ses heures d'été et nous avons offert un service à la population en termes de positionnement culturel sur telle ou telle thématique et je vous engage à y venir un peu plus souvent. »

Monsieur Bernard COMBES : « A force, au bout d'un moment il faut que ça réponde.

Elle aurait pu vous dire que le Syndicat d'Initiative n'est plus sur le Quai Baluze. Elle vous a quand même évité ça, Monsieur CHAUMEIL. C'est déjà pas mal.

Vous vous en sortez bien. »

Madame Anne BOUYER : « Je disais effectivement, c'est vrai que l'Office de Tourisme s'occupe de l'ensemble des communes de l'Agglo et que les touristes peuvent être attirés aussi, parce que je pense qu'il y a beaucoup de choses à faire en Corrèze. Ce sont les randonnées, les balades, on est bien d'accord mais c'est bien que ces touristes-là, même s'ils sont à l'extérieur, coucher à Tulle c'est difficile, puissent venir à Tulle.

Ça revient un peu à ce que disait Jérémy NOVAIS. Je me souviens de la dernière réunion à l'Office de Tourisme. Les propriétaires des gîtes se plaignent. Quand les touristes sont chez eux et qu'ils demandent où ils peuvent aller dîner à Tulle un dimanche soir. A part chez Jérémy NOVAIS, il n'y a personne.

Je comprends que ce soit compliqué mais est-ce qu'on ne peut pas changer nos horaires l'été pour attirer justement ces touristes aussi sur Tulle ?

Il y a sûrement quelque chose à faire aussi. »

Monsieur Bernard COMBES : « Je remercie Monsieur BEAUSSONIE d'avoir eu l'énergie de le faire et puis aussi parce que c'est un travail difficile et ingrat.

C'est intéressant, je le dis parce que je vous accompagne, mais parfois ingrat parce que les gens ont toujours l'impression qu'on pourrait donner beaucoup plus d'argent pour conduire les projets alors que ça n'est pas toujours possible de donner de l'argent et l'argent public ne se distribue pas comme ça à qui en a besoin ou qui en a envie. »

II- PÔLE SERVICES A LA POPULATION

JEUNESSE -

Rapporteur : Madame Yvette FOURNIER

12-Approbation d'une convention de partenariat liant la Ville de Tulle et l'AFPA de Brive relative à la délocalisation du dispositif « Promo 16/18 »

L'action « Promo 16/18 » s'inscrit dans le cadre de l'obligation de formation, mission de service public et du plan de relance #1 jeune Isolution. Ce programme d'Etat est porté conjointement par l'AFPA et les Missions Locales.

Il est ouvert aux jeunes de 16 à 18 ans, déscolarisés et sans activité professionnelle. Il a pour ambition de guider le jeune vers une plus grande autonomie et capacité à agir, par un accompagnement individualisé et une aide à l'orientation professionnelle (durée 13 semaines).

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- réconcilier le jeune avec le champ des possibles de leur propre avenir
- les guider vers l'autonomie
- découvrir les métiers et les opportunités
- valider leur acquis par des compétences et expériences

Les intentions pédagogiques :

Engagement, projection dans le futur, pouvoir d'agir, montée en compétence, construction d'un avenir, droit commun, acte citoyen, confiance et estime de soi.

Dans le cadre de sa mission nationale de service public, l'AFPA déploie le dispositif « Promo 16/18 » dans les territoires afin de faciliter l'accès, et d'être au plus près du public concerné.

Dans ce contexte, l'AFPA de Brive, après en avoir échangé avec ses partenaires institutionnels, Mission Locale, Pôle Emploi, Associations d'insertion, Protection Judiciaire de la Jeunesse, etc... a sollicité la commune de Tulle afin de solutionner des problèmes de locaux. En effet, en l'absence de locaux ou structures d'accueil au coeur de ville, à proximité d'une gare routière et/ou SNCF, ce dispositif ne peut être déployé.

La commune de Tulle, visant l'objet statutaire de l'AFPA dispositif Promo 16/18 qui est de favoriser la réinsertion et remobilisation des Mineurs, notamment décrocheurs scolaire, mineurs non accompagnés, sous protection judiciaire, etc. à travers notamment des ateliers de recherche d'emploi, apport et renfort pédagogique ou des activités créatives, découvertes culturelles, activités sportives a décidé de soutenir l'association dans la poursuite de ses objectifs en mettant gratuitement à sa disposition les locaux du bâtiment situé au centre culturel et sportif et du conservatoire départemental situés 36, Avenue Alsace Lorraine à Tulle.

Une convention de partenariat a été rédigée à cet effet.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Madame Yvette FOURNIER : « L'action « Promo 16/18 » s'inscrit dans le cadre de l'obligation de formation. Elle est une mission de service public et du plan France relance #1 jeune solution. Ce programme de formation est porté conjointement par l'AFPA et les Missions Locales.

Il est ouvert aux jeunes de 16 à 18 ans, déscolarisés, sans activité professionnelle. Il a pour ambition de les guider vers une plus grande autonomie grâce à un accompagnement individualisé et une aide à l'orientation professionnelle afin de les remobiliser et favoriser leur insertion professionnelle. Cette formation durera 13 semaines.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- réconcilier et convaincre ces jeunes qu'ils ont un avenir tant professionnel que personnel
- les guider pour acquérir plus d'autonomie dans leur vie quotidienne, la recherche de formations et d'emplois

-leur faire découvrir les métiers et leurs opportunités grâce, notamment, à des immersions en entreprises mais aussi grâce à la visite ou des périodes de stages dans des établissements scolaires et de formation

Le territoire de Tulle a l'avantage de permettre la découverte de métiers dans différents secteurs : industrie, bâtiment, agriculture, hôtellerie-restauration, sécurité, services à la personne.

-Et d'autre part, valider leurs compétences acquises ou nouvellement acquises.

Concernant les intentions pédagogiques pour atteindre ces objectifs et que chaque jeune devienne acteur dans la construction de son avenir, un travail sera mené avec chacun d'eux pour d'une part, qu'il s'engage pleinement dans la formation, qu'il se projette dans son futur, qu'il sache comment agir, qu'il reprenne confiance en lui et qu'il monte en compétence grâce notamment à des ateliers de techniques de recherche d'emploi, des apports et renforts pédagogiques en fonction des besoins, des activités créatives, culturelles, sportives et des projets solidaires pour développer, par exemple, la notion de citoyenneté.

Et c'est pour répondre à sa mission nationale de service public que l'AFPA déploie son dispositif « Promo 16/18 » dans les territoires afin d'être plus proche du public concerné et lui faciliter l'accès à cette action de formation.

C'est pourquoi l'AFPA de Brive, après en avoir échangé avec ses partenaires institutionnels, Mission Locale, Pôle Emploi, Associations d'insertion, Protection Judiciaire de l'enfance a sollicité la Ville de Tulle pour accompagner ce projet et trouver des locaux proches de la gare routière et SNCF, proches de lieux sportifs, de culture.

Sans locaux en cœur de ville, ce dispositif ne pouvait pas être déployé.

Comme un des objectifs de la politique municipale mise en œuvre en direction des publics jeunes concerne l'accompagnement des jeunes dans leur parcours de formation et d'insertion professionnelle, la Ville de Tulle a répondu favorablement à la demande de l'AFPA.

C'est ainsi que la Ville de Tulle a décidé de mettre gratuitement à disposition de l'AFPA, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre et tacitement reconductible, des locaux situés au centre culturel et sportif ainsi qu'au conservatoire départemental situés Avenue Alsace Lorraine. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Cela concerne combien de personnes ? »

Madame Yvette FOURNIER : « Environ une douzaine, on espère, et puis que cela se renouvelle puisque la formation est de 13 semaines. Donc ensuite on pourra renouveler les actions de formation.

J'avais, par ailleurs, demandé à vous informer sur la formation POLARIS qui va s'ouvrir à Tulle.

Il y a un centre de formation POLARIS qui est situé à Limoges et qui a souhaité ouvrir une formation au niveau de la Ville de Tulle. Cette formation est, en fait, un diplôme d'état du secteur sanitaire et social de niveau IV, technicien d'intervention sociale et familiale.

Niveau IV, c'est brevet professionnel, BAC.

Ce technicien intervient auprès de publics variés, enfants et adultes en difficulté, personnes en situation de handicap ou d'exclusion, personnes âgées. Elle ou il travaille pour des associations, établissements et services sociaux et médicaux-sociaux, collectivités territoriales, domiciles des personnes et des familles.

Le technicien de l'intervention sociale et familiale apporte un accompagnement dans les activités de la vie quotidienne en proposant et en transmettant des savoirs pour que les personnes puissent les réaliser elles-mêmes.

Donc il faut être attiré par l'accompagnement éducatif au quotidien, par le contact humain, la mise en œuvre de projets, d'activités éducatives et préventives.

Cette formation de deux ans est accessible à tous. Il n'y a pas de conditions minimum de diplôme requis pour se présenter aux épreuves de sélection et accéder à la formation.

Il est à noter que plus de la moitié de la formation se déroule en stages pratiques.

Pour une dizaine de demandeurs d'emploi ou en reconversion professionnelle, c'est la Région Nouvelle-Aquitaine qui prendra en charge la formation mais cette formation est aussi ouverte à la formation continue et aux contrats d'apprentissage.

Cette formation devrait s'ouvrir au sein du Campus connecté. Actuellement, il y a cinq candidats.

Une information collective est organisée jeudi 20 octobre au Conseil Départemental et les renseignements peuvent être obtenus en contactant le centre de formation POLARIS Limoges, la Mission Locale, Pôle Emploi.

Je tenais à vous informer et à informer le public de cette ouverture parce qu'elle peut être intéressante également pour des jeunes ou des personnes en reconversion, demandeurs d'emploi intéressés par le secteur sanitaire et social.

Une dernière petite publicité. Hier, j'étais au Conseil d'Administration du L.P CASSIN et donc il m'a été demandé de vous informer que le restaurant d'application était de nouveau ouvert.

Il est ouvert du mardi jusqu'au vendredi avec un dîner chaque jeudi.

Vous pouvez vous renseigner sur ce restaurant et les menus qui sont proposés sur le site Internet du Lycée.

Je vous encourage, bien sûr, à aller vous régaler dans ce restaurant d'application parce que c'est aussi valoriser les apprentis cuisiniers et de service en salle qui sont formés dans cet établissement. »

Monsieur Bernard COMBES : « Ils apprennent quand on y va. »

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES SOCIALES -

Rapporteur : Madame Sylvie CHRISTOPHE

13-Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Tulle et les restaurateurs Tullistes dans le cadre de l'attribution d'un bon de repas de Noël pour les aînés

La Ville de Tulle souhaite renouveler en 2023 l'attribution de bons repas à valoir dans les restaurants Tullistes en lieu et place du traditionnel repas des aînés.

Ce bon d'une valeur de 20 € peut être utilisé dans les établissements partenaires du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.

Les critères d'éligibilité au bénéfice de ce bon sont ceux définis pour le traditionnel repas des aînés de la Ville :

Critères d'éligibilité :

- *Avoir 67 ans révolus*
- *Se munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou livret de famille) et d'un justificatif de domiciliation sur Tulle (facture EDF ou quittance de loyer de l'année en cours)*
- *Se faire inscrire auprès du CCAS de la Ville de Tulle, (25 quai Gabriel Péri, Maison de la solidarité, 3^{ème} étage).*

Ces bons sont distribués par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Tulle.

Cette initiative montre tout l'intérêt que la Ville de Tulle porte à ses aînés par le partage d'un moment convivial dans un restaurant de la Ville.

Cette solution de bon de repas permet de conserver une souplesse et une relative sécurité d'organisation dans l'hypothèse ou une nouvelle vague « sévère » de COVID pourrait ramener des restrictions dans les regroupements de personnes.

Il est proposé au conseil municipal :

- **de valider la réalisation de cette opération du 1^{er} janvier au 30 juin 2023,**
- **d'approuver la convention de partenariat afférente à cette opération avec les restaurateurs Tullistes,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions à intervenir avec les restaurateurs partenaires,**
- **d'approuver la liste annexée des restaurants partenaires.**

Madame Sylvie CHRISTOPHE : « Depuis la crise sanitaire on n'a pas pu renouveler ce repas à l'Auzelou. Donc, on a quand même souhaité continuer à offrir ce repas aux personnes âgées de notre ville et on a mis en place un bon d'une valeur de 20 € qui peut être utilisé dans tous les établissements partenaires à partir du 1^{er} janvier jusqu'au 30 juin.

On a souhaité pour 2023 continuer ce dispositif parce qu'on est assez incertains sur la façon dont la crise sanitaire va évoluer. On n'est pas à l'abri d'une nouvelle vague et puis d'un empêchement pour ces personnes de se réunir dans un repas à l'Auzelou.

Notre désir c'est quand même de remettre à terme ce repas parce que l'objectif c'est quand même de passer un moment convivial, de danser aussi, de partager et pas simplement d'aller au restaurant.

Vous avez en pièce jointe le bilan de cette opération sur les deux années précédentes.

On peut simplement voir qu'en fait les restaurants qui sont un petit peu plus plébiscités par cette opération sont les restaurants les plus qualitatifs de la Ville.

C'est une opération qui fonctionne extrêmement bien donc on la renouvelle encore en 2023.

Merci aussi à Cédric BEAUSSONIE d'avoir suivi aussi toutes ces conventions parce qu'il y a toutes les conventions à établir avec les restaurateurs. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Une petite remarque.

Madame CHRISTOPHE, il faut faire attention à ce que l'on dit lorsqu'on parle des métiers de bouche qualitatif. C'est très dangereux de pointer certains établissements et ne serait-ce Monsieur NOVAIS qui ne prend pas la mouche mais qui ne figure pas dans le « Top ten » du qualitatif supposé.

Je pense qu'il faut faire attention parce qu'il n'y a pas de qualitatif d'un côté et un qualitatif moindre de l'autre côté. »

Madame Sylvie CHRISTOPHE : « Je vais dire plus gastronomique. Excusez-moi. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « C'est peut-être des briques chaudes qu'on va distribuer plutôt que les 20 €.

Il va peut-être falloir réadapter en fonction des nécessités économiques du mois.

La collectivité aura peut-être d'autres urgences à gérer que le repas des aînés à la fin de l'année ».

Monsieur Bernard COMBES : « Il faut faire vivre le commerce. C'est aussi un moyen pour les restaurateurs d'avoir une rentrée d'argent.

Parfois les personnes se déplacent justement avec un bon et puis viennent avec quelqu'un et donc cela fait un double couvert, etc,...

Les restaurateurs sont satisfaits, il faut le dire.

Mais il est à souhaiter qu'on n'ait pas d'autres cadeaux à faire aux personnes âgées que de leur remettre une brique chaude, je pense qu'effectivement, on aura du souci à se faire. Ça peut, mais on le fera s'il faut.»

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES CULTURELLES -

Rapporteur : Madame Christiane MAGRY-JOSPIN

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Je vais en rajouter un petit peu puisque Pascal CAVITTE m'a invitée à parler de ce qui va se passer demain et jusqu'à dimanche, à savoir au Cinéma VEO une rencontre qu'il faudrait, franchement, faire plus souvent : les rencontres culture et sport parce que, du coup, cela invite les associations diverses et variées à se rencontrer et puis ce sont deux choses qui sont absolument nécessaires.

Elles me sont nécessaires autant l'une que l'autre. Donc, j'ai vraiment beaucoup de plaisir à faire de la publicité pour ces quatre jours consacrés au sport.

Cela commence demain à 14h00. Beaucoup de sports sont abordés : cyclisme, tennis, football, rugby, etc..., de très grande qualité aussi puisque j'ai déjà vu le film.

Je voudrais insister sur un film que j'ai vu il n'y a pas très longtemps, en plus c'est le dimanche, vous pourrez y venir, qui s'appelle OLGA. C'est une petite merveille, d'abord parce que c'est de la gymnastique avec des vrais gymnastes. C'est un film avec des vrais pros de la gymnastique et en plus ça raconte l'Ukraine avant la guerre mais peu de temps avant.

Du coup, on a un œil double sur le désir d'une jeune fille à être championne et, en même temps, sur les contraintes qu'elle a de devoir quitter son pays parce que sa maman est menacée.

C'est un film tout public et je pense que la plupart de ces films sont des films tout publics. Et, encore une fois, tous les sujets liés au sport sont abordés avec, et des films et des rencontres avec certains professionnels qui peuvent intervenir et répondre à des questions.

Franchement, je trouve que l'initiative mérite d'être soulignée et je vous invite à y aller. Il faut vraiment y aller. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Je crois que les différents établissements scolaires ont fait un effort particulier puisque tous les élèves du Lycée vont participer à cette opération.

Cet après-midi avant de venir au Conseil Municipal, nous discutons avec une classe de seconde qui avait été voir OLGA. C'est antérieur aux événements d'aujourd'hui mais ce qui est intéressant c'est de les mettre en perspective avec un engagement.

Aujourd'hui, est-ce que des élèves Français ont le sentiment qu'ils puissent s'engager pour une cause quand une cause est une patrie ou un pays ?

Vous réagissiez tout à l'heure Monsieur le Maire, sur la crise écologique, sur toutes ces préoccupations mais on va avoir une équipe de football dans quelques mois avec, dans un pays qui s'appelle le Qatar, où le statut de la femme est violenté, où les abominations climatiques sont légion, où on fait de l'esclavagisme sauvage et on fait la promotion de cette société où on va faire du tour operator maintenant.

Maintenant je crois qu'on peut aussi poser des interrogations multiples. Ces films-là sont les moments d'une véritable sensibilisation à des choix, à des générations qui sont sacrifiées.

Je dis souvent à mes élèves, quel est votre quotidien aujourd'hui à 14 ans en Ukraine?

Donc, ces films-là sont sacrément intéressants parce que cette jeune gymnaste fait des choix. Elle met en péril sa carrière. Elle va même sacrifier sa carrière pour revenir auprès des siens et bien sûr tout cela entre en écho avec des cheminements, des trajectoires individuelles qu'on a pu lire dans les journaux, de gens qui se battent pour garder leur liberté, leur liberté d'expression.

Là aussi, parler de la liberté d'expression en France, bien sûr qu'on l'a abordé après Charlie Hebdo mais aujourd'hui, on peut aussi l'aborder autrement et l'école de la République qu'est-ce qu'elle est capable de construire dans un moment où toutes nos valeurs éclatent : de patrie, de nation, de valeurs partagées, de laïcité, de liberté d'expression.

Ce sont des films qui sont de formidables catharsis pour des problématiques qui ne sont pas forcément des problématiques européennes, Françaises. »

4-Approbation d'une convention liant la Ville de Tulle et Madame Catherine AZZOLA pour le dépôt de deux accordéons CAVAGNOLO ayant appartenu à Marcel AZZOLA

Le Pôle musées s'est rapproché de Madame Catherine Azzola, fille de l'accordéoniste Marcel Azzola afin de compléter la présentation d'instruments en lien avec des musiciens vedettes dans le cadre du parcours permanent du nouveau musée.

Dans cet objectif, il a été convenu le dépôt de deux instruments : un accordéon chromatique Cavagnolo noir (années 1980) et un modèle Cavagnolo bleu marqué *Marcel Azzola*.

Le dépôt est consenti à titre gracieux pour une durée de 5 années renouvelables, à charge pour la Ville de prendre en charge la conservation des instruments, leur transport et leur assurance pour les valeurs indiquées.

Une convention de dépôt, annexée au présent rapport, fixe toutes les modalités de ce dépôt.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de dépôt afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à engager l'ensemble des démarches administratives liées à ce dépôt.

APPROUVE à l'unanimité

15-Approbation d'une convention de partenariat liant la Ville de Tulle et la Manufacture d'accordéons Maugein pour la mise en place d'un *pass* cité-usine

La Cité de l'Accordéon et des Patrimoines déploiera sur 370 m² au rez-de chaussée un parcours permanent dédié à l'accordéon.

Le parcours invite à pénétrer au cœur de l'instrument et à en comprendre les spécificités sonores. Il donne quelques repères pour suivre l'instrument et son évolution en France, depuis le 1er tiers du XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui.

Le parcours met en lumière le fait que l'instrument a évolué et évolue encore sous l'effet des interactions qui existent entre les fabricants, les musiciens, les compositeurs.

L'histoire de la Manufacture Maugein est en ce sens un bon exemple. Pour découvrir les étapes de fabrication, la visite de l'usine est complémentaire à la visite du musée.

Un billet combiné, appelé *pass cité-usine*, permettra aux visiteurs de faire la visite des deux lieux à un tarif préférentiel.

La convention de partenariat annexée au présent rapport fixe les modalités de mise en place de ce *pass cité-usine*.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la convention de partenariat permettant la mise en place du *pass cité-usine* au tarif de 12 euros.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer**

APPROUVE à l'unanimité

16-Approbation de l'avenant à la convention de partenariat avec les Productions TONDICHTER pour une création audiovisuelle

La future Cité de l'accordéon et des patrimoines va déployer un parcours permanent dédié à l'instrument sur 370 m² au rez-de-chaussée du bâtiment.

Le parcours s'appuie sur la présentation d'une sélection d'accordéons, d'iconographie et d'extraits sonores qui racontent l'épopée de cet instrument né au XIX^e siècle. Le parcours met en lumière la facture corrézienne et l'aventure de l'usine Maugein qui, en cent ans, a traversé et accompagné l'évolution de la facture et des pratiques de l'instrument. Il fait la part belle aux musiciens vedettes de l'instrument qui ont contribué à sa renommée.

L'espace qui conclut ce parcours propose une expérience immersive plaçant le visiteur dans l'ambiance festive propre à l'instrument.

Le dispositif technique, proposé par l'agence Expositif dans le cadre du programme d'aménagement scénographique, est constitué de 3 écrans vidéo, placés derrière une paroi en verre semi-réfléchissante qui démultiplie les images.

Par délibération du 8 mai 2022, le Conseil Municipal a approuvé une convention de partenariat avec les Productions TONDICHTER pour une création vidéo et sonore destinée à cette projection.

Les modalités de paiement ayant été revues, il convient de modifier la convention initiale par voie d'avenant.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'avenant à la convention annexé au présent rapport liant la Ville et les Productions Tondichter pour une création audiovisuelle**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et à engager les démarches administratives et budgétaires pour cette opération.**

APPROUVE à l'unanimité

17-Acquisition de quatre accordéons et d'un lot d'affiches et documents

En matière de collections privées d'accordéons, celle constituée par Jeannot Perret était sans aucun doute l'une des plus importantes en nombre d'instruments.

Musicien lui-même et compositeur, Jeannot Perret avait pendant près d'un demi-siècle croisé la route d'accordéonistes célèbres et noué des amitiés avec de nombreuses vedettes.

Installé à La Ravoire près de Chambéry, Jeannot Perret était la mémoire d'une incroyable collection réunissant plus de 940 instruments, des milliers d'affiches, de partitions, dont une partie fut exposée à Tulle lors du Festival des Nuits de Nacre 2002. Décédé en novembre 2021, sa collection est aujourd'hui dispersée dans l'urgence par son épouse Madame Chantal Perret.

Le Pôle musées s'est rapproché de Madame Perret pour acquérir 4 accordéons, intéressants pour compléter la collection actuelle.

L'acquisition pour un montant total de 1 230 euros porte sur les instruments suivants :

- Accordéon chromatique Jean Azzolini, (Angers, France, 1920 ca) - 80 euros
- Accordéon chromatique Fratelli Crosio, (Stradella Italie, 1930 ca) - 100 euros
- Accordéon chromatique Ranco Guglielmo (Vercelli Italie, 1930 ca) - 600 euros
- Accordéon Félix Callewaert (Belgique, 1900 ca) - 450 euros

Ainsi que sur les documents suivants :

- 389 affiches d'accordéonistes
- une photographie de Charles Verstraete
- 2 affiches publicitaires HOHNER
- un diplôme de 1^{er} prix amateurs du grand concours international d'accordéons de Douai du 25 juillet 1937.
- un trophée Accordéons Maugein France Beynat 1987
- une bouteille de champagne avec un décor doré et des dessins de notes de musique et de Jeannot PERRET avec son accordéon Maugein et une mention M.MARIE 93.

Il est prévu de soumettre pour avis l'acquisition à la Commission scientifique d'acquisition des musées de Nouvelle-Aquitaine.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'acquisition des 4 accordéons listés ci-dessus pour affectation aux collections du Pôle Accordéons (Cité de l'accordéon et des patrimoines)**

- **d'approuver l'acquisition du lot d'affiches et documents pour affectation aux fonds documentaires du Pôle Accordéons**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'ensemble des démarches administratives liées à cette acquisition.**

APPROUVE à l'unanimité

18-Acquisition d'un organéon Maugein

Le Pôle musées a souhaité faire l'acquisition auprès de Monsieur Jean-Luc Laderrière demeurant à Saint Leu la Forêt (95320) d'un instrument appelé *Organéon* fabriqué par l'usine Maugein.

La conception de cet accordéon d'un type particulier s'est faite entre 1967 et 1970. Elle est le fruit d'une collaboration entre Georges Maugein et Manuel Riveyro, professeur au Conservatoire de Saint-Ouen. Sa spécificité réside dans les innovations mécaniques et ergonomiques faites sur le clavier main gauche et permettant à l'instrument de jouer un répertoire de concert. L'*organéon* ne figurait pas au catalogue de vente Maugein, seulement une vingtaine d'exemplaires furent fabriqués sur demande.

Cet instrument est absent des collections actuelles du Pôle Accordéons et présente un grand intérêt pour compléter le parcours permanent de la future Cité de l'accordéon et des patrimoines.

L'acquisition pour un montant total de 1 500 euros comprend également un lot de coupes, médailles et diplômes obtenus par Monsieur Laderrière avec cet instrument.

Il est prévu de soumettre pour avis l'acquisition à la Commission scientifique d'acquisition des musées de Nouvelle-Aquitaine.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'acquisition de l'organéon au prix de 1 500 euros pour affectation aux collections du Pôle Accordéons (Cité de l'accordéon et des patrimoines).**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'ensemble des démarches administratives liées à cette acquisition.**

APPROUVE à l'unanimité

19-Approbation de la mise à la réforme d'instruments de musique hors d'usage

Considérant que le Conservatoire gère un parc instrumental qu'il met à la disposition des élèves par location,

Considérant que ce parc instrumental, très utilisé, vieillit et que certains instruments sont usagés et non réparables,

Considérant qu'il convient de mettre à la réforme les instruments de musique dont la liste est mise en annexe,

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la sortie de l'inventaire du Conservatoire de la liste des instruments suivants :

DESIGNATION	MARQUE	N° INVENTAIRE	NUMERO	REFERENCE	ANNEE ACHAT
SAXOPHONE	ARBITER PRO SOUND	S21	2644	SOPRANO Courbe	2003
SAXOPHONE	ANTIGUA WINDS	S13	2389	SOPRANO	2000

APPROUVE à l'unanimité

20-Approbation de la convention liant la Ville de Tulle (Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse), le Collège Clemenceau et « L'Empreinte - Scène Nationale » pour la Classe à Horaires Aménagés Musique 2022/2023

« Les classes à horaires aménagés offrent à des élèves motivés par ces activités la possibilité de recevoir, en complémentarité de leur formation générale scolaire, une formation dans les domaines de la danse et de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement » BO n°4 du 25/01/2007

Le dispositif républicain des Classes à Horaires Aménagés, qui acte pour les pratiques artistiques au collège, le passage du statut d'activité à celui d'enseignement, correspond à l'objectif inscrit dans le projet d'établissement du Conservatoire validé par le conseil Municipal, d'accessibilité et d'accompagnement renforcé des pratiques musicales et chorégraphiques en partenariat avec l'Education Nationale.

Cette convention prévoit aussi un partenariat avec la Scène Nationale « L'Empreinte » qui repose sur un projet pédagogique, dont le programme précis est établi en concertation et selon la programmation de la saison.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

21-Approbation de la convention de partenariat entre le Conservatoire de la Ville de Tulle et l'association Des Lendemains Qui Chantent pour l'année scolaire 2022/2023

Dans le cadre de ses activités, le Conservatoire de Musique et de Danse de la Ville de Tulle développe des enseignements et des pratiques collectives dans le domaine des Musiques actuelles.

Considérant que, dans le domaine des Musiques actuelles, le Conservatoire de Musique et de Danse de la Ville de Tulle est le seul établissement en Limousin à proposer un cursus complet et diplômant,

Considérant que l'association « Des lendemains qui chantent » et le Conservatoire mettent en place un partenariat étendu, permettant un développement important des pratiques en termes de musiques actuelles par le biais des outils existants à Tulle,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

22-Pôle Musées - Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Fixation de la politique tarifaire

La Cité de l'Accordéon et des Patrimoines est le nouvel équipement muséal qui ouvrira ses portes au public dans le courant de l'année 2023.

La Cité de l'Accordéon et des Patrimoines combinera des activités patrimoniales (conservation, valorisation et diffusion de ses collections) et une programmation culturelle axée sur les thématiques déclinées de ses collections : accordéon, savoir-faire dentelier, histoire de la manufacture d'armes. Le bâtiment, d'une surface de 1 300 m² sur trois niveaux, intègre des espaces liés aux activités en direction des publics : billetterie-boutique, parcours permanents, salle d'exposition temporaire, salle pédagogique, auditorium. Elle vise un public large, multigénérationnel : habitants de la ville, du département et au-delà touristes nationaux et étrangers.

La-billetterie-boutique, d'une surface d'environ 95 m², fonctionnera en régie directe (régie de recettes) permettant aussi le dépôt-vente et l'encaissement de recettes pour le compte de tiers.

La billetterie-boutique sera dotée d'un logiciel de gestion informatisée (Awoo – Partner Talent) permettant la vente de billets physiques à l'accueil et en ligne. La mise en place de cette gestion informatisée nécessite des étapes préalables parmi lesquelles la fixation de la grille tarifaire.

Il s'agit de fixer les tarifs d'entrée, les tarifs liés aux prestations (visites, ateliers etc...) et de déterminer les catégories de public bénéficiant de la gratuité.

La grille tarifaire est un outil essentiel pour favoriser la fréquentation du lieu par un public le plus large possible. Pour déterminer ces tarifs, il convient d'être cohérent par rapport aux musées du territoire et de rester dans un prix moyen pratiqué compris entre 4,5 et 8 euros pour le plein tarif. L'élaboration de cette grille a été guidée par un autre enjeu : celui d'apparaître comme un musée très accessible même s'il s'agit d'un équipement neuf.

La grille tarifaire proposée est la suivante :

Tarif proposé	Catégories bénéficiaires
7 euros Plein tarif (le tarif inclut la mise à disposition du système d'écoute mobile)	
3,5 euros Demi-tarif	<ul style="list-style-type: none">- Seniors plus de 65 ans (sur présentation d'une pièce d'identité)- Etudiants plus de 26 ans (sur présentation d'un justificatif)

5 euros	Tarif groupe	- Groupe constitué \geq 15 personnes
10 euros	forfait famille	- 2 adultes + enfants
12 euros	Pass usine - musée	- Billet combiné pour une visite de l'usine Maugein - valable 12 mois
5 euros	Tarif évènement	- Ateliers, conférences, concerts (hors CRD)
3 euros /prestation visite commentée pour groupe constitué \geq 15 personnes		- Tarif d'entrée + 3 euros / visiteur
60 euros		- Groupe scolaire extérieur à la commune pour des visites animées par des médiateurs du Musée
25 euros	Pass annuel Cité	- Accès illimité parcours permanent et temporaire, gratuité sur les évènements proposés par la Cité
60 euros	Anniversaire au musée	- Incluant une visite + un atelier + fête (mise à disposition de l'auditorium) – accompagnant obligatoire – limité à 12 enfants
Gratuité		<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes de moins de 26 ans (sur présentation d'une pièce d'identité) - Personnes titulaires d'une carte invalidité - Accompagnateur de personnes en situation de handicap - Demandeurs d'emplois, bénéficiaires de minima sociaux - Accompagnateur de groupe constitué - Cartes professionnelles : presse, guide-conférencier, ICOM, carte ministère de la Culture, AFROA - Groupes scolaires Tullistes - Tout public dans le cadre des évènements Nuit Européenne des Musées et Journées Européennes du Patrimoine.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la grille tarifaire proposée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'ensemble des démarches administratives liées à la mise en place de cette grille tarifaire.

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Est-ce que, quand vous avez fait ces jauges tarifaires, vous vous êtes préoccupés des politiques tarifaires adoptées ?

Par exemple, concernant le Musée Labenche, à combien est le ticket d'entrée ? »

Madame Christiane MAGRY-JOSPIN : « Effectivement, on a regardé tous les musées qui étaient autour pour essayer de cibler les tarifs ».

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « J'étais, par exemple au BAL cet été et ça devait être 7 €. Mais bon, LE BAL, il y a quand même un sacré patrimoine derrière.

Cela me semble un tout petit peu haut. Après, on verra bien ce qu'il adviendra. »

Monsieur Bernard COMBES : « On a dépensé beaucoup d'argent pour le faire. Maintenant, il faut qu'on rentre dans nos fonds.

Elle est plutôt ajustée cette politique tarifaire. Après, on verra, vous avez effectivement raison, mais il faut déjà qu'on ait une date d'ouverture parce les tarifs c'est bien mais il faut que les entreprises soient là et elles ne sont pas toutes là. »

Monsieur Dorian LASCAUX : « En commission, la semaine dernière, on avait abordé le prix pour les groupes scolaires. Je vois qu'il a été ajouté en dessous « visites animées par des médiateurs des musées). Je trouve quand même cela étonnant de faire payer les groupes scolaires. »

Monsieur Bernard COMBES : « Ce sont les groupes scolaires extérieurs à la Ville de Tulle. »

Monsieur Dorian LASCAUX : « justement on en a parlé jeudi. Je trouve cela un peu étonnant pour les communes limitrophes de les faire payer. »

Monsieur Bernard COMBES : « Comme les parents de ces enfants-là ne payent pas d'impôts à Tulle, il n'y a pas de raisons particulières de les avantager et d'autre part, l'Agglo n'a pas participé au financement de cet équipement, par conséquent, ce n'est pas cher et ça peut rapporter gros. Et ils paieront. »

Monsieur Dorian LASCAUX : « Je trouve qu'en termes d'attractivité, c'est un peu osé. »

Monsieur Bernard COMBES : « Oui, mais il faut trouver un équilibre entre attractivité et équation économique.

Mais j'entends très bien et cette remarque était tout à fait justifiée, tout à fait fondée et je vous remercie de l'avoir soulevée, ce qui me permet de dire que l'Agglo n'a pas participé au financement du Musée et que, par conséquent, les enfants de l'Agglo qui sont dans les écoles de l'Agglo, paieront pour aller au Musée, sauf s'ils viennent individuellement, auquel cas, ils seront en gratuité. »

APPROUVE à l'unanimité

III- PÔLE RESSOURCES

FINANCES -

Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE

23a-Décision Modificative N°2 - Budget Ville

Monsieur Pascal CAVITTE : « Ce sont des délibérations techniques puisque les sujets de fonds ont été abordés au début du Conseil Municipal. Monsieur le Maire, vous avez abordé la question.

Nous n'avons pas d'ajustements liés aux frais d'énergie et aux charges supplémentaires qui sont prévisibles puisque nous avons déjà ajusté, souvenez-vous, à hauteur de 400 000 € sur les comptes Energie, ce qui nous permet d'anticiper ce que nous allons avoir.

Il y aura une discussion pour savoir sur quels postes nous allons faire des économies et sur quels postes nous allons réattribuer une certaine somme pour faire face à ces difficultés.

Ces deux décisions modificatives sont très minimes.

En fonctionnement, c'est une toute petite décision modificative : 8 500 €. Il y a un petit réajustement, un rajout de 40 000 € pour des frais de carburant puisque là aussi ce sont des frais qui augmentent, et ensuite des ajustements de lignes.

Par contre, la somme la plus importante concerne les investissements puisque la décision porte sur 808 000 €, essentiellement pour des travaux qui n'ont pas été réalisés et qui ont été reportés sur l'année suivante.

Vous les avez à la page 3, sur les dépenses d'investissement. Sur le Musée des patrimoines, on va dépenser 688 443 € en moins que ce qui était prévu. Ça ne veut pas dire qu'on ne va pas les dépenser mais on les dépensera l'année prochaine.

Nous avons également estimé à hauteur de 100 000 € les travaux sur le parking du Pas Roulant qui sont décalés en 2023.

Des travaux au Conservatoire à hauteur de 30 000 € et qui sont décalés sur 2023.

Ce qui fait qu'il y a des subventions qui devaient être reçues cette année et qui sont reportées sur 2023 et que vous avez en diminution de recettes d'investissement au chapitre 13.

Et puis donc nous ajustons l'emprunt annuel à ces évolutions. Nous le diminuons de 604 060 €, ce qui fait que le bilan final fait apparaître à la page 3 une épargne nette qui était prévue à 42 000 € et qui remonte à 243 000 €.

C'est quelque chose de très technique. Bien sûr on fera le point sans doute pour une prochaine décision modificative un peu plus large au prochain Conseil Municipal et puis, bien sûr, au Compte Administratif. »

APPROUVE par 25 voix pour et 5 abstentions

23b-Décision Modificative N°2 - Budget Restauration

Monsieur Pascal CAVITTE : « C'est une décision modificative ultra technique à hauteur de 800 €, pour des ajustements de frais. »

APPROUVE par 25 voix pour et 5 abstentions

24a- Adhésion, au titre de l'année 2022, à divers organismes et associations et versement de la cotisation correspondante

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer aux organismes et associations suivants et de leur verser la cotisation correspondante

a- Fonds d'Art Contemporain des Communes du Limousin (FACLIM) : 2 226 €

Le Fonds d'Art Contemporain des Communes du Limousin est une association fondée en 1982 sur un principe de mutualité : 0,15 € par an et par habitant pour acquérir des œuvres d'art.

Les élus fondateurs du FACLIM, convaincus que la démocratisation culturelle passe par un maillage serré du territoire, imaginent une structure susceptible d'apporter l'art d'aujourd'hui au cœur de la vie locale. Ils créent ainsi la première collection d'art contemporain en région. Grâce aux cotisations des communes et au partenariat avec l'Artothèque du Limousin, un fonds de plus de 3 700 œuvres est maintenant accessible aux municipalités de la région Limousin.

Aujourd'hui le FACLIM comprend 46 communes adhérentes qui peuvent bénéficier d'une opération annuelle (exposition, conférence, rencontre avec les publics...) et d'un accès permanent aux collections sous forme de prêts gratuits d'œuvres d'art. Cette expérience reste aujourd'hui unique en France.

Depuis 1986, l'Artothèque du Limousin gère et anime ce réseau de communes. Cette synergie se traduit aussi par la réunion des deux collections et permet de disposer en Limousin d'un des plus grands ensembles d'œuvres d'art sur papier disponibles au prêt.

b- Dispositif « la Corrèze tout un programme » : 100 €

Le guide «La Corrèze, tout un programme» propose un panel de sorties, visites ludiques et éducatives, animations sportives et créatives spécialement pensées pour les groupes d'enfants en sortie pédagogique.

Thématisées autour de l'histoire et du patrimoine, des sports nature et pratiques actives ou encore des jardins et animaux, les différentes offres permettront aux enfants de développer leur curiosité, leur créativité, leur compréhension du monde, leur agilité.

Ce guide est adapté aux besoins des organisateurs de sorties pédagogiques avec :

- Des fiches pratiques classées selon 3 thématiques pour que vous puissiez facilement sélectionner la sortie qui correspond à vos attentes et faire découvrir aux enfants les trésors cachés de la Corrèze.
- Une gratuité ou un tarif préférentiel systématiquement proposé aux accompagnateurs.
- Une information en un coup d'œil sur les services offerts et les marqueurs de qualité.

APPROUVE à l'unanimité

25-Garantie d'emprunt accordée à Noalis

Dans le cadre de l'acquisition et de l'amélioration d'un immeuble situé 81, rue de la Barrière et afin de réaliser 2 logements collectifs, la société NOALIS a sollicité la Ville de Tulle afin d'obtenir une garantie d'emprunt de 50% pour un prêt qu'elle doit souscrire auprès de la Banque des Territoires.

Le prêt n°137161, souscrit par NOALIS auprès de la Banque des Territoires, d'un montant de 109 945 €, est constitué de 5 lignes, comportant les caractéristiques suivantes :

- PLA1 : 18 033 € (durée : 40 ans ; taux : livret A - 0.2% ; périodicité : annuelle)
- PLA1 Foncier : 21 918 € (durée : 50 ans ; taux : livret A - 0.2% ; périodicité : annuelle)
- PLUS : 35 296 € (durée : 40 ans ; taux : livret A + 0.53% ; périodicité : annuelle)
- PLUS Foncier : 24 698 € (durée : 50 ans ; taux : livret A + 0.53% ; périodicité : annuelle)
- PHB : 10 000 € (durée : 40 ans ; taux : livret A + 0.6% ; périodicité : annuelle)

Les garanties d'emprunts sont soumises à des ratios, car en tant qu'aides indirectes aux entreprises, et bien que n'étant pas inscrites en section d'investissement, elles représentent un investissement financier.

Ces ratios peuvent être classifiés suivant 3 principes :

- Plafonnement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement : le maximum que la collectivité peut consacrer aux annuités de la dette à garantir est de 50% des recettes réelles de fonctionnement.
- Division du risque entre les débiteurs : pour un même débiteur, le montant des annuités à garantir est plafonné à 10% de la capacité à garantir de la commune.
- Partage du risque : cette règle ne permet pas de garantir plus de 50% du montant de l'emprunt (cas général) ou 80% pour les opérations d'aménagement urbanistiques. Cependant, elle ne s'applique pas pour les organismes à caractère éducatif ainsi que philanthropique, social, familial ou culturel et pour les logements sociaux.

Ces ratios étant acquis, la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Tulle peut donc porter su

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **de garantir, à hauteur de 50%, l'emprunt de 109 945 € contracté par NOALIS auprès de la Banque des Territoires pour financer l'acquisition et l'amélioration d'un immeuble situé 81, rue de la Barrière afin de réaliser 2 logements collectifs,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.**

APPROUVE à l'unanimité

26-Admission en créances éteintes - Budget Ville

Il est proposé au Conseil municipal, suite à la décision de la Commission de Surendettement de la Corrèze et à la demande de la Trésorerie Principale, d'admettre en créances éteintes la somme de 42,47 € pour le dossier d'un administré.

Cette somme correspond à des impayés de factures d'eau 2019.

APPROUVE à l'unanimité

27-Admissions en non-valeur - Budget Restauration

Il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge l'admission en non-valeur demandée par le Trésorier pour un montant global de 373,79 € sur le budget Restauration, suite au non recouvrement de titres concernant plusieurs particuliers.

Motifs :

- Poursuites sans effet
- RAR inférieur seuil poursuite

Exercices concernés : 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020

APPROUVE à l'unanimité

28-Demande de versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Tulle pour le fonctionnement du CRD

L'article L.5216-5 VI du code général des collectivités territoriales prévoit la procédure des fonds de concours entre la communauté d'agglomération et ses communes membres.

Le versement de fonds de concours est autorisé si 3 conditions sont réunies :

1. Avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (la promotion d'un événement sportif est par exemple exclue),

2. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
3. Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Depuis 2002, la communauté d'agglomération verse des fonds de concours à la Ville de Tulle pour prendre en charge financièrement une part du fonctionnement du conservatoire à rayonnement départemental, de manière à offrir des conditions d'accès identiques pour l'ensemble des habitants de son territoire.

La clé de répartition adoptée en 2002 pour l'affectation de ces fonds de concours est une participation à hauteur de 20% du « reste à charge » de fonctionnement, plafonnée à 160 000€.

En 2021/2022, sur les 573 élèves qui ont fréquenté le conservatoire, 462 élèves habitaient sur Tulle Agglo, soit 80.63% du nombre total des élèves, dont 200 sur la Ville de Tulle (34.90% du total des élèves).

Le nombre total d'élèves accueillis en 2021-2022 est inférieur de 17 élèves par rapport à 2020-2021. Le déficit de fonctionnement enregistré par élève est de 1 599,11 € en 2021 contre 1 827,68 € en 2020.

Le nombre total d'élèves du territoire communautaire est en baisse pour un total de 462 élèves.

Le nombre d'élèves hors territoire communautaire est en hausse avec 111 élèves contre 107 en 2020-2021, ils représentent 19,37 % des effectifs.

Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération le versement d'un fonds de concours d'un montant de 147 747,60 € pour le fonctionnement du CRD au titre de l'année 2022.

APPROUVE à l'unanimité

29 - Redevances dues au titre de l'occupation du domaine public - Année 2022

a- Gaz de France

En application du décret n°2007-606 du 25/04/2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz.

Il est proposé au conseil :

- **de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêté au 31 décembre de l'année précédente,**

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier de cette année.

$$[(0,035 \text{ euros} \times L) + 100 \text{ euros}] \times 1,31 \text{ indice ingénierie 2022}$$

L représente la longueur en mètres des canalisations situées sur le domaine public communal et 100 euros, un terme fixe.

$$\text{Soit : } [(0,035 \times 81\,440 \text{ m}) + 100] \times 1,31 = 3\,865,02 \text{ €}$$

Montant total dû 3 865 €

b- Orange

En application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L. 45-1, L. 47 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques.

Il est proposé au conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par Orange au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêté au 31 décembre de l'année précédente,
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et au montant des plafonds des redevances dues suivant le barème de l'année 2022.

	Artères (en €/km)		Autres (€/m ²)
	Souterrain	Aérien	
Domaine public routier communal	42,64	56,85	28,43

Le montant des redevances doit être arrondi à l'euro le plus proche.

Soit :

- Artères aériennes : 105,961 km x 56,85 € = **6 023.88 € arrondi à 6 024 €**
 - Artères en sous-sol : 366,729 km x 42,64 € = **15 637.32 € arrondi à 15 637 €**
 - Emprises au sol : 28,10 m² x 28,43 = **798.88 € arrondi à 799 €**
- 6 024 € + 15 637 + 799 = 22 460 €**

c- FREE

En application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L. 45-1, L. 47 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques.

Il est proposé au conseil :

- **de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par Free au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêté au 31 décembre de l'année précédente,**
- **que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et au montant des plafonds des redevances dues suivant le barème de l'année en cours.**

	Artères (en €/km)		Autres (€/m ²)
	Souterrain	Aérien	
Domaine public routier communal	42,64	56,85	28,43

Le montant des redevances doit être arrondi à l'euro le plus proche.

Soit :

- **Artères (en €/km) en souterrain x longueur de fibres en km :**

$$42,64 \text{ €} \times 1,773 \text{ km} = 75,60 \text{ €} \text{ arrondi à } 76 \text{ €}$$

d- Axione

En application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L. 45-1, L. 47 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques.

Il est proposé au conseil :

- **de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par Axione au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêté au 31 décembre de l'année précédente,**
- **que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et au montant des plafonds des redevances dues suivant le barème de l'année en cours.**

	Artères (en €/km)		Autres (€/m ²)
	Souterrain	Aérien	
Domaine public routier communal	42,64	56,85	28,43

Le montant des redevances doit être arrondi à l'euro le plus proche.

Soit :

- **Artères (en €/km) en souterrain x longueur de fibres en km :**

$$42,64 \text{ €} \times 17,046 \text{ km} = 726,84 \text{ €}$$

Arrondi à 727 €

APPROUVE à l'unanimité

30-Approbation de l'avenant au Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 liant le Département de la Corrèze et la Ville de Tulle

Depuis 2015, le Département a fait de l'aide aux collectivités une des priorités de son action pour aménager la Corrèze et améliorer le cadre de vie des Corrèziens.

Dans ce cadre, une contractualisation a été mise en place sur la période 2018-2020, elle a permis d'apporter aux communes et aux intercommunalités une meilleure lisibilité des aides départementales et une sécurisation des financements sur trois ans afin de réaliser leurs projets. Sur cette période, 2 000 opérations ont été conduites par les collectivités avec 39 millions d'euros d'aides départementales, générant 190 millions d'euros de travaux.

Afin de poursuivre sa politique d'investissement pour aménager le territoire, le Département a engagé pour une période de trois ans une nouvelle contractualisation des aides aux collectivités dont les principes de lisibilité et de simplicité ont été maintenus.

De ce fait, par délibération du 13 avril 2021, le Conseil Municipal de la Ville de Tulle a approuvé le Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 formalisant les engagements financiers du Conseil Départemental.

Par délibération du 7 décembre 2021, la Ville a sollicité le soutien financier du Département pour la réalisation de travaux au théâtre.

Par délibération du 8 mars 2022, la Ville a sollicité le soutien financier du Département pour la création d'un skatepark sur le site de l'Auzelou.

Au vu de ces nouvelles demandes, la Commission Permanente du Conseil Départemental a approuvé, le 10 juin 2022, l'intégration au Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 des opérations suivantes portées par la Ville de Tulle :

- Travaux au théâtre de Tulle visant à renforcer la sécurité des personnels techniques
- Création d'un skatepark sur le site de l'Auzelou

Afin de formaliser les engagements financiers du Conseil Départemental pour ces nouvelles opérations, un avenant au Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 a été transmis par le Département.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant au Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 liant le Département de la Corrèze et la Ville de Tulle et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

APPROUVE à l'unanimité

31-Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle - Approbation du compte rendu annuel d'exploitation 2021 du délégataire

Par délibération du 18 décembre 2012, la Ville de Tulle a attribué à la société Atrium la Délégation d'un Service Public de crémation sur Tulle.

Cette délégation prévoit la conception, le financement, la construction et l'aménagement d'un site funéraire sur la zone industrielle Tulle Est ainsi que l'exploitation de l'ouvrage.

Le contrat prévoit une prise d'effet à sa signature, pour une durée de concession des ouvrages réalisés de 27 ans, dont 2 ans dévolus à la mise en œuvre des procédures administratives et des travaux de construction.

L'exploitation de l'ouvrage a débuté le 1er février 2017. L'exploitant doit fournir un rapport annuel d'exploitation des ouvrages concédés, conformément à l'Article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

L'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le rapport doit être examiné par les commissions consultatives des services publics locaux dans les communes de plus de 10 000 habitants.

Enfin, le rapport doit être inscrit au conseil municipal qui doit l'approuver, après avis de la CCSPL qui s'est réunie le 12 juillet 2022.

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver le rapport annuel d'exploitation 2021 d'OGF, Délégataire du Service Public de crémation de Tulle,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant**

Monsieur Jacques SPINDLER : « Le rapport annuel d'activités 2021 du délégataire a fait ressortir 560 crémations contre 497 en 2020. Ça suit une augmentation générale en France des crémations.

Une crémation coûte environ 740 € et le coût va certainement augmenter l'année prochaine puisque l'énergie utilisée pour les crémations c'est principalement le gaz.

Le délégataire, OGF, a versé à la Ville de Tulle une redevance de 10 380 € en 2021.

Quelque chose qui est à noter : les questionnaires complétés par les utilisateurs du crématorium traduisent une très grande satisfaction des familles. »

APPROUVE à l'unanimité

PERSONNEL -

Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE

32- Modification du tableau des effectifs - Budget Ville

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A RECRUTEMENTS

➤ Un agent du Service Scolaire ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juin 2022, et un autre agent de ce même service ayant souhaité ne pas renouveler son contrat, il avait été créé au 1^{er} juin 2022 :

- un poste d'adjoint technique,
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- un poste d'adjoint d'animation,
- un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.

Les recrutements ayant eu lieu, il convient maintenant de supprimer :

- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.

➤ Afin de tenir compte de mouvements de personnels au sein du Conservatoire à Rayonnement Départemental, il avait été créé au 1^{er} septembre 2022 :

- un poste d'assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet (10h/20)
- un poste d'assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10h/20)
 - un poste d'assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (10h/20)
 - un poste d'assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet (10h/20)
 - un poste d'assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10 h/20)
 - un poste d'assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (10h/20)
 - un poste de professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps non complet (8 h/16)
 - un poste d'assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet (20h/20)
 - un poste d'assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (20h/20)

Les recrutements ayant eu lieu, il convient maintenant de supprimer :

- un poste d'assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet (10h/20)
- un poste d'assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (10h/20)
- un poste d'assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet (10h/20)

- un poste d'assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (10h/20)
- un poste de professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps non complet (8 h/16)
- un poste d'assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (20h/20)
- un poste d'assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet (14h/20)

➤ Afin de renforcer les effectifs au sein du service magasin, il avait été créé au 1^{er} juin 2022 :

- un poste d'adjoint technique,
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Le recrutement ayant eu lieu, il convient maintenant de supprimer :

- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Le responsable du service communication ayant souhaité faire valoir une mobilité, il avait été créé à compter du 1^{er} juin 2022 :

- un poste de rédacteur,
- un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Le recrutement ayant eu lieu, il convient maintenant de supprimer :

- un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL

➤ Afin de tenir compte de la nomination de deux agents suite à promotion interne, il convient :

- de supprimer au 1^{er} novembre 2022 deux postes d'adjoint technique principaux de 1^{ère} classe,
- de créer au 1^{er} novembre 2022 deux postes d'agent de maîtrise.

➤ Afin de procéder au recrutement d'un agent au sein des Services Techniques, un poste avait été ouvert sur les grades d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe et principal de 1^{ère} classe. Compte tenu des difficultés de recrutement observées, il convient d'élargir les possibilités de recrutement. Il est donc proposé de l'ouvrir également sur les grades d'adjoint administratif et adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

- Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint administratif et un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2022.

- La nomination d'un agent devant intervenir prochainement, il convient :
- de créer au 1^{er} octobre 2022, un poste d'adjoint technique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications du tableau des effectifs et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes.

APPROUVE à l'unanimité

33- Création de postes de médecins contractuels au Centre de Santé Municipal

En 2020, la collectivité a souhaité créer un Centre de Santé Municipal.

Ce service public administratif, rattaché au Pôle « Services à la Population » est composé de médecins pour un équivalent de 4 ETP (3 agents à temps complet, 2 agents à temps non complet : 19 h et 15 h) dont un médecin coordonnateur et 3 personnels administratifs.

Les médecins sont recrutés dans le cadre d'un contrat de droit public à durée déterminée pour une durée de 3 ans.

Les contrats des médecins en poste à temps complet arrivant à terme au 31 décembre 2022, il convient de créer trois postes de médecin territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023, afin de pouvoir établir de nouveaux contrats pour une période de trois ans.

Il est donc demandé au conseil municipal de créer à compter du 1^{er} janvier 2023 trois postes de médecin à temps complet.

APPROUVE à l'unanimité

34- Mise à disposition d'agents auprès du Comité des Œuvres Sociales

a- Abrogation de la délibération du 7 décembre 2021 portant approbation d'une convention de mise à disposition de deux Adjoints Administratifs principaux de 2^{ème} classe de la Ville de Tulle auprès du Comité des Œuvres Sociales

Depuis plusieurs années, deux agents sont mis à disposition auprès du COS à hauteur de 0,3 et 0,6 ETP.

La dernière convention de mise à disposition afférente a été approuvée par délibération du 7 décembre 2021 et arrivera à son terme le 31 décembre 2022.

Toutefois, l'agent mis à disposition à hauteur de 0,6 ETP, suite à une mobilité, a souhaité mettre un terme à sa mise à disposition.

Il convient donc d'abroger la convention susmentionnée.

Il est demandé au Conseil Municipal d'abroger la convention de mise à disposition d'agents auprès du Comité des Oeuvres Sociales approuvée par délibération du 7 décembre 2021.

b- Approbation d'une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Tulle auprès du Comité des Œuvres Sociales

Pour faire suite à la fin de la mise à disposition individuelle de l'un des agents municipaux intervenant au Comité des Oeuvres Sociales, un nouvel agent a été identifié pour assurer ces missions.

Une nouvelle convention a donc été établie. Elle est jointe en annexe.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES -

Rapporteur : Monsieur Jacques SPINDLER

35- Approbation de l'avenant n°1 à la convention 2022 liant la Ville de Tulle et le Comité de gestion du restaurant inter-administratif (R.I.A) relative à la participation forfaitaire aux frais de repas du personnel et aux frais de fonctionnement du RIA

Par délibération en date du 14 février 2018, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la convention liant la Ville de Tulle et le Comité de gestion du restaurant inter-administratif (R.I.A) relative à la participation forfaitaire aux frais de repas du personnel et aux frais de fonctionnement du RIA.

Par délibérations respectivement du 9 avril 2019 et du 25 février 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 modifiant les articles 3 et 6 de la convention approuvée en 2018 et l'avenant n°2 qui modifiait également les articles 3 et 6 de la convention liant la Ville de Tulle et le Comité de Gestion du restaurant inter-administratif (R.I.A) de Tulle relative à la participation forfaitaire aux frais de repas du personnel et aux frais de fonctionnement du RIA.

La convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2021, cette dernière a été renouvelée par délibération du 12 avril 2022. La Mairie de Tulle s'est engagée à participer forfaitairement aux frais de repas pour son personnel sous la forme d'une subvention d'aide à la restauration, révisable annuellement, et fixée à 1,29 € à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette subvention est accordée pour chaque agent dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 480.

Suite au changement de l'indice et de la PIM (prestation interministérielle), il convient d'apporter les modifications requises à la convention et ce, par voie d'avenant.

Ainsi la subvention d'aide à la restauration, dite PIM (prestation interministérielle) révisable annuellement, est fixée à 1,38 €. Cette subvention est accordée pour chaque agent dont l'indice brut est au plus égal à 638, équivalent à l'indice majoré 534.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention 2022 liant la Ville de Tulle et le Comité de gestion du restaurant inter-administratif (R.I.A) relative à la participation forfaitaire aux frais de repas du personnel et aux frais de fonctionnement du RIA et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

36-Approbation de la convention, se substituant à la précédente, liant la Préfecture de la Corrèze et la Ville de Tulle relative à la transmission par voie électronique des actes au contrôle de légalité à travers la plateforme nationale ACTES et autorisation donnée à Monsieur le Maire à la signer

La collectivité effectue par voie électronique la transmission de certains actes soumis au contrôle de légalité et ce, depuis le 1^{er} janvier 2006. La Ville s'était alors inscrite dans la phase d'expérimentation afférente à la mise en place de ce dispositif.

Une convention définissant notamment les catégories d'actes transmis électroniquement, le calendrier de mise en œuvre et la nomenclature listant les catégories d'actes émis par la collectivité à intervenir avec la Préfecture a été approuvée lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2005.

Ainsi, les objectifs et les engagements relatifs à la télétransmission des actes soumis au Contrôle de Légalité font l'objet d'une convention entre la Ville de Tulle et la Préfecture de la Corrèze.

- une convention pour l'année 2007 avait été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 2 février 2007 relative, suite à la phase d'expérimentation à laquelle a participé la commune en 2006, à la poursuite de la démarche de dématérialisation du Contrôle de Légalité pour certains actes administratifs émis par la Ville de Tulle
- une convention à compter du 1^{er} janvier 2008, s'inscrivant dans le cadre d'une mise en œuvre alors devenue obligatoire pour les collectivités, avait été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2007
- la reconduction de cette convention à compter du 1^{er} janvier 2012 avait été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2011
- cette convention nécessitant d'être mise à jour, un avenant a été approuvé par délibération du 5 avril 2016 et ce, afin de modifier notamment l'article 3.2 de la convention en actualisant les coordonnées de la personne référente pour la Ville de Tulle et en intégrant l'ensemble des actes à la télétransmission

Compte tenu de son ancienneté, la convention initiale n'autorise pas l'envoi dématérialisé de tous les types d'actes et documents soumis à l'obligation de transmission.

Or, aujourd'hui, la volumétrie des fichiers électroniques admis sous ACTES est importante (jusqu'à 150 Mo par envoi) et permet ainsi la transmission de la quasi-totalité des documents y compris en matière d'urbanisme et de commande publique.

Il convient donc de conclure une nouvelle convention autorisant l'envoi électronique de tous les actes et documents soumis à obligation de transmission au Contrôle de Légalité et au contrôle budgétaire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

37-Approbation de la convention liant la Ville de Tulle et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze pour l'utilisation de locaux et de sites municipaux pour les manœuvres d'instruction des sapeurs-pompiers

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze a sollicité la Ville de Tulle afin que cette dernière autorise, à titre gracieux, l'accès des pompiers du SDIS aux sites suivants dont elle est propriétaire :

- Pont piéton sis Quai Continsouza
- Ecole de l'Alverge, Rue Louis Mie
- Ecole de Baticoop, Rue du Bos Haut de Cueille
- Parking Saint Pierre
- Parking Gabriel Péri

et ce, pour des activités de manœuvre et de formation des sapeurs-pompiers.

Il convient de conclure une convention, laquelle prendra effet à la date de sa signature et ce, jusqu'au 31 décembre 2023. Elle sera reconduite tacitement et annuellement pour les années 2024, 2025 et 2026 et prendra fin de plein droit le 31 décembre 2026.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à engager toutes les démarches en résultant.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « J'ai été apostrophé par des voisins qui m'ont demandé quel est le service qui enregistre les droits d'eau sur les ruisseaux.

Est-ce que c'est du droit privé ou est-ce que c'est du droit public ?

Les droits d'eau sont des documents qui ont été établis dans la commune depuis 30-40 ans. Cela ne fait pas 70 ans, donc est-ce qu'il y a un service qui enregistre les droits d'eau ? »

Monsieur Bernard COMBES : « Monsieur SIBLOT qui sait tout. C'est pour ça qu'il est grand chef de la double maison. »

Monsieur Laurent SIBLOT : « Il y a plusieurs types de droits d'eau mais ce que la commune faisait il y a longtemps c'est des captages d'eaux privés sur les sources des propriétaires divers et variés. Ça effectivement, on a ce genre de conventions qui ont été passées.

Elles sont soit au Secrétariat Général, soit aux Archives.

Par contre, sur les ruisseaux, je ne suis pas sûr que la commune ait été à quelque moment compétente puisque les ruisseaux sont le bien de tous et je pense que c'est plutôt la Police de l'Eau qui donne des autorisations par rapport à ça. Mais on le vérifiera.

Je ne suis pas sûr que ce soit la commune qui ait pu gérer les cours d'eau. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Si vous voulez, lorsque vous avez des ayant droit sur le ruisseau, comment étaient établis les droits d'eau au XIXème parce que là ça remonte à des pratiques qui étaient celles du XIXème ou du XXème siècle ?

Il y avait une rétribution du volume de l'eau et la collectivité était inmanquablement sollicitée parce que c'est elle qui disait « sur cette parcelle - là, il y a droit en volume ou en tant de jours d'irrigation ».

Donc, il y a quelque part un archivage qui se fait mais quel service solliciter ?

C'est la question qui m'a été posée. »

Monsieur Laurent SIBLOT : « De toute façon aujourd'hui, je ne suis pas sûr que ces autorisations soient encore en vigueur puisque la Loi sur l'Eau a remis plusieurs choses en cause.

Si on a des documents comme ça, ils sont aux Archives Municipales voire Départementales.

On peut déjà commencer à rechercher chez nous et on mandatera Nicolas GINER pour faire ces recherches - là mais je suis quasiment persuadé que, si tenté qu'il y ait eu ces droits d'eau à un moment ancien, ils ne sont sûrement plus en vigueur aujourd'hui puisque, encore une fois, l'eau courante, c'est-à-dire celle des ruisseaux et des rivières est astreinte à un certain nombre de règles nouvelles depuis un certain temps et ça, ça vaut aussi pour tous les captages, tout un tas de choses qui, aujourd'hui sont règlementées et qui ne manqueront pas de l'être encore plus demain.

Mais on va quand même regarder. Si vous avez des références, il faudra nous les faire passer. »

Monsieur Raphaël CHAUMEIL : « Ce sont des parcelles qui vont être mises en vente prochainement et donc les riverains s'interrogent sur le devenir de leurs droits d'eau mais c'est vrai que la Loi sur l'Eau, je n'y avais pas songé, par exemple. »

Monsieur Laurent SIBLOT : « Je ne pense pas que ces lois soient encore effectives et, en plus, soient transmissibles aujourd'hui. Je parle sans avoir vérifié mais on regardera ça en détail. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci Laurent.

D'autres questions ?

Je vous souhaite donc une bonne soirée. »

Monsieur Henry TURLIER : « Vous nous avez dit qu'il y avait une réunion mardi. »

Monsieur Bernard COMBES : « Si vous en êtes d'accord, Monsieur le Directeur de Cabinet vous enverra le rendez-vous mais normalement c'est mardi prochain à 18 heures, si toutefois c'est possible pour vous, avec un exposé des compte - rendus des services, puis après analyse.

Il faudra, sans doute aussi, qu'on puisse prévoir une deuxième réunion car ça fera trop ce jour-là.

C'est celle où on vous présentera le patrimoine complet, c'est-à-dire tout ce qui a été recensé par la Ville et qui est donc disponible soit à la vente, soit à la conservation mais en tout cas on devra partager avec vous ces données. »

Un commerçant de l'avenue Victor Hugo intervient au sujet des conteneurs installés dans l'avenue.

Il lui est répondu que cette situation est prise en compte par les élus.

Tulle, 27 septembre 2022

La séance est levée à 21h30



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE